

DELEGATION DE Monsieur Nicolas FLORIAN

D-2015/296

Contrat de co-développement 2015-2017 entre la Métropole et la Ville. Approbation. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La démarche de co-développement, initiée en 2009, est désormais le socle de la relation entre la Métropole et chaque commune. C'est l'outil opérationnel de suivi de l'activité de la Métropole sur le territoire communal. La période 2015-2017 représente donc la troisième génération pour cette contractualisation triennale.

Ce troisième contrat se prépare depuis l'été dernier entre les services de la Métropole et de la Ville, dans le cadre d'échanges constructifs qui ont permis d'aboutir à la définition et au phasage de fiches actions, répondant aux priorités partagées entre la Ville et la Métropole. Il s'agit aussi bien de la poursuite d'actions engagées dans le précédent contrat ("coups partis") que de nouvelles actions d'ores et déjà inscrites au PPI ou financées dans le cadre des crédits Codev.

Suite à cette phase préparatoire de septembre 2014 à janvier 2015, il y a eu une phase de négociation entre février et avril 2015, puis une dernière phase d'arbitrage ces deux derniers mois (mai - juin 2015).

Cela a abouti au projet de contrat 2015-2017 entre la Métropole et la Ville, riche de 180 actions, et recouvrant l'ensemble des quartiers de la Ville et les projets majeurs pour les 3 ans à venir dans les thématiques aussi diverses que l'aménagement urbain, le développement économique, la politique de la ville, l'habitat, la nature et les déplacements.

Ce portefeuille d'actions est annexé au présent rapport.

Comme pour les deux générations de contrats précédents, des revues de contrat animées par les référents territoriaux seront organisées 2 fois par an afin de permettre un suivi des engagements pris. Afin d'intégrer d'éventuelles évolutions, le contrat pourra faire l'objet d'avenants dans le cadre du principe de substitution : toute nouvelle action demandée devra s'accompagner d'une substitution avec une action d'ampleur équivalente et appartenant au même niveau d'enjeux (métropolitain, intercommunal ou communal).

Le Conseil métropolitain a approuvé les listes d'actions des 28 contrats de co-développement lors de sa séance du 26 juin dernier. C'est désormais au Conseil municipal de se prononcer sur le contrat de co-développement relatif à Bordeaux.

Je vous demande de bien vouloir approuver le projet de contrat ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

M. FLORIAN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un dossier important que le Conseil Municipal est appelé à adopter. C'est un dossier qui a été voté lors du Conseil de Métropole du 26 juin.

Je rappelle que les contrats de co-développement en sont maintenant à leur troisième génération. Ils avaient été initiés en 2009. Il y avait eu une seconde vague dit CODEV 2 de 2012 à 2014. Et nous rentrons maintenant dans la troisième génération 2015 / 2017.

C'est une discussion qui a été menée entre Bordeaux-Métropole, représentée notamment par son vice-président en charge de ce dossier M. Alain Cazabonne, et l'ensemble des 28 communes composant notre Métropole.

Il y a eu une première phase à partir du mois de juillet 2014 de mise en place préparatoire, de méthodologie où il a fallu de juillet 2014 à janvier 2015, notamment du fait de la suite des élections municipales avec un certain nombre d'équipes municipales qui ont pu changer, donc des programmes municipaux qui ont pu être réorientés, toute une phase de préparation, d'audit, de recensement des actions qui pouvaient être proposées à la Métropole, et à l'inverse là où Bordeaux-Métropole en tant que maître d'ouvrage sollicitait un accord de la part des communes.

Il y a eu après, une phase de consolidation financière. Je rappellerai que les contrats de CODEV ont d'abord une vocation à recenser les opérations inscrites au PPI, et aussi de pouvoir valoriser des opérations qui ne nécessitent pas d'engagement financier mais qui les « labellisent » tant du côté de Bordeaux-Métropole que des communes. Et par ailleurs, comme depuis le lancement de ces contrats de CODEV, des crédits exceptionnels sont alloués pour des opérations qui n'étaient pas inscrites au PPI, ou inscrites mais sans crédit, et qui seraient dédiées directement au CODEV.

Dans une première estimation début janvier 2015 c'est une enveloppe de crédits exceptionnels de 60 millions d'euros qui avait été accordée pour cette nouvelle génération de CODEV, 60 millions d'euros qui venaient abonder les crédits déjà inscrits au PPI ; et après les discussions avec l'ensemble des communes, le Président de Bordeaux-Métropole a accepté avec le vice-président en charge des finances qu'il y ait un abondement de près de 10 millions d'euros supplémentaires pour financer un certain nombre d'actions qui ne pouvaient l'être autrement.

Sur l'ensemble des 28 communes c'est à peu près 1.200 actions qui sont recensées dans les 28 CODEV. Pour mémoire, lors du premier CODEV en 2009 / 2012 c'était 600 actions. Lors du deuxième CODEV c'était à peu près 1.000 actions. Et donc aujourd'hui 1.200 actions.

Quand on regarde la répartition sur l'ensemble des contrats de CODEV sur les 28 communes de ce qui pourrait relever de projets dits Métropolitains, ou de projets dits à vocation intercommunale, ou simplement à vocation communale, c'est :

- 35% des actions qui relèveraient d'une identité métropolitaine, ou d'un intérêt métropolitain,
- 25% des actions qui pourraient être considérées comme des actions intercommunales,
- et 40% qui relèveraient du simple fait communal.

Les domaines d'intervention sont assez variés, même si ce sont essentiellement des opérations d'investissement puisqu'on les retrouve au PPI. Je pense notamment aux aménagements de voirie, tout ce qui concerne les crédits d'assainissement d'eau pluviale, et sur ce CODEV en particulier tout ce qui concerne la lutte contre les inondations.

Je rappellerai que dans les contrats de CODEV nous y retrouvons les opérations de voirie pour les voiries de catégorie 1 et 2, et pour les voiries de catégorie 3 et 4 c'est plutôt le FIC qui est concerné. Mais vous remarquerez pour ceux qui ont pris la peine de lire toutes les actions recensées pour la Ville de Bordeaux, qu'il y a des financements croisés tant sur le CODEV que sur les crédits du FIC.

Nous y retrouvons aussi des projets urbains.

La nouveauté c'est la politique de la ville du développement économique. Tout ce qui peut concerner les transports et la mobilité, le traitement des déchets.

Nous y retrouvons aussi en crédits de fonctionnement le soutien aux manifestations culturelles, touristiques ou économiques.

Et une nouveauté encore dans le cadre de la politique de la ville, des participations sur des équipements sportifs ou de proximité.

Je fais maintenant un petit focus sur la Ville de Bordeaux puisque c'est ce qui nous concerne.

Nous avons 180 actions qui sont dans le document. Il serait un peu hasardeux de faire une évaluation du montant financier qui correspondrait à ces 180 actions, même si, en les additionnant, on arriverait à une enveloppe financière. Vous pourrez le faire, mais je ne sais pas si ça vaut vraiment le coup parce qu'il y a un certain nombre d'actions qui n'engagent pas de crédits, ou alors ce sont de simples crédits d'étude.

Par ailleurs tout ça n'est pas à compter avec un poids respectif des communes mais plutôt à rapporter au PPI, aux capacités d'investissement global de Bordeaux-Métropole.

Pour rappel le dernier CODEV concernant la Ville de Bordeaux 2012/2014 c'était 150 actions. Nous avons un peu plus d'actions inscrites cette fois-ci.

Je ne vais pas énumérer les 180 actions. Peut-être signaler quelques opérations notoires.

Je pense aux crédits qui pourraient être inscrits pour la rénovation du Parc des Expositions.

Je pense, et là nous sommes typiquement dans des actions dites d'intérêt métropolitain, à des crédits qui sont imputés sur le CODEV de Bordeaux mais qui concernent la Métropole, c'est le tram / train du Médoc.

Nous inscrivons des crédits pour la création de la ligne D. C'est la fiche 66.

Idem avec l'aménagement du parc de stationnement en opération connexe à la création de la ligne D. C'est la fiche 67.

Sont inscrits aussi les crédits pour la réalisation du pont Jean-Jacques Bosc dont les travaux devraient démarrer rapidement.

Une nouveauté par rapport au CODEV précédent, la ligne BHNS qui partirait de Bordeaux centre, traverserait Caudéran pour aller jusqu'à l'ouest de l'agglomération à Saint Aubin de Médoc.

Vous y retrouverez un certain nombre de fiches action qui concernent des opérations de renouvellement urbain. Je pense à Claveau, Aubiers, Grand-Parc, La Benauge.

Nous y retrouvons des crédits pour une opération sur la concession d'aménagement du centre historique.

Nous pourrions retrouver beaucoup de fiches action qui concernent des zones d'aménagement. Je pense aux Bassins à Flots qui concernent une dizaine de fiches action.

L'OIN, Saint-Jean-Belcier, Garonne-Eiffel, Bastide-Niel, Brazza et le PNRQAD dont on a parlé longuement tout à l'heure.

Vous y retrouverez aussi des opérations qui concernent des travaux de voirie, d'assainissement.

Je ferai un focus sur l'effort qui est fait sur la lutte contre les inondations notamment à Bordeaux-Sud avec des travaux qui sont à engager bientôt, et des travaux d'assainissement dans le secteur de Carle Vernet.

On peut aussi mettre en avant l'effort particulier qui est fait et qui concerne deux communes, Bordeaux et Bègles, c'est le réseau de chaleur sur l'OIN.

Au titre de la revalorisation des déchets, le recyclage avec la création du centre de recyclage de Benauges.

Pour le soutien aux différentes manifestations qu'elles soient culturelles, à vocation économique ou touristique vous avez la liste de toutes les opérations. Ça va de la Fête du Vin à NOVART qui va muter l'année prochaine. Tout ça est bien détaillé.

Lors des commissions il y a eu un certain nombre de questions sur les taux de réalisation du précédent CODEV. C'est compliqué à mettre en avant parce que là notamment sur les 180 actions que nous votons aujourd'hui il faut savoir qu'il y a 28 actions qui sont à reporter du CODEV n° 2, et 29 fiches action qui sont des coups partis.

Par ailleurs il est compliqué pour Bordeaux-Métropole de donner un véritable taux de réalisation.

Par contre ce qu'on a transmis aux élus qui en avaient fait la demande c'est un bilan qualitatif du dernier CODEV avec l'expression des gros dossiers qui avaient été menés dans le cadre de ce CODEV.

S'il y a des questions particulières n'hésitez pas à les poser.

Il n'y a pas de fiches détaillées. Et même au niveau de Bordeaux-Métropole la délibération qui a été votée, il n'y a pas d'annexe qui détaille les 28 contrats CODEV. Ça se fera dans le temps. Une mise en page est en train d'être faite. Mais sur le document qui vous a été transmis vous avez quand même des éléments de synthèse qui imagent très bien les opérations qui sont citées.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, si vous le permettez, 4 observations sur ce contrat de co-développement.

La première, je regrette qu'il ne soit pas précisé dans la délibération le coût total de ce contrat, ce qui n'est pas anodin. C'est le nerf de la guerre. On parle suffisamment de budget dans la séance d'aujourd'hui, je pense qu'il aurait été bien que la délibération nous informe concrètement sur le coût.

Je dois reconnaître, M. FLORIAN, que je vous ai posé la question en commission finance et que vous me l'avez donné. Vous m'avez dit que c'est environ 300 millions d'euros, sauf erreur de ma part, peut-être un peu plus. Je pense que dans la mesure où vous connaissez le chiffre c'est mieux de le mettre dans la délibération afin que tous nos collègues soient correctement informés du montant et de la portée financière de ce contrat de CODEV.

Deuxième observation. Ce contrat de CODEV que vous nous présentez est composé de 180 fiches action dont, vous l'avez rappelé, 80 sont d'ordre communal, les autres, une centaine, sont d'ordre métropolitain ou intercommunal.

Je redis ici ce que j'ai déjà dit dans une autre enceinte, c'est-à-dire à la Métropole, il serait intéressant de voir une montée en puissance des projets métropolitains ou intercommunaux.

Je rappelle ici, sauf erreur de ma part, que l'esprit initial de ces contrats de CODEV était de favoriser au niveau des communes la dimension intercommunale et métropolitaine des projets présentés à la Métropole. Je note qu'ici il y a encore 44% des projets qui restent des projets strictement communaux. Je pense que pour le prochain contrat de CODEV vous pourrez faire un effort pour accentuer cette dimension intercommunale ou métropolitaine des projets présentés.

Troisième observation. Je note que par rapport au précédent contrat de co-développement il y a une certaine régression, en tout cas en ce qui concerne la présentation.

La dernière fois vous nous présentiez, en sus des fiches actions dont je viens de parler, un projet de territoires de la commune qui permettait de structurer les objectifs opérationnels des fiches action en donnant une ambition politique aux contrats. On ne se contentait pas de nous présenter des fiches. Ces fiches étaient intégrées à un certain nombre d'objectifs et d'ambitions municipales.

Je note que par exemple figurait dans ces ambitions un objectif prévoyant d'aménager et construire en priorité dans les territoires de l'arc du développement durable. C'était un objectif affirmé qui a disparu.

Autre objectif, poursuivre l'engagement des collectivités pour des déplacements doux et adapter la politique de stationnement en fonction des territoires. Egalement objectif affirmé qui a disparu.

Et également, je pourrais en citer d'autres mais j'en cite un troisième et dernier, protéger la biodiversité des quartiers et économiser nos ressources. C'était également un objectif affirmé dans la précédente génération de CODEV qui a totalement disparu des fiches qui nous sont aujourd'hui présentées.

Donc autorisez-nous à déplorer ce manque de structuration des 180 fiches action et l'absence de voir émerger une vision politique plus cohérente plutôt qu'un simple inventaire de fiches superposées.

Quatrième et dernière observation, il aurait été intéressant de communiquer à tous nos collègues le bilan des contrats de CODEV 2012 / 2014. Nous vous les avons demandés. Vous nous les

avez envoyés. Je vous en remercie, mais je pense que ça aurait été mieux de les faire figurer dans la délibération pour que tous les élus puissent avoir le même degré d'information, puissent être informés des projets réalisés, même si c'est difficile, vous l'avez dit, des projets en cours et des projets reportés d'un contrat à l'autre.

Par exemple en ce qui concerne les projets reportés j'ai noté l'aménagement de la place Ravésies ou de la barrière Saint-Médard, le centre de recyclage de Caudéran, l'étude sur l'accueil des gens du voyage rive droite qui figure dans les obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage depuis 2011. Tout ça ce sont des projets qui étaient initialement assignés au précédent CODEV qui sont reportés. Je pense que c'est mieux en le disant.

Enfin des projets sont carrément abandonnés. J'ai noté le soutien à l'éco-mobilité dans les écoles de Bordeaux, par exemple, qui était présent dans le précédent contrat et qui n'est pas même reporté dans le présent contrat de CODEV.

Voilà les quelques observations que je voulais faire, brièvement, je vous l'avais dit.

Nous avons voté ces contrats de CODEV il y a de cela un mois à la Métropole, donc naturellement nous voterons aussi aujourd'hui, parce que c'est une cohérence politique, les contrats de CODEV que vous nous présentez aujourd'hui.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, au vu de ce document, il s'agit en effet d'une programmation de grande ampleur, 180 opérations, nous sommes surpris compte tenu du montant très important des sommes mobilisées, plusieurs centaines de millions, de la brièveté des descriptions de chaque projet en style télégraphique, notamment la partie du financement.

Approuver un tel projet avec si peu d'éléments ne nous semble pas très responsable et sérieux eu égard aux montants en jeu.

Quelques chiffres. Le coût total des projets se monte à 1,520 milliard.

Pour la Métropole cela représentera un coût de 456,6 millions d'euros.

Par ailleurs bien souvent l'estimation du coût pour la Ville n'est pas clairement indiqué.

A titre d'exemple, le financement par la Ville de la rénovation du Parc des Expositions est bien flou puisque le descriptif dispose que, je cite :

« La Métropole apportera au total des deux phases 35 millions d'euros, la Ville contribuant également. » Point.

Voilà une inconnue importante sur un projet qui s'élève au global à 75 millions d'euros.

Deuxième exemple, le projet de renouvellement urbain du Grand Parc. Son coût total est estimé, lit-on, à 165 millions d'euros. La Métropole prend à sa charge 1,2 million, mais quid de la part de la Ville ?

Troisième exemple, le projet de réalisation de la ZAC Bastide-Niel. Son montant global se chiffre à 52 millions d'euros. Il n'y a strictement aucun chiffrage des financements par acteur. On sait juste que les communes devront réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage.

C'est bien, mais c'est un peu vague.

Comment pouvons-nous décemment vous donner un blanc-seing en regardant uniquement cette liste et ce tableau.

Ainsi en l'état actuel des choses nous nous abstiendrons sur ce contrat de co-développement.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. FELTESSE

M. FELTESSE. -

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est effectivement peut-être la délibération la plus importante du Conseil Municipal, sans mésestimer les autres, parce qu'elle est extrêmement structurante pour les trois années à venir. Le nombre de fiches, 180, et les montants indiqués le prouvent. On aurait pu aller un peu plus loin dans la présentation, comme nous venons de le faire sur l'opération (Re)Centres, mais les questions vont nous permettre d'éclairer les choses.

C'est vrai que ce document est extrêmement complet. On voit la poursuite d'un certain nombre d'opérations, Nicolas FLORIAN les a citées, sur le PNRQAD, les places Gambetta et Tourny, toute la zone de Claveau qui a trop longtemps attendu, la poursuite des Aubiers, de La Benauges, du Grand Parc, l'OIN, énormément de choses.

C'est justement parce que nous avons 180 actions que quand il y a des manques nous sommes un peu interrogatifs. Donc je voudrais vous interroger, Monsieur le Maire, sur 6 points plus précis.

Premier point. Lors de la campagne municipale nous avons proposé, et vous aussi, que la requalification des boulevards devienne un enjeu majeur pour l'avenir de Bordeaux. Il y a eu un travail très bien fait sur les quais de requalification des espaces publics et je trouve que dans ce contrat de co-développement on est toujours un peu sur un fonctionnement périphérie-centre, radial. Ça peut concerner la route de Toulouse, ça peut concerner ce que j'ai évoqué sur La Benauges ; or, toute la structuration par les boulevards qui sont justement d'intérêt métropolitain parce qu'il y a souvent de l'autre côté des communes périphériques avec les barrières, pouvait constituer un enjeu extrêmement structurant et constitue un enjeu extrêmement structurant.

Vous allez me répondre bien sûr que cela dépend un peu du SDODM, du TCSP et des études qui sont en cours.

Il n'empêche qu'on regrette que ce point ne soit pas un peu plus mis en avant et que sur certaines priorités bordelaises la position ne soit pas plus forte.

Nous savons que nous avons eu des aléas sur la troisième phase du tramway nous attendons la décision la semaine prochaine, que parfois le TRI est jugé comme insuffisant.

A l'intérieur de Bordeaux nous avons deux opérations où un TCSP, voire un tramway, peuvent totalement se justifier de la Victoire à la gare Saint-Jean - je sais qu'aujourd'hui on est plutôt sur un BHNS - et de Cracovie sur Chaban-Delmas et Cenon Pont-Rouge. On pense que quelque chose aurait pu être plus important et structurant.

Il y a quelques lignes dans ce contrat de co-développement sur le TCSP. C'est aussi d'intérêt métropolitain. On le retrouve dans les délibérations de la Métropole, mais il n'empêche qu'on aurait pu aller un peu plus loin.

Troisième point : la question du débouché rive droite du pont Chaban-Delmas.

Là aussi il y a quelques études sur un montant assez modeste.

Plan de circulation sur la Plaine Rive Droite. Le choix qui avait été fait par le passé, que nous avons fait ensemble d'ailleurs par le passé, c'était de dire que du côté rue Lucien Faure, là où il y a un projet urbain structuré, on avance. C'est les travaux qui ont lieu en ce moment. Il y aura ensuite la place Latule. Vous avez d'ailleurs mis beaucoup de fiches sur la zone du Lac. C'est une très bonne chose. Mais quid de l'autre côté ? Il y a bien sûr quelques fiches sur Brazza, il y a toujours le TCSP, mais on sait que les difficultés risquent d'aller de manière croissante.

Point suivant, je l'ai évoqué, sur le secteur Victoire / Gare Saint-Jean.

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Euratlantique on travaille beaucoup sur l'arrière de la gare, l'enchaînement sur Bègles. Vous avez ce soir une réunion de concertation sur Garonne-Eiffel.

Pour nous il y a un véritable enjeu entre la gare et la Victoire. Il ne nous a pas échappé qu'il y avait des fiches cours de la Marne, cours de l'Yser, on a évoqué la rue Kléber tout à l'heure, on a parlé de Santé Navale, mais on aspirait à un projet plus global lié à l'université qui laisse des mètres carrés aux institutions culturelles qu'il y a. On avait évoqué ce terme de « petit Quartier Latin » qui était peut-être un peu prétentieux, mais pour dire qu'il y avait un véritable enjeu sur ce quartier qui souffre un peu et qu'on ne retrouve pas pour l'instant, hormis des actions ponctuelles.

Avant-dernier point, sur les questions économiques, sauf erreur de notre part, peu de fiches apparaissent. Il y a certes une fiche sur Bordeaux-Nord, sur le foncier économique, mais on sait que c'est un enjeu majeur. Nous avons la chance dans la Métropole et singulièrement à Bordeaux d'accueillir des nouvelles populations. On a entendu avec un certain plaisir les déclarations récentes de Stephan DELAUX sur les objectifs en termes de tourisme, on sait bien que c'est un potentiel de croissance important, mais quid sur la question économique ?

Dernier point qui correspond aux dernières fiches sur un certain nombre de manifestations subventionnées par Bordeaux-Métropole. On est sur une durée de trois ans. Sauf erreur de notre part, on n'a rien vu sur Evento. Donc on considère qu'Evento ne devient même plus triennal et qu'Evento n'est plus. Si c'est le cas autant l'acter clairement. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'autres interventions ?

M. FLORIAN je répondrai après vous aux questions de M. FELTESSE.

M. FLORIAN. -

Sur le coût global et le montant on pourrait faire l'exercice, M. HURMIC. Il suffit de prendre les tableaux et d'additionner les montants. On s'est refusé à le mettre dans le corps de la délibération eu égard aux aléas du calendrier, et il ne s'agit pas de faire un concours d'enveloppes financières d'une commune à une autre.

Mais autrement vous prenez le détail des 180 fiches, il y a les montants, la participation de Bordeaux-Métropole, vous additionnez tout ça et ça vous donnera le montant.

Sur la synthèse qui vous est présentée, ce n'est pas faux, même si quand on regarde les différentes fiches, les éléments littéraires, si je peux dire, qui accompagnent les fiches suffisent à donner une idée de l'opération. Le détail viendra plus tard.

Ce qui s'est passé c'est que nous sommes la première commune des 28 communes à présenter au Conseil Municipal la délibération à peine un mois et demi après la délibération de Bordeaux-Métropole, ce qui veut dire qu'on n'a pas laissé le temps à Bordeaux-Métropole de compiler, de mieux présenter et de mieux détailler l'ensemble des fiches. Ça viendra d'ici quelques semaines à la rentrée de septembre ou octobre, au même titre de ce qui s'était fait lors du CODEV précédent.

Toujours pour M. HURMIC, s'agissant du projet de territoire. Le projet de territoire n'a pas véritablement changé entre 2014 et 2015. Nous sommes dans la continuité, en tout cas pour Bordeaux, de ce qui avait été mis en avant au moment du CODEV n°2, et même du premier CODEV, celui de 2009. Il n'y a pas de singularités ou de nouveautés, à part au cas par cas. Mais on s'inscrit toujours dans la même logique et dans la même démarche que celles qui avaient été mises en œuvre lors des précédents CODEV.

Vous me demandiez de pouvoir adresser à l'ensemble des élus le bilan qualitatif du précédent CODEV. Je crois que ça a été fait. Si ce n'est pas le cas nous le ferons le plus rapidement possible.

Ça me permet de répondre aussi à M. COLOMBIER sur le fait qu'il regrette qu'il n'y ait pas assez d'éléments sur l'ensemble des fiches. Ça viendra d'ici quelques semaines. Nous avons voulu avancer les choses, notamment pour pouvoir engager des opérations qui nous tiennent à cœur.

Le CODEV, M. COLOMBIER, ce n'est pas un document budgétaire. C'est pour ça que vous ne retrouvez pas les clés de répartition des participations ou des subventions amenées par tel ou tel, je pense notamment au Parc des Expositions, ou à d'autres dossiers que vous avez cités.

Le CODEV c'est présenter l'action et la retrouver dans le PPI qui est voté à Bordeaux-Métropole. Le temps viendra quand nous aborderons le lancement des dossiers et le côté opérationnel de présenter les clés de répartition sur les finances qu'apporte telle ou telle collectivité.

S'agissant du Parc des Expositions nous avons fait un point il y a quelques jours en Conseil d'Administration, en Assemblée Générale de la SBEPEC. Il est évident que nous allons appeler à concours toutes les collectivités, et que la Ville de Bordeaux participera. Mais c'est un équipement qui a vocation à devenir un équipement d'intérêt métropolitain, donc qui rentrera dans le patrimoine de Bordeaux-Métropole à terme.

Bien évidemment, la Ville de Bordeaux participera, mais nous sommes aujourd'hui en discussion avec la Région, avec le Département, la SBEPEC apportera aussi de l'autofinancement, nous sommes en discussion avec l'Etat, et pourquoi pas avoir des crédits européens même si ça paraît plus compliqué, pour chiffrer la participation des uns et des autres.

Sur les différentes questions de M. FELTESSE je laisse le soin à Monsieur le Maire de répondre, à moins qu'il veuille que je précise les choses ?

M. LE MAIRE. -

Je vais les reprendre. Merci.

Il s'agit effectivement d'un document extrêmement important, d'un contrat majeur pour la vie de notre commune au cours des trois prochains exercices, et dont je souligne volontiers l'enjeu.

Dans la procédure des contrats de co-développement – je parle sous le contrôle de Vincent FELTESSE qui a bien connu cela – nous ne sommes pas dans une logique d'enveloppes. Nous avons toujours hésité, ou même pensé qu'il n'était pas bon de fixer des enveloppes pour plusieurs raisons, en particulier pour une raison centrale c'est que beaucoup des opérations imputées sur un contrat de co-développement sont en réalité des opérations d'intérêt métropolitain.

Je vois par exemple que sur le contrat de co-développement de Bordeaux il y a une part très importante de la construction du pont Jean-Jacques Bosc parce que ça se passe sur le territoire de la commune, du BHNS de Caudéran jusqu'à Saint-Aubin, de la ligne D ou de l'aménagement de parts de stationnement dans le cadre de la ligne D. Ils ne sont pas tous dans Bordeaux. Si on prend la part bordelaise de ces opérations on arrive déjà à près de 200 millions. Donc voyez que ça fausse complètement la comparaison. C'est la raison pour laquelle ce n'est pas un document budgétaire, effectivement, et on ne raisonne pas en termes d'enveloppes.

Deuxièmement, sur les questions de M. FELTESSE, la réponse se trouvera intégralement dans le SDODM, le Schéma des Déplacements Opérationnel Métropolitain, qui prévoira la requalification des boulevards, puisque l'une des idées nouvelles introduites dans ce SDODM c'est de prolonger la ligne arrivant de Gradignan jusqu'à Pellegrin le long des Boulevards pour la boucler ensuite sur Ravesies et sur la suite, de façon à assurer une rentabilité socio-économique supérieure puisque la fréquentation des Boulevards apportera beaucoup de passagers à cette ligne. C'est dans ce cadre-là que la requalification des boulevards est aujourd'hui à l'étude.

De même le débouché du pont Chaban-Delmas n'est absolument pas abandonné bien sûr. Aujourd'hui on se heurte à un mur quand on sort du pont. On tourne à gauche ou à droite. Naturellement nous sommes en train de travailler dans le cadre de l'opération Brazza sur la poursuite de la circulation. Il faut acquérir des terrains auprès de la SNCF et ensuite avoir une ligne de TCSP qui bouclera jusqu'à l'autre pont en traversant l'ensemble de la Plaine Rive Droite : l'opération Brazza, l'opération Bastide-Niel, et rejoindra Floirac.

Même réponse sur la liaison Victoire / gare Saint-Jean.

Tout ceci est parfaitement intégré dans le SDODM.

Vous allez me dire : pourquoi ne pas l'inscrire au contrat de co-développement ?

Je rappelle que le contrat actuel couvre la période 2015, 2016, 2017 et que par ailleurs nous avons la volonté de n'inscrire dans ce contrat que des opérations sur lesquelles on se dit qu'on va dépenser de l'argent, donc qui sont mûres. Il est évident qu'aucune de ces opérations ne sera engagée en 2015, 2016, 2017, même si nous avons maintenant la formule des autorisations de programme et des crédits de paiement qui permet de distinguer l'engagement de l'opération du paiement effectif.

Puis sans relancer le débat que nous avons eu tout à l'heure, pardon, mais la Ville de Bordeaux n'est pas la seule à pâtir des coupes budgétaires, la Métropole aussi, et donc nous sommes bien obligés de décaler un certain nombre d'opérations.

Nous l'avons déjà fait dans le passé. L'un d'entre-vous a parlé de l'aménagement de la place Ravezies. Vous savez très bien que j'ai abandonné cette opération parce que, même si elle était très belle, nous n'avions pas les moyens de la faire, il fallait faire des économies. Donc nous aurons aussi des économies à faire.

Sur la question économique, je n'ai pas en tête le détail des fiches, mais il est bien évident que c'est une de nos préoccupations majeures. Tout à l'heure, M. HURMIC votait contre, je crois que c'était lui, la subvention à l'Association des Entrepreneurs au motif que c'est une compétence métropolitaine, mais il va de soi que la Ville ne peut pas se désintéresser de son développement économique. Je vous rappelle que par ailleurs nous avons une compétence générale. Donc nous sommes tout à fait fondés à nous y intéresser en pleine harmonie, bien sûr, avec la Métropole.

Nous avons adopté à la dernière séance du Conseil de Métropole un Schéma d'Aménagement des Sites Economiques. Bordeaux-Nord y figure de manière très importante.

Nous travaillons aussi avec le Grand Port Maritime de Bordeaux.

Et puis bien entendu, même si ça n'est pas dans le contrat de co-développement, il y a toute l'opération de Bordeaux Euratlantique avec le quartier d'affaires qui est un de nos atouts économiques majeurs.

Vous voyez que cette dimension n'est pas du tout perdue de vue, même si elle ne se retrouve pas forcément dans les fiches du contrat de co-développement.

Enfin sur les manifestations, j'avais indiqué que l'on reportait Evento. Je suis en train de réfléchir à 2017.

2017 ça sera Agora, mais 2017 ça sera aussi l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse. Je sais que la SNCF veut à cette occasion organiser une grande manifestation. Je pense que la Région aura à cœur aussi de se manifester pour ce moment très important en lui donnant une dimension culturelle et pas simplement ferroviaire.

C'est autour de ce moment-là qu'on verra comment relancer une manifestation importante.

J'en profite pour me réjouir de la vitalité culturelle de notre agglomération et de Bordeaux. Le week-end dernier j'ai passé 3 jours au Festival d'Avignon qui est un moment exceptionnel d'effervescence culturelle. J'ai eu le plaisir de voir que dans la programmation du In, c'est-à-dire dans la programmation officielle, il y a l'Ecole Supérieure de Théâtre Bordeaux-Atlantique. Catherine Marnas était là avec ses élèves ; ils ont donné un joli spectacle ; et puis plusieurs compagnies dont « Opéra Pagai » qui, dans le off, a présenté un spectacle vraiment jubilatoire à Villeneuve-Les-Avignons avec énormément de talent.

Là aussi vous voyez que Bordeaux et ses compagnies de spectacles vivants était présente dans ce grand moment de rencontres culturelles. Donc ça ne sera pas oublié.

Voilà les éléments de réponses que je pouvais vous apporter.

S'il n'y a pas d'autres interventions je vous soumetts l'approbation de ce contrat de co-développement.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Contrat de co-développement 2015 -2017 - Liste des fiches action

Dernière actualisation : 17/06/15

BORDEAUX

Nombre de fiches action : 180

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION										ESTIMATIONS FINANCIERES				
Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30154	0001	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	ANCEAU FABIANNE	Codev 2 : action à reporter	Bordeaux Nord : Etude de programmation urbaine	Poursuite de l'étude urbaine de Bordeaux Nord, permettant l'arbitrage sur les vocations attendues du territoire, et sur les éventuels outils d'accompagnement des mutations de territoire à mettre en œuvre par les collectivités. Étude en lien avec l'étude urbaine de la Jallère (cf. fiche action correspondante), l'étude pré-opérationnelle intégrant les réserves foncières BM (cf. fiche action correspondante) et l'étude déplacement (cf. fiche action correspondante).	-->Valider l'étude	-->Valider l'étude	Intercommunal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30258	0002	KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS		Proposition CUB/ communes	Bordeaux Nord et Bruges : Etude prospective des déplacements du secteur	En prolongement de l'étude déplacement égis/emtis de 2013/2014 limitée à Bordeaux-Nord, cet approfondissement doit permettre de préciser finement les conditions et les problématiques de circulation actuelles dans le secteur de Bordeaux Nord et Bruges Nord, et de consolider une vision prospective élargie, au regard des nombreux projets urbains, immobiliers et grands équipements implantés sur ce territoire. L'enjeu de cette vision prospective est de définir quelles seront les stratégies de déplacements automobiles et modes doux proposées aux usagers de la route sur ce site dans un moyen/long terme, et par conséquent quelles seront les actions sur les voies existantes ou les voies à créer pour y parvenir.	-->Réaliser l'étude -->Valider l'étude	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Valider l'étude	Métropolitain	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30139	0003	KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS	GRILLET SANDRINE	Proposition CUB	Bordeaux Nord : Etude de cohérence du schéma viaire	Tirant conclusion des diverses études de voirie réalisées sur le secteur (Nontraste, Latule, modélisation trafic, Aliénor...) et de l'étude Secteur Nord, réalisation d'un schéma de cohérence des infrastructures viaires, permettant d'arbitrer sur une programmation voirie et d'engager les études préliminaires au Codev suivant.	-->Établir le programme	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Intercommunal	50 000 €	50 000 €	0 €	50 000 €	0 €
C0306 30270	0004	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	ANCEAU FABIANNE	Proposition CUB/ communes	Etude intercommunale Bordeaux Bruges de revalorisation des abords du Lac	Etude intercommunale de la valeur paysagère, écologique, d'usage sportif et de loisir et touristique des abords du Lac, et réflexion autour de la vocation métropolitaine du Lac. Cette étude devra s'enrichir des réflexions urbaines menées sur le territoire de Bordeaux Nord, des grands projets urbains en cours de réalisation (ZAC du Tasta, GINKO) et des projets d'implantation de nouveaux équipements publics et privés culturels, de loisirs et sportifs. Elle pourra alimenter l'étude prospective intercommunale des déplacements à réaliser sur Bruges et Bordeaux dans le cadre du présent contrat de co-développement.	-->Réaliser l'étude	-->Participer à la démarche -->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Valider l'étude et les suites opérationnelles proposées (mode opératoire, outils opérationnel)	Intercommunal	0 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30104	0005	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE	LAFARIE ANDRE	Codev 2 : coup parti	Parc des expositions	Projet SBEPEC de rénovation du parc des expositions, avec une phase 1 de travaux structurants relatifs aux halls 1 (restructuration) et 2 (démolition-reconstruction), et à la création d'un nouveau hall de liaison, puis une phase 2 à plus long terme d'amélioration des fonctionnalités du hall 1. La Métropole apportera au total des 2 phases 35 M EUR, la Ville contribuant également. Lancement des travaux 1ere phase envisagés en mars 2017 pour une mise en service souhaitée en février 2018. Le FEDER et la Région sont également appelés en financement.	-->Accompagner financièrement le programme	-->Accompagner financièrement le programme	Métropolitain	76 500 000 €	30 000 000 €	0 €	0 €	30 000 000 €
C0306 30245	0006	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	ANCEAU FABIENNE	Codev 2 : coup parti	Bordeaux Nord : étude urbaine de la Jallère	Dans le cadre des réflexions urbaines menées sur le secteur de Bordeaux Nord, élaboration et validation de l'étude urbaine de la Jallère confiée à l'ANMA fin 2014, pour une durée effective de 6 mois.	-->Valider l'étude		Communal	166 320 €	166 320 €	166 320 €	0 €	0 €
C0306 30165	0007	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE	LAMBOURG ANNE	Proposition CUB	Bordeaux Nord : étude des fonciers économiques métropolitains	Aménagement économique Bordeaux Nord - foncier Bordeaux Métropole (étude pré-opérationnelle - Suite COPIL Etude A'Urba 28/11) - Réalisation d'une étude pré-opérationnelle et du diagnostic Etude d'impact - Mise en place de la procédure d'aménagement adéquate	-->Réaliser l'étude	-->Participer à la démarche	Métropolitain	430 000 €	430 000 €	230 000 €	200 000 €	0 €
C0306 30233	0008	KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS	SAMBLAT PIERRE	Proposition CUB	ROCADE - Mise à 2x3 voies entre échangeurs 10 et 4 - concertation, DUP, études modélisation	accompagner l'Etat dans les études et la DUP	-->Participer à l'étude	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Métropolitain	4 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30268	0009	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	GRAVELIER MICHEL	Codev 2 : action à reporter	Cours Charles Bricaud : création d'un tourne à droite vers l'échangeur de Labarde	Par reprise de la fiche action 124 du Codev précédent, création d'une file de tourne à droite permettant de fluidifier la circulation en sortie du nouveau stade. Réalisation des travaux.	-->Réaliser les études avant projet -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales	Communal	150 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €
C0306 30209	0010	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE	LAMBOURG ANNE	Proposition CUB	Site Tourville - Accompagnement du développement économique du site	Ingénierie de projet : accompagnement du GPMB.	-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Participer à la démarche	Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30226	0011	TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	MESPLE-SOMPS ISABELLE	Codev 2 : action à reporter	Centre de recyclage Surcouf- Agrandissement	Il s'agit d'agrandir le centre de recyclage Surcouf en réalisant l'extension des quais de déchargement : passer de 7 à 9 quais.	-->Prendre la décision de faire (jalon GSP) -->Réaliser les études avant projet -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Métropolitain	250 000 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €
C0306 30077	0012	UE00 DIRECTION DE L'HABITAT	ZOUHAIR IMAD	Proposition CUB/communes	Claveau - Renouveau urbain : Coordination, Partenariat et volet logement	Après finalisation de l'étude préopérationnelle, il s'agit de mettre au point l'opération de renouvellement urbain avec la traduction du programme d'actions dans une convention type PRU, de valider la première mouture de la maquette de financement et de préciser la gouvernance du pilotage stratégique et opérationnel entre le bailleur, la métropole et la ville. La convention peut couvrir 2015 - 2020. Pour cette fiche 3 volets sont concernés et ce pour 2015 à 2020 : - Volet aide à la démolition : 100K EUR (dont 33.3K EUR par an) - volet aide à la réhabilitation : 3,18 M EUR (dont 530K EUR par an), sous réserve de confirmation par le RI en révision - volet ingénierie et coordination : 140K EUR sur la période du projet (soit 25% à parité avec la Ville selon le RI actuel). Parallèlement, le quartier pourra bénéficier du PIG communautaire de droit commun, la Ville s'engageant à la mise en place de crédits complémentaires spécifiques au quartier. Conformément à son RI, la métropole n'intervient pas sur la communication. Les actions espaces publics sous MOA métropolitaine font l'objet de fiches spécifiques. L'évaluation financière globale indiquée sur cette fiche concerne l'ensemble de la pré-maquette financière du projet de requalification, toutes MOA confondues. Les éventuels travaux d'enfouissement de réseaux seront pris en charge sur le FIC.	-->Signature d'une convention -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	-->Apporter un soutien financier -->Signer une convention	Communal	31 000 000 €	790 000 €	0 €	190 000 €	600 000 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30240	0013	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	FREYNET FRANCOIS	Proposition CUB/ communes	Claveau - Renouveau urbain : remembrement foncier et travaux d'assainissement	Selon l'avancement des concertations et partenariats sur chaque îlot, mise en œuvre des procédures d'intégration au domaine public communautaire des délaissés non bâtis, et réalisation des travaux d'assainissement remédiant aux dysfonctionnements.	-->Réaliser la prestation		Communal	0 €	400 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €
C0306 30239	0014	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	FREYNET FRANCOIS	Proposition CUB	Claveau - Renouveau urbain : travaux de la rue Dupérat Nord	Etude et travaux de la rue Dupérat (nord) dans le cadre du projet urbain Claveau. Métropole et Ville interviennent chacun sur leurs compétences. Les dépenses communautaires seront impactées à 20% sur le FIC. Les éventuels travaux d'enfouissement de réseaux seront pris en charge sur le FIC.	-->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études avant projet -->Réaliser les travaux	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	720 000 €	612 000 €	10 000 €	10 000 €	592 000 €
C0306 30138	0015	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	FREYNET FRANCOIS	Proposition CUB/ communes	Claveau - Renouveau urbain : études voirie	Etudes préliminaires des voies inscrites à la convention partenariale (Léon Blum, places, venelles...), et AVP et levée des préalables sur la place n°1. Les études s'engageront à la signature de la convention partenariale, et pour la place une fois le programme validé et concerté (Aquitanis assurant le pilotage global du projet urbain, la Ville pilotant la concertation). La métropole assurera les études préliminaires.			Communal	0 €	60 000 €	0 €	30 000 €	30 000 €
C0306 30241	0016	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	FREYNET FRANCOIS	Proposition CUB	Claveau - Renouveau urbain : végétalisation et jardins familiaux	Travaux de végétalisation par la Ville et réalisation des premiers jardins familiaux		-->Réaliser l'opération	Communal	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30119	0017	KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS	PERRUSSAN-CLADERES JOSIANE	Proposition CUB	Parc relais dans le secteur Latule/Aliénor : étude d'opportunité	L'étude consistera à définir si il existe un enjeu à réaliser un parc relais dans ce secteur, elle définira le lieu le plus approprié, la capacité à prévoir et l'estimation des coûts de réalisation.	-->Réaliser l'étude -->Valider l'étude	-->Participer aux études	Métropolitain	20 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €
C0306 30073	0018	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Proposition CUB	Bretelle Auchan-Lac / boulevard Aliénor	Réalisation d'une bretelle de sortie du centre commercial du Lac sur le boulevard Aliénor. Réalisation des travaux par BM parallèlement aux travaux Auchan dans le centre commercial. Auchan apportera un fonds de concours correspondant au cout des travaux TTC, dans la limite du montant prévisionnel + 10%. Les surcouts éventuels seront pris en charge par la métropole.	-->Réaliser les travaux	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales	Intercommunal	450 000 €	450 000 €	450 000 €	0 €	0 €
C0306 30255	0019		DUMOULIN EMLINE	Proposition CUB	Ginko : poursuite de l'aménagement de la ZAC	Poursuite de l'aménagement de la ZAC concédée. La métropole poursuivra le pilotage du projet, le suivi des travaux d'aménagement et les reprises progressives d'ouvrage. La Ville réalisera les équipements publics de superstructure prévus au PEP (notamment : gymnase).	-->Réceptionner les travaux réalisés par le délégataire -->Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation	-->Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage	Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30215	0020	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Proposition CUB	Mise en place du réseau hiérarchisé cyclable de la politique vélo de la métropole : av Marcel Dassault	Par délibération d'octobre 2012 la CUB a approuvé la politique vélo et le réseau hiérarchisé cyclable. Ce réseau est composé de deux niveaux d'itinéraires: Le REseau Vélo Express (REVE) constitue l'ossature principale des itinéraires d'agglomération. L'objectif est de disposer du réseau réalisé dans sa totalité pour la fin du contrat de co-développement 2015/17. Le second niveau d'itinéraires est constitué par le réseau structurant reliant les centralités et les pôles de déplacements. L'objectif est de réaliser ce réseau à échéance 2020. Pour ce contrat, il est proposé de réaliser les études préliminaires de l'axe avenue Marcel Dassault : prolongement de la piste Ginko jusqu'au parking. Pour mémoire, sont programmés par ailleurs les travaux de l'avenue de la Jallère (codev 2) et de la rue Costedoat (FIC).	-->Réaliser l'étude préliminaire	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Métropolitain	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €
C0306 30079	0021	TE00 DIRECTION DE L'EAU	COMMARIEU OLIVIER	Proposition CUB/ communes	Fossé des Quarante Journaux : travaux de busage	Dans le cadre de la requalification et apaisement de l'avenue des Quarante Journaux, permettant l'interface Ginko-centre commercial et favorisant les TC (un tronçon en couloir bus, traversée sécurisée tram-centre commercial) il est nécessaire de procéder au busage du fossé en périphérie de la voie. Ce busage consiste en la pose d'un collecteur diamètre 1600 sur une longueur d'environ 700m, posé sur pieux La DEAU s'engage à faire réaliser l'étude PRO par un maître d'œuvre externe sur la solution de busage du fossé Ginko, le long de l'avenue des 40 Journaux et a réaliser les travaux. La prise en charge sera assurée à hauteur de 1 M EUR par le FIC, outre les éventuels travaux d'enfouissement. Le solde du projet, estimé à ce jour à 2,2 M€, relèvera du Codev.	-->Réaliser l'étude -->Valider l'étude -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux -->Remise de l'ouvrage au gestionnaire	-->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	3 200 000 €	2 200 000 €	0 €	1 200 000 €	1 000 000 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30001	0022	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Proposition CUB	Avenue des Quarante Journaux : travaux de voirie	Requalification et apaisement de la voie, permettant l'interface Ginko-centre commercial et favorisant les TC (un tronçon en couloir bus, traversée sécurisée tram-centre commercial) : AVP, achèvement des préalables et CDF, pour travaux au prochain Codev après travaux de busage. Financement du projet avec une part FIC à 30% conformément aux engagements du Codev 2. Parallèlement, une contribution des opérateurs immobiliers sera recherchée, notamment pour le foncier. Opération à lier aux travaux du fossé.	-->Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP) -->Réaliser les études avant projet -->Lever les préalables fonciers	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Valider l'étude -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	3 000 000 €	250 000 €	50 000 €	0 €	200 000 €
C0306 30237	0023	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	OLIVES JEAN-MICHEL	Proposition CUB	Parc relais secteur Quarante Journaux : travaux	Sous réserve de confirmation par l'étude d'opportunité, création d'un parc relais de surface à proximité de la station Quarante Journaux et sur la rue Lavignolle, connecté à la sortie 4b de la rocade.	-->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études avant projet -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux		Métropolitain	1 000 000 €	1 000 000 €	100 000 €	500 000 €	400 000 €
C0306 30185	0024	UA00 DIRECTION DU POLE DYNAMIQUES URBAINES	GERSTLE ANNE	Codev 2 : coup parti	Programme 50 000 logements autour des axes de transports collectifs - îlot témoin Résidence du Lac	Le projet est inscrit sur la liste des sites d'intervention annexée au contrat que Bordeaux Métropole passe avec La Fab pour l'année 2015. Etape 2015 : délivrance PC phase 1 - dépôt PC phase 2. La métropole réalisera notamment les travaux de déviation de la piste cyclable, dont le cout sera à la charge de l'opération ou de l'opérateur.	-->Réaliser les travaux	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30074	0025	UE00 DIRECTION DE L'HABITAT	ZOUHAIR IMAD	Proposition CUB/communes	Les Aubiers - Renouveau urbain : Coordination, partenariat et volet logement	Suite à la validation de l'étude préopérationnelle Leclerc et au lancement du PNRU2, il s'agit de mettre au point l'opération de renouvellement urbain avec la traduction du programme d'actions dans une convention type PRU, valider la première mouture de la maquette de financement et préciser la gouvernance du pilotage stratégique et opérationnel entre la métropole et la Ville. La convention peut couvrir 2015 - 2020. Pour cette fiche 4 volets sont concernés et ce pour 2015 à 2020 à valider : - volet aide à la réhabilitation : 1,97M EUR (dont 650K EUR par an). à valider selon RI en cours de révision - volet aide résidentialisation : 300K EUR (100K EUR par an). Le RI Habitat ne permet pas à ce jour financer ce type de projet. l'objectif est de contribuer financièrement à la reconfiguration des accès au stationnement de DomoFrance. - volet ingénierie et coordination : 130K EUR sur la période du projet (sans communication au titre du RI actuel), soit 25% d'aide à parité avec la Ville. - volet accompagnement des équipements communaux, sous réserve de validation du nouveau RI, sur la base de 20% du cout, pour le gymnase Ginco (20% du cout hors prise en charge ZAC) et éventuellement le centre social des Aubiers.(Sous réserve de l'adoption du nouveau RI politique de la ville et de ses modalités d'application) Les interventions sous MOA directe de la métropole font l'objet de fiches spécifiques. La requalification de l'ancien site Aquitanis est traité via la fiche métropolitaine "Réflexion sur un cadre global de la chaine d'accompagnement à la création d'entreprises". L'évaluation financière globale indiquée sur cette fiche concerne l'ensemble de la pré-maquette financière du projet de requalification, toutes MOA confondues. Les éventuels travaux d'enfouissement de réseaux seront pris en charge sur le FIC.	-->Signature d'une convention -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	-->Apporter un soutien financier -->Signer une convention	Communal	49 030 000 €	2 697 500 €	525 000 €	1 086 250 €	1 086 250 €
C0306 30273	0026	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME		Proposition CUB/communes	Les Aubiers - Renouveau urbain : étude du secteur Ouest préalable au repositionnement de l'école Jean Monnet	Au titre de la politique de la Ville, la Ville réalisera une étude de programmation/recomposition urbaine du secteur des Aubiers ouest étendue au faisceau ferroviaire de Cracovie, tenant compte des différentes études réalisées sur le secteur en mettant en cohérence l'ensemble des projets (pole d'échange, évolution du parc relais, reconfiguration de l'école...). La métropole participera à cette étude selon le RI en vigueur à son lancement. Cette mission permettra, dès 2017, sous réserve de validation de l'étude urbaine, de réaliser les études préalables permettant de définir le scénario d'évolution du groupe scolaire (pour un coût estimé de 70 000 euros), en vue de réaliser au Codev suivant les études de maîtrise d'oeuvre.	-->Réaliser l'étude -->Participer à l'étude -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	-->Réaliser l'étude	Intercommunal	70 000 €	70 000 €	0 €	0 €	70 000 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30179	0027	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	GRAVELIER MICHEL	Proposition CUB/ communes	Les Aubiers - Renouveau urbain : travaux du secteur Lauzun	Dans le cadre de l'étude de rénovation urbaine validée du quartier des Aubiers et de l'îlot témoin 50 000 logements, il est prévu de réaliser, sur le secteur du Lauzun, une voie nouvelle entre la rue des Genets et la rue Robert Caumont, permettant ainsi de supprimer la circulation automobile sur une partie de la rue des Genets et d'y créer un mail piétons. La présente ligne comprend l'ensemble des interventions métropolitaines sur le Lauzun identifiées par l'étude préliminaire de 2014 et estimée à 1,350 M EUR TTC, dont 20% sur le FIC. Parallèlement la Ville assurera les travaux de sa compétence dont la Place des Genêts (0,4 M EUR TTC), et Domofrance ceux de sa compétence (stationnements résidentialisés). Le calendrier des interventions sera fonction de la levée des préalables par les partenaires : opération 50 000 logement par LaFab, reconfiguration des accès au stationnement par Domofrance. Les éventuels travaux d'enfouissement de réseaux seront pris en charge sur le FIC.	-->Réaliser les travaux	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	1 750 000 €	1 350 000 €	0 €	1 350 000 €	0 €
C0306 30178	0028	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	GRAVELIER MICHEL	Proposition CUB/ communes	Les Aubiers - Renouveau urbain : travaux rue Francis Planté et rue Roganeau (prolongement cours des Aubiers)	Suite à une première phase de travaux d'aménagement du cours des Aubiers et conformément à l'étude urbaine validée du quartier des Aubiers, il convient de poursuivre les travaux sur les rues Francis Planté et Roganeau (y compris parkings Roganeau Sud et prairie), conformément à l'étude préliminaire validée. Les travaux métropolitains (1,5 M EUR) seront financés à 20% sur le FIC, la Ville prenant en charge ceux de sa compétence (0,3 M EUR), et réalisant l'aménagement en 2016 du square Tournemire (0,18 M EUR) et de la Place Ginette Neveu (0,77 M EUR). Les éventuels travaux d'enfouissement de réseaux seront pris en charge sur le FIC.	-->Réaliser les travaux	-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts.) -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	1 800 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	0 €	0 €
C0306 30248	0029	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	GRAVELIER MICHEL	Proposition CUB/ communes	Les Aubiers - Renouveau urbain : travaux rue Roganeau Nord	Réalisation des études et travaux de requalification de la rue Roganeau Nord, conformément au projet urbain validé. Les travaux seront réalisés par BM et Ville chacun selon ses compétences, les dépenses métropole étant financées à 20% sur le FIC. Cout estimé par les études urbaines à confirmer : 120 K EUR TTC, dont 20% sur le FIC. Les éventuels travaux d'enfouissement de réseaux seront pris en charge sur le FIC.	-->Prendre la décision de faire (jalon GSP) -->Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP) -->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études avant projet -->Réaliser les travaux	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts.) -->Valider l'étude -->Mener la concertation -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	120 000 €	96 000 €	0 €	0 €	96 000 €
C0306 30180	0030	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	GRAVELIER MICHEL	Proposition CUB/ communes	Les Aubiers - Renouveau urbain : études de requalification des voies Aubiers Sud	Dans le cadre de l'étude de rénovation urbaine validée du quartier des Aubiers, il est prévu de réaliser l'aménagement et la rénovation des voies existantes situées au sud de l'avenue Laroque. BM réalisera les études préliminaires des voies inscrites à la convention PNRU.	-->Réaliser l'étude préliminaire		Communal	50 000 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €
C0306 30096	0031	GD00 DIRECTION BATIMENTS ET MOYENS	SENTAGNES EMILIE	Codev 2 : coup parti	Ecole maternelle Lac II : réhabilitation avant rétrocession	Réhabilitation de l'école maternelle Lac II dans le cadre de la mise en état correct avant rétrocession à la commune	-->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux -->Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement	-->Accepter la rétrocession de l'équipement	Communal	2 200 000 €	2 148 000 €	1 000 000 €	1 148 000 €	0 €
C0306 30084	0032	GD00 DIRECTION BATIMENTS ET MOYENS	SENTAGNES EMILIE	Report PPI Soutenable	Ecole élémentaire LAC II : étude de réhabilitation avant rétrocession	Réhabilitation de l'école élémentaire Lac II dans le cadre des mises en état correct avant rétrocession à la commune : études	-->Réaliser les études avant projet		Communal	2 860 000 €	250 000 €	50 000 €	100 000 €	100 000 €
C0306 30125	0033	UE00 DIRECTION DE L'HABITAT	ZOUHAIR IMAD	Proposition CUB/ communes	Plan Stratégique Local-Aubiers/Benauges : lancement de la tranche conditionnelle et soutien aux nouvelles actions potentielles	Il s'agit de lancer à partir de 2015 la tranche conditionnelle suite à la fin du PRU ANRU isolé dans l'objectif de tirer le bilan des actions de Renouveau Urbain et définir des orientations et actions complémentaires pour pérenniser les investissements consentis. Ce travail doit s'articuler avec les deux nouvelles opérations : Joliot-Curie et les Aubiers. Il s'agit d'un marché attribué au groupement Espacité dont le coût est de 348 364 EUR dont 23 232 EUR sont dédiés à cette tranche conditionnelle.	-->Réaliser la prestation	-->Participer aux études	Intercommunal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30025	0034	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	COURNET ALEXIS	Codev 2 : coup parti	Tram-train du Médoc BLANQUEFORT/ BRUGES/BORDEAUX	Programme de l'opération : départ en débranchement de la ligne C à hauteur de Cracovie, utilisation d'une ligne du réseau ferré national qui ne sera plus exploitée à l'horizon de la mise en service du tramway (à confirmer), croisement à niveau de la ligne de chemin de fer du Médoc, puis réalisation d'une voie unique nouvelle en parallèle de la voie ferrée existante jusqu'à Blanquefort. Les études devront prévoir l'évolutivité de la ligne pour recevoir des tram-trains et des trains. Une partie des travaux sera réalisée dans ce sens.	-->Réceptionner les travaux		Métropolitain	0 €	60 000 000 €	30 000 000 €	30 000 000 €	0 €
C0306 30063	0035	KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS	BILLET FABIEN	Codev 2 : coup parti	Pôle d'échanges multimodal de Cracovie : Finalisation des études de faisabilité	Etudes de faisabilité du pôle d'échanges multimodal de Cracovie	-->Réaliser l'étude préliminaire -->Prendre la décision suite à l'étude préalable	-->Participer aux études -->Valider l'étude et les suites opérationnelles proposées (mode opératoire, outils opérationnel)	Communal	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30097	0036	TE00 DIRECTION DE L'EAU	BOUYER MAXIME	Codev 2 : action à reporter	Refonte du réseau d'assainissement rue Lucien Faure / cours du Raccordement	Dans le cadre de l'opération de raccordement des effluents du secteur Brazza sur la rive gauche, les travaux de refonte du réseau rue Lucien Faure et cours du Raccordement permettent à la fois : - de pérenniser les réseaux qui se trouvent aujourd'hui dans un état fortement dégradé - d'augmenter la capacité de transit Les travaux sont réalisés en association étroite avec les travaux de refonte de la voirie rue Lucien Faure. Sur le contrat, la métropole s'engage à terminer les travaux.	-->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux -->Etablir les PV de mise en exploitation, et participer aux opérations de transferts d'ouvrages -->Remise de l'ouvrage au gestionnaire	Communal	7 300 000 €	5 300 000 €	5 300 000 €	0 €	0 €	
C0306 30262	0037	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	LHOTE CLAIRE	Proposition commune	Place Latule : scénarii programmatiques	Une fois les orientations TC sur le secteur confirmées, et l'étude de cohérence du schéma viaire réalisée et arbitrée, réalisation d'une étude permettant de définir et arbitrer les scénarii programmatiques possibles de requalification de la Place Latule, afin de permettre ultérieurement la validation d'un programme et le lancement d'un concours.	-->Prendre la décision d'étudier (Jalon GSP) -->Établir le programme	-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune -->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Intercommunal	35 000 €	35 000 €	0 €	0 €	35 000 €
C0306 30017	0038	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	HUAULME EVELYNE	Codev 2 : coup parti	Requalification de la rue Lucien Faure entre le quai Bacalan et le cours du Raccordement (1ère phase)	Requalification de la rue Lucien Faure entre quai Bacalan et Cours du Raccordement (1ère phase)(900m) - Finalisation des acquisitions (coup parti du codev2) - Réalisation des travaux (2015-2017)(coup parti du codev2)	-->Poursuivre la levée des préalables fonciers -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux -->Remise de l'ouvrage au gestionnaire		Métropolitain	20 530 000 €	18 718 000 €	11 062 000 €	7 656 000 €	0 €
C0306 30213	0039	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	HUAULME EVELYNE	Proposition commune	Requalification de la rue Lucien Faure entre le cours du Raccordement et la place Latule (2ème phase)	Requalification de la rue Lucien Faure entre le cours du Raccordement et la place Latule (2ème phase) (500m) - études PRO et consultation des entreprises (2016) - réalisation des travaux en 2017 et 2018.	-->Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP) -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux		Métropolitain	7 000 000 €	2 000 000 €	0 €	0 €	2 000 000 €
C0306 30058	0040	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	DUMOULIN EMELINE	Codev 2 : action à reporter	Bassins à flot : maison du projet	Dans le cadre du projet urbain des Bassins à flot, la Ville et la métropole s'engagent à animer la Maison du projet en partenariat avec le Port de Bordeaux dans le respect des conditions prévues dans la convention tripartite et de ses évolutions récentes (agent métropole). Cette maison du projet a pour vocation de renseigner le grand public sur le projet et sur les évolutions du quartier.	-->Accompagner financièrement le programme -->Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation -->Prendre en charge une partie des investissements	-->Accompagner financièrement le programme -->Apporter un soutien financier	Métropolitain	225 000 €	135 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
C0306 30102	0041	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE	REGHAY ZINEB	Codev 2 : coup parti	Bassins à flot : CCV	Achèvement de l'opération conformément à la convention approuvée et aux engagements du codev 2012-2014.			Métropolitain	63 000 000 €	4 450 000 €	3 600 000 €	850 000 €	0 €
C0306 30036	0042	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	MARIE ISABELLE	Codev 2 : coup parti	Ponton sur la Garonne au droit de la CCV	Installation d'un ponton fluvial par la Ville de Bordeaux (1,8 Meuros) au niveau des bassins à flot. Soutien BM à hauteur de 25% du coût prévisionnel sur la réalisation d'un ponton multi usages respectant le cahier des charges TBC au niveau des bassins à flot.	-->Valider l'étude -->Prendre en charge une partie des investissements	-->Réaliser l'opération -->Assurer l'entretien, la gestion et le fonctionnement des équipements	Intercommunal	1 800 000 €	450 000 €	0 €	450 000 €	0 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30186	0043	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	DUMOULIN EMELINE	Codev 2 : action à reporter	PAE des Bassins à flot - Quai du Vin	Aménagement des espaces publics connexes aux îlots P14 et P15 dans un délai calé sur l'ouverture au public de la CCV et de la halle BMA, sous réserve de libération des emprises. La métropole s'engage à poursuivre les études et réaliser les travaux conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage, et poursuivre les acquisitions foncières. La Ville s'engage à verser la contribution prévue à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et à participer aux frais de maîtrise d'oeuvre, d'OPC et de CSPS. Les éventuels travaux d'enfouissement de réseaux seront pris en charge sur le FIC.	-->Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux -->Prendre en charge une partie des investissements	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Participer aux études -->Participer au financement du PEP, contribution du FIC	Métropolitain	1 200 000 €	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €	0 €
C0306 30187	0044	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	DUMOULIN EMELINE	Proposition CUB/ communes	Bassins à flot - Eléments de patrimoine sur la plaque portuaire	La Ville s'engage à réaliser un diagnostic et un plan de gestion des éléments de patrimoine lui appartenant sur la plaque portuaire (deux grues) dans le courant de l'année 2015.		-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Réaliser l'étude -->Valider l'étude	Métropolitain	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30181	0045	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	DUMOULIN EMELINE	Proposition CUB/ communes	PAE des Bassins à flot - Aménagement de la plaque portuaire	Début de l'aménagement de la plaque portuaire. La métropole s'engage à réaliser les études et travaux conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage. La Ville s'engage à verser la contribution prévue à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et à participer aux frais de maîtrise d'oeuvre, d'OPC et de CSPS; elle s'engage également à réaliser un diagnostic et un plan de gestion des éléments de patrimoine lui appartenant dans le courant de l'année 2015. Etudes: lancement du marché de maîtrise d'oeuvre une fois le diagnostic Ville réalisé, avancement des études d'ensemble jusqu'au PRO. Travaux: Réalisation de venelles provisoires et démarrage de la place Armand Lalande en fonction des besoins générés par l'avancement des opérations immobilières et de la libération des emprises.	-->Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP) -->Établir le programme -->Réaliser les études avant projet -->Valider l'étude -->Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage -->Réaliser les travaux -->Prendre en charge une partie des investissements	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Participer aux études -->Accompagner financièrement le programme -->Apporter un soutien financier -->Participer au financement du PEP, contribution du FIC	Métropolitain	6 500 000 €	1 500 000 €	0 €	500 000 €	1 000 000 €
C0306 30189	0046	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	DUMOULIN EMELINE	Proposition CUB/ communes	PAE Bassins à flot - Espace public îlot P5	Etudes et réalisation de l'espace public devant l'îlot P5 dans un délai calé sur l'ouverture de l'école. La métropole s'engage à réaliser les études et travaux conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage. La Ville s'engage à verser la contribution prévue à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et à participer aux frais d'OPC, de CSPS et de maîtrise d'oeuvre. Le cas échéant, la Ville assurera en interne la maîtrise d'oeuvre du projet. Le financement de l'opération sera assuré sur l'enveloppe "plaque portuaire" du PAE.	-->Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP) -->Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage -->Participation au titre du PAE -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Participer au financement du PEP, contribution du FIC	Métropolitain	500 000 €	455 000 €	455 000 €	0 €	0 €
C0306 30135	0047	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVIT E	MONTI LAURENCE	Proposition CUB	Soutien général à l'activité portuaire	Soutien aux travaux d'aménagement engagés par le Grand Port Maritime de Bordeaux sur les sites retenus pour le développement de l'activité refit de yachts aux bassins à flot (Bordeaux), pour la réalisation de travaux sur la forme de radoub de Bassens pour favoriser l'activité de démantèlement (Bassens), et l'aménagement de la plateforme de Grattequina en lien avec les éco-activités (Blanquefort)	-->Signature d'une convention		Métropolitain	0 €	2 000 000 €	2 000 000 €	0 €	0 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30047	0048	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	DUMOULIN EMELINE	Proposition CUB/ communes	PAE Bassins à flot : coeur d'îlots et sentes	Aménagement des espaces publics de coeur d'îlots et des sentes pour les permis de construire accordés. La métropole s'engage à réaliser les études et travaux conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage, et à poursuivre les acquisitions foncières. La Ville s'engage à verser la contribution prévue à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et à participer aux frais de maîtrise d'oeuvre, d'OPC et de CSPS. A titre indicatif sous réserve de levée des préalables et d'avancement des opérations: sentes des îlots C1, C5, C9, C2, C6, C10, C13, B0, B1, B3, B4, B5, B6, B7, B9, espaces publics liés à la CCV et ceux des îlots B1, C6, P3....	-->Réaliser l'étude -->Valider l'étude -->Poursuivre la levée des préalables fonciers -->Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux -->Remise de l'ouvrage au gestionnaire	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Participer aux études -->Participer au financement du PEP, contribution du FIC -->Participer à la réception des travaux -->Assurer l'entretien, la gestion et le fonctionnement des équipements -->Aff	Métropolitain	4 500 000 €	2 500 000 €	1 400 000 €	1 000 000 €	100 000 €
C0306 30048	0049	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	DUMOULIN EMELINE	Proposition CUB/ communes	PAE Bassins à flot : voies nouvelles	Aménagement des voies nouvelles des secteurs Bacalan et Chartrons pour les permis de construire accordés. La métropole s'engage à réaliser les études et travaux conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage, et à poursuivre les acquisitions foncières. La Ville s'engage à verser la contribution prévue à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et à participer aux frais de maîtrise d'oeuvre, d'OPC et de CSPS. A titre indicatif sous réserve de levée des préalables et d'avancement des opérations: voies nouvelles B1, B2, Ouagadougou, B3, B4, B7, C2. Début des études et des négociations foncières pour la voie nouvelle de l'arrière-base si lancement des opérations.	-->Poursuivre la levée des préalables fonciers -->Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux -->Remise de l'ouvrage au gestionnaire	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Participer aux études -->Participer au financement du PEP, contribution du FIC -->Participer à la réception des travaux -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Métropolitain	6 800 000 €	2 600 000 €	1 600 000 €	1 000 000 €	0 €
C0306 30190	0050	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	DUMOULIN EMELINE	Proposition CUB/ communes	PAE Bassins à flot - Requalification voies existantes	Requalification des voies existantes au fur et à mesure de l'achèvement des chantiers de construction. La métropole s'engage à réaliser les études et travaux conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage, et à poursuivre les acquisitions foncières. La Ville s'engage à verser la contribution prévue à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et à participer aux frais de maîtrise d'oeuvre, d'OPC et de CSPS. A titre indicatif sous réserve de levée des préalables et d'avancement des opérations: rues des Etrangers, de Gironde, Delbos, Blanqui, Hubert Prom, Henri Brunet, Bourbon, Faïencerie, A. Lalande.	-->Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP) -->Lever les préalables fonciers -->Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux -->Prendre en charge une partie des investissements	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Participer au financement du PEP, contribution du FIC	Métropolitain	11 000 000 €	5 500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	3 000 000 €
C0306 30177	0051	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	GRAVELIER MICHEL	Proposition CUB	Aménagement du cours Edouard Vaillant : étude	Étudier le réaménagement du cours Edouard Vaillant (trottoirs, végétalisation) entre le quai de Bacalan et le cours Balguerrie Stuttenberg, en interface du PAE, marquant ainsi le débouché des sentes.	-->Réaliser l'étude préliminaire	-->Valider l'étude préliminaire	Communal	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	15 000 €
C0306 30191	0052	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	DUMOULIN EMELINE	Codev 2 : coup parti	PAE des Bassins à flot - Réalisation des équipements publics de l'îlot B2	La Ville s'engage à réaliser les études du groupe scolaire et du gymnase prévus sur l'îlot B2 du PAE des Bassins à flot et à démarrer les travaux.	-->Participation au titre du PAE	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Réaliser l'étude -->Racheter le foncier	Métropolitain	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30192	0053	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	DUMOULIN EMELINE	Proposition CUB/ communes	PAE Bassins à flot - Equipement polyvalent de l'îlot B1	La Ville s'engage à réaliser les études de l'équipement polyvalent prévu sur l'îlot B1 du PAE des Bassins à flot et à démarrer les travaux.	-->Participation au titre du PAE	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Réaliser l'étude -->Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage	Métropolitain	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION										ESTIMATIONS FINANCIERES				
Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30167	0054	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE	LAMBOURG ANNE	Proposition CUB/communes	Bassins à flot - Arrière base : accompagnement Programmation/ Commercialisation	En lien avec le PAE des Bassins à flot : Consultation opérateur sur îlot test			Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30050	0055	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Proposition CUB/communes	Ilot Dupaty : voie nouvelle permettant l'urbanisation de l'îlot	Réalisation des études EXE sur la phase 2 et poursuite des études AVP sur le raccordement des 2 impasses. Mise en place d'un dispositif foncier (DUP) et négociation des acquisitions, et poursuite des travaux possibles selon les calendriers des programmes immobiliers et la programmation financière de la Ville sur la section prioritaire Chantecrit - Jardin de ta soeur. Financement par PVR (initiative Ville) et FIC.	-->Poursuivre la levée des préalables fonciers -->Engager les procédures d'évolution réglementaire du PLU nécessaires à la réalisation du projet -->Commercialiser des îlots -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux -->Etablir les PV de mise en exploitation, et participer aux opérations de transferts d'ouvrages	-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) -->Prendre en charge les travaux sur le FIC	Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30193	0056	UE00 DIRECTION DE L'HABITAT	GESSNER KARINE	Proposition CUB/communes	Relocalisation CHR/S Restos du coeur/Halte 33	Au delà des aides de droit commun, accompagnement du projet de création d'une structure permettant de relocaliser les 3 associations œuvrant en faveur des plus démunis, sur un terrain communautaire de la ZAC Ravezies, et réalisation des aménagements d'infrastructure nécessaires dans le cadre de la ZAC.	-->Établir le programme -->Céder le foncier -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	-->Apporter un soutien financier	Intercommunal	408 000 €	408 000 €	204 000 €	0 €	204 000 €
C0306 30161	0057	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	GERBEAU-MORIN CELINE	Codev 2 : action à reporter	ZAC Ravezies	Achèvement de la commercialisation et finalisation de la procédure			Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30075	0058	UE00 DIRECTION DE L'HABITAT	ZOUHAIR IMAD	Proposition CUB/communes	Grand Parc - Renouveau Urbain : Coordination, partenariat et volet logement	Suite à l'étude préopérationnelle Leclerc, il s'agit de mettre au point l'opération de renouvellement urbain avec la traduction du programme d'actions dans une convention type PRU, valider la première mouture de la maquette de financement et préciser la gouvernance du pilotage stratégique et opérationnel entre la métropole et la ville. La convention peut couvrir 2015 - 2022. Pour cette fiche 4 volets sont concernés et ce pour 2015 à 2020 (hors volet logement) : - volet aide à la réhabilitation : 39M EUR. déjà financé dans le cadre de la convention Aquitains (à titre indicatif) - volet aide à la démolition(barre D) :300K EUR. à partir de 2017. - volet ingénierie et coordination : 400K EUR sur la période du projet (hors communication non éligible au RI actuel). - soutien à l'équipement communal sous réserve de validation du nouveau RI : Salle des fêtes sur la base de 20% du coût HT de 5 M€, (sous réserve de l'adoption du nouveau règlement d'intervention politique de la ville et selon les modalités définies) - le parc étant par ailleurs soutenu dans le cadre du RI Nature. Les interventions directes BM sur les espaces publics font l'objet de fiches spécifiques. L'évaluation financière globale indiquée sur cette fiche concerne l'ensemble de la pré-maquette financière du projet de requalification, toutes MOA confondues. Les éventuels travaux d'enfouissement de réseaux seront pris en charge sur le FIC.	-->Signature d'une convention -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	-->Signer une convention	Communal	164 920 000 €	1 262 500 €	187 500 €	755 000 €	320 000 €
C0306 30046	0059	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Codev 2 : coup parti	Grand-Parc - Renouveau urbain : Place de l'Europe	Grand Parc : Réalisation par la métropole des travaux de la Place de l'Europe selon l'étude préliminaire réalisée en 2014 (2,3 M EUR TTC en part BM). Parallèlement, la Ville réalisera les travaux du chemin des écoles (0,86 M EUR), ainsi que ceux du parvis des écoles et de ses compétences Place de l'Europe (1,3 M EUR). Préalable foncier (aquitains, diocèse, incité, ville) à lever. Financement FIC/Codev selon les règles métropolitaines. Les éventuels travaux d'enfouissement de réseaux seront pris en charge sur le FIC.	-->Réaliser les études avant projet -->Poursuivre la levée des préalables fonciers -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux	-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	3 600 000 €	1 390 000 €	0 €	0 €	1 390 000 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30250	0060	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Proposition commune	Grand Parc - Renouveau urbain : aménagement du parvis des fêtes	Réaménagement du parvis des fêtes par la Ville de Bordeaux (1 M EUR), selon un calendrier coordonné avec la livraison de la salle. Dans ce cadre, la métropole réalisera la reprise du cours de Luze au droit du projet (0,24 M EUR) pour une cohérence d'ensemble, avec prise en charge à 20% sur le FIC. Réalisation des études en vue de travaux en 2018.	-->Réaliser les travaux	-->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	1 240 000 €	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €
C0306 30251	0061	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Proposition CUB/ communes	Grand Parc - Renouveau urbain : rénovation rue Finley	Rénovation de la rue Finley, intégrant le retournement de la polyclinique ainsi que la création de la MDSI. Réalisation des études et travaux. Interventions Ville et métropole chacun selon ses compétences, les dépenses BM étant prises en charge à 20% sur le FIC.	-->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études avant projet -->Réaliser les travaux	-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) -->Mener la concertation -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	1 020 000 €	864 000 €	15 000 €	15 000 €	834 000 €
C0306 30252	0062	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Proposition CUB/ communes	Grand Parc - Renouveau urbain : études préliminaires de voirie	Etudes préliminaires de requalification des voies inscrites à la convention de site (financement 20% FIC).	-->Réaliser l'étude préliminaire		Communal	50 000 €	50 000 €	0 €	30 000 €	20 000 €
C0306 30265	0063	UD00 DIRECTION DE LA NATURE	DESURMONT ANNE	Proposition commune	Grand Parc - Renouveau urbain : requalification du parc dans le cadre du RI Nature	Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier et dans la limite du RI Nature, la Métropole soutiendra au titre des aides de droit commun la requalification par la Ville du Parc du Grand Parc.	-->Participer à l'étude -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) -->Réaliser l'étude -->Valider l'étude -->Formaliser la demande de financement	Communal	640 000 €	320 000 €	30 000 €	270 000 €	20 000 €
C0306 30089	0064	GD00 DIRECTION BATIMENTS ET MOYENS	SENTAGNES EMILIE	Codev 2 : coup parti	Réhabilitation de l'école maternelle Trébod avant rétrocession	Réhabilitation de l'école maternelle Trébod dans le cadre de la mise en état correct avant rétrocession à la commune	-->Réaliser les études préalables		Communal	1 420 000 €	50 000 €	0 €	0 €	50 000 €
C0306 30176	0065	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Proposition CUB	Ilot Barreyre	Valorisation d'un foncier métropole situé dans le quartier des Chartrons avec création d'espaces publics permettant l'urbanisation de l'ilot. Etude programme réalisée et début de la concertation en 2014. Foncier acheté par la CUB pour 1,2ME. Foncier pouvant permettre la réalisation d'environ 25 logements. Désenclavement d'une impasse "la rue vandebrande". Opération s'inscrivant dans la procédure de révision du PLU. Voie nouvelle programmée sur le FIC à hauteur de 450 000E, à compléter selon le programme. Poursuite des études à mener pour établir le bilan financier de l'opération. La Ville assurera les travaux de sa compétence et acquerra le foncier du jardin conformément à la délibération cadre communautaire.	-->Prendre la décision de faire (jalon GSP) -->Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP) -->Réaliser l'étude préliminaire -->Poursuivre la levée des préalables fonciers -->Mener la concertation -->Établir le bilan financier de l'opération -->Réaliser les travaux	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) -->Participer aux études -->Racheter le foncier -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30024	0066	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	RENIER CECILE	Codev 2 : coup parti	Création de la ligne D du tramway	La nouvelle ligne D, d'une longueur de 10 km environ, part de la place des Quinconces à Bordeaux et rejoint le carrefour Cantinolle à Eysines. Parmi les axes importants, elle emprunte la rue Fondaudège, la rue Croix de Seguey à Bordeaux puis l'avenue de la Libération la route du Médoc et l'avenue de l'Hippodrome au Bouscat pour terminer par l'avenue de l'Hippodrome, le Pont Jean Jaurès, la rue du Tronc du Pinson, l'avenue de Picot, la rue du Déas et la route du Taillan Médoc à Eysines. Elle comprend 15 stations et est en voie unique de Picot à Cantinolle. En attente de la décision en appel. En parallèle, préparation d'un nouveau dossier d'enquête publique.	-->Réaliser les travaux	-->Participer à la démarche	Métropolitain	312 000 000 €	48 000 000 €	8 000 000 €	2 000 000 €	38 000 000 €
C0306 30026	0067	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	OLIVES JEAN-MICHEL	Codev 2 : coup parti	Création de parcs de stationnement ligne D	Parcs de stationnement accompagnant le tramway - y compris les déplacements des réseaux eaux pluviales et hydrants. Le calendrier sera fonction de celui de la ligne D.	-->Réaliser les études avant projet -->Réaliser l'étude pré opérationnelle -->Poursuivre la levée des préalables fonciers -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux		Métropolitain	31 200 000 €	13 230 000 €	4 100 000 €	530 000 €	8 600 000 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30275	0068	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEME NTS DEPLACEMENT	DABADIE SEBASTIEN	Proposition commune	Parking Thiac-Lebrun	Bordeaux Métropole s'assure de l'avancée de la réalisation d'un parking situé rue Lebrun, sur la parcelle acquise. Des propositions de montage d'opération ou d'études seront réalisées en vue d'une mise en oeuvre du parc de stationnement.			Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30008	0069	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEME NTS DEPLACEMENT	OLIVES JEAN- MICHEL	Report PPI Soutenable	Place Tourny	Requalification de la Place Tourny en lien avec extension tramway; suite au concours, poursuite des études en lien avec la ligne D du tramway	-->Réaliser l'étude -->Lancer des consultations	-->Valider l'étude	Communal	4 980 000 €	440 000 €	440 000 €	0 €	0 €
C0306 30022	0070	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEME NTS DEPLACEMENT	OLIVES JEAN- MICHEL	Codev 2 : coup parti	Cours Verdun et Clemenceau	Aménagement des cours Verdun et Clemenceau : suite au concours, réalisation des études contractuellement obligatoires (tranche ferme du concours), avant ajournement de l'opération.	-->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études avant projet	-->Valider l'étude	Intercommunal	10 080 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €
C0306 30247	0071	UA00 DIRECTION DU POLE DYNAMIQUES URBAINES	GERSTLE ANNE	Proposition CUB/ communes	Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - îlot témoin Marie Brizard	Le projet est inscrit sur la liste des sites d'intervention annexée au contrat que Bordeaux Métropole passe avec La Fab pour l'année 2015. Etape 2015 : étude de capacité en lien avec la valeur patrimoniale et les besoins en termes de stationnement.	-->Réaliser l'étude	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Intercommunal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30173	0072	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	FREYNET FRANCOIS	Proposition CUB	ZAC Bonnac - clôture	Clôture de la ZAC	-->Réaliser la prestation	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30009	0073	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEME NTS DEPLACEMENT	DARBOUCABE OLIVIER	Codev 2 : action à reporter	Place Raynal : travaux	Aménagement de la place Raynal et de l'amorce du cours d'Albret et de la rue Bonnier autour de la Cité municipale : travaux.	-->Réaliser les travaux	-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)	Communal	1 460 000 €	1 030 000 €	1 030 000 €	0 €	0 €
C0306 30028	0074	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEME NTS DEPLACEMENT	LHOTE CLAIRE	Proposition CUB/ communes	Place Gambetta	- Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre et désignation d'un lauréat avec un marché constitué de: Tranche ferme : Etude préliminaire et avant-projet. CDF. Tranche conditionnelle: PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC, VDE.... Le périmètre d'études du concours intègre le débouché de la rue Nancel Pénard pour disposer d'un profil cohérent avec l'aménagement de la place. - Lever les préalables (étude d'impact, archéologie préventive, PSMV...) - Concertation à mener en collaboration avec la commune en phase élaboration du programme. - Réalisation des études avant lancement des travaux Requalification générale de la place avec adaptation au réseau de bus restructuré et traitement qualitatif des espaces publics : - surface à requalifier pour Bordeaux Métropole (espaces publics, voiries de circulation tous modes de compétence métropole), soit env. 8 600 m ² - surface à requalifier par la commune (jardin central) , soit env. 6 000 m ² Estimation au stade pré-programme de l'opération globale à 7.6 M EUR TTC valeur février 2015 avec une répartition financière qui pourrait être de 5,32 M EUR TTC à la charge de Bordeaux Métropole (70%) et 2,28 M EUR TTC à la charge de la Ville (30%). Une convention de co-maîtrise d'ouvrage précisant la répartition financière de l'ensemble des charges entre les 2 collectivités sera à signer.	-->Établir le programme -->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études avant projet -->Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau) -->Mener la concertation -->Lancer des consultations	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Valider l'étude préliminaire -->Valider l'Avant Projet -->Mener la concertation -->Signer une convention	Communal	7 600 000 €	600 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
C0306 30093	0075	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEME NTS DEPLACEMENT	LHOTE CLAIRE	Proposition CUB/ communes	Terminus Bus Place de la République - Rue Château d'Eau - Rue Judaique (impact de l'évolution du réseau TC)	Préalablement à l'aménagement de la Place Gambetta, aménagement d'un terminus bus Place de la République : Etudes et travaux (2015). La modification des tracés des lignes TC peut générer d'éventuels travaux mineurs sur la rue du Château d'eau et la rue Judaique.	-->Réaliser l'étude -->Réaliser les travaux	-->Valider l'étude	Métropolitain	500 000 €	500 000 €	500 000 €	0 €	0 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION										ESTIMATIONS FINANCIERES				
Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30230	0076	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEME NTS DEPLACEMENT	ROUFFET JEAN-MARC	Proposition CUB	Giratoire Fleuret / Corps Francs Pommiers	Transformation d'un carrefour (Crauste - J-Fleuret - Corps Franc Pommies) en giratoire suite au réaménagement du carrefour "palais de justice" (Cours d'Albret - Maréchal Juin), avec suppression du TàG de Juin vers Albret, pour améliorer la gestion du carrefour avec l'augmentation des fréquences de passage du tram Ligne A à cet endroit (cadence moyenne d'un tram toute les 3min20, dans chaque sens)	-->Prendre la décision suite à l'étude préalable	-->Apporter un soutien financier	Communal	80 000 €	79 998 €	29 999 €	49 999 €	0 €
C0306 30157	0077	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	KARDJADJ DUMAITRE CELINE	Codev 2 : action à reporter	PSMV : mise à disposition des connaissances Ville	Révision du PSMV. Poursuite de la convention tripartite fixant les modalités techniques et financières des parties, dans la limite pour la part de métropole de 750 000 euros dédiés aux études.			Communal	0 €	375 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €
C0306 30029	0078	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEME NTS DEPLACEMENT	PARREAU JOEL	Codev 2 : coup parti	Rue Léo Saignat - levée des préalables fonciers	Aménagement de voirie et couloir bus (Liane 11) et vélos. Levée des préalables fonciers en lien avec le projet Domofrance, mise à l'alignement de l'EPIDE finalisation des acquisitions foncieres avant transmission du dossier à la DT Bordeaux	-->Poursuivre la levée des préalables fonciers		Intercommunal	1 300 000 €	360 000 €	360 000 €	0 €	0 €
C0306 30263	0079	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	FREYNET FRANCOIS	Proposition CUB/ communes	Rue Léo-Saignat - étude préliminaire	Suite à la mise à l'alignement de l'EPIDE, réalisation d'une étude préliminaire sur le tronçon élargi.	-->Établir le programme -->Réaliser l'étude préliminaire	-->Valider l'étude préliminaire	Communal	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €
C0306 30099	0080	TE00 DIRECTION DE L'EAU	GRANDCHAMP SIMON	Proposition CUB	Etude hydraulique globale du fonctionnement de la Devèze, du Devaux et des Ontines	Les ruisseaux de la Devèze, du Devaux et des Ontines traversent les communes de Mérignac et Bordeaux avant de rejoindre le ruisseau du Peugue. Sur leur parcours de nombreux problèmes d'inondation sont recensés. Par ailleurs, ils accueillent les ouvrages d'assainissement pluvial les plus importants et les plus complexes de la métropole, dont la connaissance du fonctionnement reste imprécisé jusqu'à aujourd'hui. Cette étude vise donc à caractériser le fonctionnement actuel de l'ensemble du système et à proposer des solutions d'aménagement afin de résorber les problèmes d'inondation recensés.	-->Réaliser l'étude préliminaire	-->Valider l'étude préliminaire -->Valider l'étude et les suites opérationnelles proposées (mode opératoire, outils opérationnel) -->Identifier un terrain	Intercommunal	200 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €
C0306 30098	0081	TE00 DIRECTION DE L'EAU	GRANDCHAMP SIMON	Proposition CUB	Etude hydraulique globale du fonctionnement du Peugue de sa source à la Garonne	Le ruisseau du Peugue traverse les communes de Pessac, Mérignac et Bordeaux avant de se jeter dans la Garonne. Sur son parcours de nombreux problèmes d'inondation sont recensés. Par ailleurs, il accueille les ouvrages d'assainissement pluvial les plus importants et les plus complexes de la métropole, dont la connaissance du fonctionnement reste imprécisé jusqu'à aujourd'hui. Cette étude vise donc à caractériser le fonctionnement actuel de l'ensemble du système et à proposer des solutions d'aménagement afin de résorber les problèmes d'inondation recensés.	-->Réaliser l'étude préliminaire	-->Valider l'étude préliminaire -->Valider l'étude et les suites opérationnelles proposées (mode opératoire, outils opérationnel) -->Identifier un terrain	Intercommunal	200 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €
C0306 30224	0082	TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	MESPLE-SOMPS ISABELLE	Codev 2 : action à reporter	Réalisation d'un éco point-quartier Saint Augustin	Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il est nécessaire d'améliorer la couverture géographique des centres de recyclages entre les boulevards et la rocade. En complément des centres de recyclage, pour améliorer la dotation de ce type d'installation et répondre à un problème de disponibilité du foncier, la métropole a décidé la création d'éco points, offrant un service de proximité à l'intention des ménages. BM s'engage à mener les études pour la réalisation d'un éco point dans le quartier de Saint Augustin sur la base d'un terrain proposé par la Ville. Une fois la faisabilité confirmée, la Cub s'engage à réaliser cet équipement. La ville s'engage donc à proposer, un site dès l'année 2015.	-->Réaliser le DCE -->Prendre la décision de faire (jalon GSP) -->Établir le programme -->Réaliser les travaux	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Identifier un terrain	Métropolitain	835 000 €	835 000 €	35 000 €	400 000 €	400 000 €
C0306 30196	0083	BB00 DIRECTION STRATEGIES METROPOLITAINES ET INNOVATION	HAUMONT ISABELLE	Proposition CUB/ communes	Agglocampus : parking silo (études)	Réalisation des études préliminaires à la construction d'un parking silo. Cette construction est déterminante dans la régulation des stationnements du site universitaire de Carreire, la libération de foncier constructible et par conséquent de l'aménagement d'espaces publics. Le site actuel est saturé de voitures stationnées de façon anarchique. Le parking silo doit être un des premiers aménagements pour permettre la reconfiguration urbaine du site hospitalo universitaire. Le site spécialisé en santé n'est pas du tout organisé, et son aménagement n'est pas à la hauteur de son ambition et de ses laboratoires de recherche d'excellence.	-->Prendre la décision d'étudier (Jalon GSP)	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Métropolitain	7 400 000 €	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30143	0084	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Proposition CUB	Agglocampus : liaison Nord-Sud à Carreire	Dans le cadre du Plan campus et de l'étude urbaine réalisée au Codev précédent, réalisation par la métropole pour le compte du CHU et de l'Université d'une étude préliminaire précisant les contours de l'axe Nord-Sud envisagé. La maîtrise d'ouvrage des travaux sera alors à arrêter, BM proposant d'apporter un fonds de concours aux propriétaires/gestionnaires des sites.	-->Réaliser l'étude préliminaire	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Valider l'étude préliminaire	Communal	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €
C0306 30141	0085	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Proposition CUB	Agglocampus : Rue Bethmann	Réalisation d'un aménagement d'accès au campus sécurisé, sous réserve de réalisation effective de la liaison Nord-Sud : études préliminaires.	-->Réaliser l'étude préliminaire	-->Valider l'étude	Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30142	0086	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Proposition CUB	Agglocampus : Rue Hoffmann Martinot	Réalisation d'une étude de programme et étude préliminaire de requalification	-->Établir le programme -->Réaliser l'étude préliminaire	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Valider l'étude préliminaire	Métropolitain	20 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €
C0306 30274	0087	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Proposition CUB	Mise en place du réseau cyclable métropolitain : étude axe Jacquet-Rocaz- Ferrer	Par délibération d'octobre 2012 la CUB a approuvé la politique vélo et le réseau hiérarchisé cyclable. Ce réseau est composé de deux niveaux d'itinéraires: Le REseau Vélo Express (REVE) constitue l'ossature principale des itinéraires d'agglomération. L'objectif est de disposer du réseau réalisé dans sa totalité pour la fin du contrat de co-développement 2015/17. Le second niveau d'itinéraires est constitué par le réseau structurant reliant les centralités et les pôles de déplacements. L'objectif est de réaliser ce réseau à échéance 2020. Pour ce contrat, il est proposé de réaliser les études préliminaires de l'axe rues Eugène Jacquet, Docteur Rocaz et Francisco Ferrer (desserte campus Carreire) Pour mémoire, sont programmés par ailleurs les travaux de l'avenue de la Jallère (codev 2) et de la rue Costedoat (FIC).	-->Réaliser l'étude préliminaire	-->Participer à la démarche	Intercommunal	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €
C0306 30057	0088	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Codev 2 : action à reporter	Rues de Pessac et Costedoat - études	Réalisation d'une étude programme sur l'axe rue de Pessac et rue Costedoat élargi à de Sourdis, d'une étude préliminaire et AVP pour Pessac-Costedoat. La rue F. de Sourdis relève pour sa part du FIC.	-->Établir le programme -->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études avant projet	-->Valider le programme -->Valider l'étude préliminaire -->Valider l'Avant Projet -->Mener la concertation	Communal	50 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €	0 €
C0306 30160	0089	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	ANCEAU FABIENNE	Codev 2 : action à reporter	ZAC Hôpital des enfants	ZAC à finaliser / commercialisation des îlots F et G et clôture de la procédure			Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30106	0090	TE00 DIRECTION DE L'EAU	COMMARIEU OLIVIER	Proposition CUB	Travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant de Bordeaux Sud	Le projet consiste à réaliser des aménagements afin de lutter contre les inondations constatées lors d'épisodes pluvieux intenses. Il a été identifié 4 grandes phases principales • Phase 1 Amélioration / création de bouches d'engouffrement dans le secteur de la Place Dormoy • Phase 2 Limitation des apports vers la place Dormoy / Redimensionnement du collecteur rue du Port/Augmentation du délestage de la branche Domercq vers le collecteur des quais Ces deux phases de travaux non structurels d'amélioration seront réalisées dans le cadre de ce contrat (Aménagement à court terme: rehausse de seuil, modification de maillage, modification d'équipement...) pour un montant de 500 000 EUR • Phase 3 Création d'un bassin de rétention Place Nansouty et renforcement des collecteurs amonts • Phase 4 Création d'un bassin de rétention sous la place Dormoy Ces aménagements plus structurants, dit de long terme, (création des bassins de rétention) seront étudiés dans leurs phases conception(110 000 EUR) sur ce contrat. La phase 3 (Bassin Nansouty) sera confirmée à l'issue d'une phase de concertation en juin 2015. Si cette opération est validée, elle devra être réalisée avant les travaux d'aménagement de surface de la place Nansouty prévus deuxième semestre 2018. Les travaux du bassin et des collecteurs associés s'étaleront de début 2016 (rue de Marmande) à l'été 2018. Les travaux de bassin en particulier auront lieu de juin 2017 à JUIN 2018.	-->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études préalables -->Réaliser les études avant projet -->Valider l'étude -->Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau) -->Mener la concertation -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux -->Remise de l'ouvrage au gest	-->Valider le programme -->Valider l'étude préliminaire -->Valider l'Avant Projet -->Mener la concertation	Communal	7 450 000 €	4 450 000 €	150 000 €	1 100 000 €	3 200 000 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION										ESTIMATIONS FINANCIERES				
Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30133	0091	KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS	GRILLET SANDRINE	Proposition CUB	Modélisation de trafic Route de Toulouse	Réaliser, à la demande de la commune de Villenave d'Ornon, une modélisation du trafic de la route de Toulouse sur les 4 communes qu'elle traverse (Bègles, Bordeaux, Talence et Villenave d'Ornon) à moyen et long terme prenant en compte tous les projets autour de cet axe (urbain, TC, infra,...) mais également ceux de l'ensemble du territoire métropolitain et réaliser un zoom sur le secteur Terres Sud – Bel Air dans l'objectif de construire en lien avec le schéma de déplacement de l'agglomération et les schémas de déplacements locaux une réflexion globale et cohérente d'usage de cet axe à moyen et long terme, dans le but de construction d'une unité de traitement et d'aménagement de la route de Toulouse, et d'un plan de circulation du secteur Terres Sud – Bel Air.	-->Réaliser l'étude -->Participer à l'étude -->Valider l'étude	-->Participer aux études -->Valider l'étude	Intercommunal	15 000 €	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €
C0306 30052	0092	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Proposition CUB/ communes	Place Nansouty	Suite à l'étude stationnement et de programme réalisées au Codev précédent, réalisation des études préliminaires et AVP, levée des préalables et CDF, en vue de travaux en début de Codev suivant, à coordonner avec d'éventuels travaux d'assainissement.	-->Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP) -->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études avant projet -->Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau) -->Lancer des consultations	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) -->Mener la concertation	Communal	2 000 000 €	90 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
C0306 30053	0093	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	FREYNET FRANCOIS	Proposition CUB/ communes	Cours de l'Yser (tronçon Lafontaine - Marne)	Rénovation générale : réalisation de l'AVP, levée des préalables, et réalisation des travaux suite aux études préliminaires du Codev précédent. Une contribution FIC de 20% sera apportée au titre du futur réseau hiérarchisé de voirie. Les éventuels travaux d'enfouissement de réseaux seront pris en charge sur le FIC.	-->Réaliser les travaux	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Valider l'étude -->Mener la concertation -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	1 550 000 €	1 550 000 €	0 €	0 €	1 550 000 €
C0306 30267	0094	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Codev 2 : coup parti	Espace Saint-Michel - achèvement des travaux	Dans le respect des engagements du contrat 2012-2014, achèvement des travaux de l'espace Saint-Michel, sous MOA Ville. La Métropole contribue à hauteur des engagements du précédent contrat confirmés par convention du 28 septembre 2012, soit un montant de 8,96 M EUR majoré de l'actualisation d'environ 620 000 EUR ; elle finance par ailleurs l'ensemble des indemnités commerciales. Le financement de la part métropolitaine est assurée à 25% sur le FIC, et à 75% sur les crédits Codev.	-->Remise de l'ouvrage au gestionnaire -->Prendre en charge une partie des investissements	-->Réaliser l'opération -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	1 075 000 €	782 500 €	782 500 €	0 €	0 €
C0306 30220	0095	UE00 DIRECTION DE L'HABITAT	GESSNER KARINE	Codev 2 : coup parti	Concession d'Aménagement centre historique de Bordeaux	La concession passée avec InCité pour une durée de 6 ans a pour objectif la revalorisation de l'habitat en contre historique de Bordeaux. Elle intervient en continuité de la Convention Publique d'Aménagement précédente, et doit permettre de finaliser les avancées obtenues par cette dernière. Un ensemble d'objectifs en matière de réhabilitation, de production de logements sociaux, de mixité fonctionnelle et sociale, est attaché à cette concession. La métropole est appelée pour prendre en charge une partie du déficit foncier généré par l'activité du concessionnaire, qui rachète du patrimoine pour le rénover et le revendre à terme. Un volet coercitif en matière d'habitat insalubre est également présent. Il est acté d'une contribution Métropole de 1 M EUR en 2015, puis 500 K EUR en 2016 et 2017. En contrepartie les crédits métropolitains du jardin des remparts sont déprogrammés et devront être réétudiés dans le cadre du projet [Re]centres.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	-->Réaliser l'opération	Intercommunal	3 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30042	0096	UE00 DIRECTION DE L'HABITAT	MOREAU CAMILLE	Codev 2 : coup parti	OPAH RU HM de Bordeaux : suivi-animation	Mise en oeuvre de l'OPAH RU (volet parc privé du PNRQAD), avec une enveloppe BM maximale de 1.6 millions d'euros (aides aux travaux, prime insalubrité, prime vacance, aide à la mise en sécurité des hôtels meublés, aide à l'amélioration/création d'équipements résidentiels...). La Ville gèrera certaines aides pour le compte de la métropole (convention de gestion).	-->Accompagner financièrement le programme -->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Accompagner financièrement le programme	Communal	1 196 000 €	168 000 €	56 000 €	56 000 €	56 000 €
C0306 30043	0097	UE00 DIRECTION DE L'HABITAT	GESSNER KARINE	Proposition commune	Offre hôtelière à vocation sociale (hors OPAH RU)	La fiche initiale du codev a évolué, suite à incident de l'Hôtel Salinières, le projet portant sur la mise en sécurité et aux normes de 7 hôtels en et hors périmètre OPAH RU de la ville.	-->Accompagner financièrement le programme		Communal	300 000 €	300 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
C0306 30006	0098	UE00 DIRECTION DE L'HABITAT	GESSNER KARINE	Report PPI Soutenable	Recentres/PNRQAD : actions logements et d'accompagnement des MOA Ville	PNRQAD : dans le respect de la convention 2011-2017, participation de la métropole aux volets suivants : - volet logement - volet espaces publics et équipements sous MOA Ville (fonds de concours) ou autre (jardin des Faures par InCité...) - action économique sous MOA à définir (fonds de concours) pour un hôtel d'entreprise de centre urbain - volet ingénierie de coordination. Les interventions espaces publics sous MOA BM font l'objet de fiches spécifiques. L'évaluation financière globale indiquée sur cette fiche concerne l'ensemble de la maquette financière de la convention PNRQAD, toutes MOA confondues. Les éventuels enfouissements de réseaux seront impactés sur le FIC. Les crédits initiaux liés au jardin des remparts sont en revanche déprogrammés en contrepartie de la contribution à la concession InCité.			Communal	9 700 000 €	1 945 000 €	700 000 €	925 000 €	320 000 €
C0306 30204	0099	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	FREYNET FRANCOIS	Codev 2 : action à reporter	Recentres/PNRQAD : rue Kléber phase 2	Travaux de phase 2, engagés mi 2014 pour les réseaux et fin 2015 pour la voirie. Quote part FIC conformément aux règles Politiques de la Ville (20%).	-->Réaliser les travaux	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	0 €	600 000 €	600 000 €	0 €	0 €
C0306 30070	0100	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	FREYNET FRANCOIS	Proposition CUB/communes	Recentres/PNRQAD : achèvement de la rue Kléber	Dans le cadre de la convention PNRQAD, aménagement de la rue Kléber en rue-jardin. En prolongement des tronçons test et Lafontaine-Lajarte réalisés ou engagés au contrat précédent, réalisation des travaux du tronçon Marne-Mazagran. Prise en charge Codev/FIC selon les règles communautaires.	-->Réaliser les travaux	-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	3 000 000 €	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	0 €
C0306 30071	0101	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Codev 2 : action à reporter	Recentres/PNRQAD : Pressensé et Mabit	Aménagement des places Pressensé et Mabit conformément à la convention PNRQAD. Les dépenses BM seront impactées à 20% sur le FIC. Les rues Lalande et Magendie relèvent de la ligne boucle modes doux, de même que les surcoûts éventuels de cette fiche action. Les éventuels enfouissements de réseaux sont pris en charge sur le FIC.	-->Réaliser les travaux	-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	1 800 000 €	1 500 000 €	500 000 €	1 000 000 €	0 €
C0306 30072	0102	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Proposition CUB/communes	Recentres/PNRQAD : aménagement boucles modes doux	Aménagement des boucles modes doux selon les montants de la convention PNRQAD. Seront traitées les rues Lalande et Magendie (pour partie) en complément de Pressensé-Mabit, et les rues Leyteire, Broca et Gratiolet entre Marne et Mirail, ainsi que la rue Ravez, sous MOA métropole. En complément, la Ville assurera la MOA des interventions paysagères (trame verte). Objectif : réalisation des travaux durant le contrat, sous réserve de validation rapide du programme. Par ailleurs les surcoûts éventuels des opérations Kléber ou Pressensé-Mabit seront impactés sur cette ligne, conformément à la convention PNRQAD et aux revues de codev de 2014.	-->Réaliser les travaux	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	3 600 000 €	1 500 000 €	0 €	500 000 €	1 000 000 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION										ESTIMATIONS FINANCIERES				
Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30049	0103	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	GRAVELIER MICHEL	Codev 2 : action à reporter	Place André Meunier de façade à façade	Réaménagement de la place par la Ville ; puis réaménagement des abords (FIC) et du cours au droit de la place (Codev) par la métropole. La réalisation du trottoir coté place sera délégué à la Ville pour une bonne cohérence ; la traversée du cours de la Marne sera réalisée après achèvement de la sente Santé Navale (2eme semestre 2017), sous réserve d'évolutions liées au BHNS. Report de l'action du codev précédent suite à report du chantier Ville.	-->Céder le foncier -->Réaliser les travaux	-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)	Communal	4 000 000 €	230 000 €	0 €	0 €	230 000 €
C0306 30111	0104	UE00 DIRECTION DE L'HABITAT	ZOUHAIR IMAD	Proposition CUB/ communes	Plan Stratégique Local-Saint Jean : finalisation de l'étude et validation du programme d'actions complémentaires	Après la validation du bilan de l'opération il s'agit de poursuivre le processus de définition des orientations dans l'objectif d'établir un programme d'actions complémentaire à valider qui permettront de pérenniser les investissements consentis sur le secteur. Il s'agit d'un marché attribué au groupement Espacité dont le coût est de 348 364 EUR dont 23 232 EUR sont dédiés à cette tranche conditionnelle.	-->Réaliser la prestation	-->Participer aux études	Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30130	0105	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Proposition CUB	Cours de la Marne	En prolongement du schéma piéton élaboré au Codev 2 identifiant l'axe magistral vers la gare, des réflexions urbaines Marne portées par Recentres et des études SDODM complémentaires, réalisation d'une étude programme de requalification du cours de la Marne (place Curie - rue de Malet), et d'une étude préliminaire. Celles-ci devront intégrer les perspectives éventuelles de BHNS.	-->Établir le programme	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Intercommunal	50 000 €	50 000 €	0 €	15 000 €	35 000 €
C0306 30131	0106	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Proposition CUB	Rues de Saget et Domercq - programme	En prolongement du schéma piéton élaboré au Codev 2 identifiant l'axe magistral vers la gare, des réflexions urbaines Marne portées par Recentres, des études SDODM complémentaires et de la ZAC Belcier, réalisation d'une étude programme des rues Saget et Domercq clarifiant leur fonctionnement à horizon tête de pont rénovée (en lien avec fiche Marne)	-->Établir le programme	-->Valider l'étude	Communal	20 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €
C0306 30082	0107	BB00 DIRECTION STRATEGIES METROPOLITAINES ET INNOVATION	PIGE JEROME	Proposition CUB/ communes	OIN - Extension de la gare de Bordeaux Saint Jean côté Belcier : aménagement d'une vélostation sécurisée	Dans le cadre du projet de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean, avec création d'un nouveau bâtiment voyageurs côté Belcier, la métropole et la ville de Bordeaux financent la réalisation d'une vélostation sécurisée, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares&Connexions, située rue des Terres de Borde à proximité du souterrain permettant l'accès aux quais.	-->Accompagner financièrement le programme	-->Accompagner financièrement le programme	Métropolitain	1 130 000 €	680 000 €	240 000 €	240 000 €	200 000 €
C0306 30083	0108	BB00 DIRECTION STRATEGIES METROPOLITAINES ET INNOVATION	PIGE JEROME	Proposition CUB/ communes	OIN - Extension de la gare de Bordeaux Saint Jean côté Belcier : libération des terrains P2	Dans le cadre du projet de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean, avec création d'un nouveau bâtiment voyageurs côté Belcier, la métropole et l'Etat participent au financement de la libération des terrains de la zone dite des châteaux d'eau, sous maîtrise d'ouvrage de RFF, afin de permettre la construction du futur parking P2.	-->Accompagner financièrement le programme		Métropolitain	9 155 000 €	5 420 000 €	2 180 000 €	3 240 000 €	0 €
C0306 30091	0109	BB00 DIRECTION STRATEGIES METROPOLITAINES ET INNOVATION	PIGE JEROME	Proposition CUB/ communes	OIN - Travaux de percement du remblai d'accès au pont du guit routier	Dans le cadre du projet de restructuration de la gare de Bordeaux Saint Jean, avec création d'un nouveau bâtiment voyageurs côté Belcier, il a été convenu d'aménager dans le remblai du pont du guit deux espaces de circulation : des voitures vers le parking P1, d'une part, des piétons et vélos vers le parking P2, d'autre part. La métropole confie la maîtrise d'ouvrage des travaux de percement à RFF, dans le cadre d'une MOA unique avec les travaux de libération des terrains du P2. Les volumes créés par ces travaux seront cédés à RFF et SNCF G&C, qui en assurera l'aménagement. La ville de Bordeaux participe au financement des travaux.	-->Réaliser les travaux	-->Apporter un soutien financier	Métropolitain	5 320 000 €	5 320 000 €	798 000 €	4 256 000 €	266 000 €
C0306 30182	0110	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE	BIRGI JULIEN	Codev 2 : coup parti	OIN - ZAC Saint-Jean-Belcier	La ZAC Saint-Jean-Belcier, aménagée par l'EPA Bordeaux-Euratlantique, ambitionne de développer un nouveau quartier autour de la future gare TGV qui sera inaugurée en 2017. Un espace public structurant de 3,6 Km, le VIP, dessert les grands "domaines" du site, qui accueilleront un quartier d'affaires d'envergure européenne, des équipements culturels et touristiques majeurs, et des logements. D'ici 2017, l'EPA engagera les travaux de la phase 1 (secteurs Carle Vernet, Armagnac, quai de Paludate, section Brienne-MIN) ainsi que les travaux du pont Amédée-Armagnac.	-->Accompagner financièrement le programme		Métropolitain	66 888 000 €	25 848 000 €	9 108 000 €	7 800 000 €	8 940 000 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30136	0111	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE	GIBEL CHANTAL	Proposition CUB	Application du protocole d'aménagement signé avec le MIN et L'EPA Euratlantique le 10/07/2014	Bordeaux Métropole/Régie du MIN/EPA Bordeaux Euratlantique - Application du protocole d'accord tripartite du 10 juillet 2014 pour l'aménagement de terrains dans et autour du MIN	-->Établir le programme		Intercommunal	770 980 €	770 980 €	290 980 €	240 000 €	240 000 €
C0306 30266	0112	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	DELALOY CATHERINE	Codev 2 : coup parti	Participation financière à la construction du groupe scolaire Brienne dans la ZAC Saint-Jean Belcier	conformément aux compétences de l'ancienne CUB, dans le cadre de la ZAC Saint-Jean Belcier et en particulier de son programme d'équipements publics et dans le cadre de l'approbation d'une nouvelle délibération cadre sur le financement des groupes scolaires en ZAC , il s'agit pour la Métropole de participer au coût de construction de l'école Brienne à hauteur de 600 000 EUR HT par classe soit une participation globale et maximale de 8 400 000 EUR HT.	-->Pour les écoles : signature d'une convention -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	-->Apporter un soutien financier -->Signer une convention	Métropolitain	8 400 000 €	7 560 000 €	1 680 000 €	1 680 000 €	4 200 000 €
C0306 30081	0113	TE00 DIRECTION DE L'EAU	THOMAS ISABELLE	Codev 2 : coup parti	Renforcement de la liaison assainissement entre station Carle Vernet et station Noutary	Cette opération consiste à renforcer la liaison assainissement Carle Vernet – Clos de Hilde, axe structurant du bassin versant sanitaire de la STEP Clos de Hilde. Cet axe particulièrement sensible (exutoire de 4 stations sélectives : St Emilion, St Jean, Jourde et Noutary) va être impacté par d'importants projets d'urbanisme (Euratlantique, ZAC Bastide). Au stade AVP, 3 options ont été étudiées pour le renforcement du tronçon Carle Vernet-Noutary (actuellement en DN 800): le remplacement de la conduite existante, son renforcement par chemisage ou la pose d'une nouvelle conduite en parallèle de celle existante. La solution retenue a été celle du doublement de la conduite existante par pose d'une conduite de refoulement en DN 800. Sur le tracé concerné, le projet de construction du pont JJ Bosc impacte fortement le collecteur existant : en effet, la déconstruction de la trémie existante quai de Brienne-Quai Wilson et la reconstruction légèrement plus à l'Ouest d'une nouvelle trémie impose son dévoiement sur 400 ml. Enfin, le projet de pose d'un réseau de chaleur (2 x DN 300), à la même période, entre Astria et St Jean Belcier (maîtrise d'ouvrage : métropole) rend nécessaire une mutualisation des tracés et des plannings de travaux. Cette opération se situe pour moitié sur Bègles et pour moitié sur Bordeaux. Les montants figurant dans la présente fiche concernent l'ensemble de l'opération.	-->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux -->Etablir les PV de mise en exploitation, et participer aux opérations de transferts d'ouvrages -->Remise de l'ouvrage au gestionnaire		Intercommunal	3 700 000 €	3 700 000 €	300 000 €	2 400 000 €	1 000 000 €
C0306 30112	0114	TE00 DIRECTION DE L'EAU	GRANDCHAMP SIMON	Proposition CUB	Travaux de lutte contre les inondations du ruisseau d'Ars : étude	Une étude hydraulique sur le ruisseau d'Ars s'est terminée début 2015. Elle a défini des scénarios d'aménagement afin de lutter contre les inondations dans les principaux secteurs à enjeux. A partir des aménagements choisis, au cours de ce contrat de Codev, il est prévu de lever les préalables et de lancer des consultations de maîtrise d'œuvre.	-->Lever les préalables fonciers -->Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau) -->Lancer des consultations	-->Valider l'étude préliminaire	Intercommunal	0 €	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €
C0306 30169	0115	TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	BROSSAULT CLAUDE	Proposition CUB	Réseau de chaleur Bordeaux Bègles	Démarrage du service public - réseau de liaison entre l'Unité de Valorisation Energétique des déchets de Bègles - Chaufferie d'appoint secours - Desserte quartier Saint Jean Belcier	-->Remise de l'ouvrage au gestionnaire	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Intercommunal	12 100 000 €	11 650 000 €	5 550 000 €	4 250 000 €	1 850 000 €
C0306 30222	0116	TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	MESPLE-SOMPS ISABELLE	Proposition CUB/ communes	Réalisation d'un éco point intégré dans le parking Jardin d'Ars (EPA Euratlantique)	Conformément au dossier de réalisation de la ZAC Saint Jean Belcier et pour répondre au Grenelle de l'environnement, il est prévu de réaliser un éco point pour garantir une offre de service aux habitants en matière de collecte et valorisation des déchets ménagers. Cet éco point, conformément à la délibération communautaire du 22 mars 2013, est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de Parcub car il est intégré dans un parking. La métropole s'engage à financer cet équipement selon les termes du conventionnement établi entre la Cub et Parcub.	-->Valider les études réalisées par le délégataire -->Réceptionner les travaux réalisés par le délégataire	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Métropolitain	775 000 €	775 000 €	44 000 €	544 000 €	187 000 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION										ESTIMATIONS FINANCIERES				
Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30055	0117	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Codev 2 : action à reporter	PAE Armagnac : jardin traversant et achèvement du PAE	Aménagement du jardin (inscrit au PAE) par la Ville conformément au programme des équipements publics : travaux qui débutent en mai 2015 pour une durée de 6 à 8 mois et achèvement de l'opération. Les équipements publics inscrits au PAE devront être réalisés avant le 2 août 2016 (soit 10 ans à compter de la délibération d'instauration du PAE). Cloture du PAE à effectuer dans le contrat 2015-2017.	-->Finaliser le dossier de l'opération	-->Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage	Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30032	0118	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	ARNAULD DE SARTRE BERTRAND	Codev 2 : coup parti	Pont Jean-Jacques Bosc	Réalisation des études (y compris têtes de pont) et lancement des marchés en vue d'une mise en service du pont en 2019. Concerne également Bègles et Floirac	-->Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP)	-->Valider l'Avant Projet	Métropolitain	141 000 000 €	61 000 000 €	3 900 000 €	14 600 000 €	42 500 000 €
C0306 30163	0119	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	ANCEAU FABIENNE	Codev 2 : action à reporter	Plaine Rive Droite : schéma de développement	Poursuite de la démarche partagée de stratégie territoriale à l'échelle de la plaine rive droite, suivi du référentiel projet, participation aux ateliers et mise en oeuvre sur le territoire communal des objectifs stratégiques approuvés conjointement ; Possible lancement d'études spécifiques externalisées pour alimenter la démarche. L'appui d'un nouvel OPC urbain pourra être recherché. Participation au financement des études RFF de reconstitution des voies ferrées.			Intercommunal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30200	0120	KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS	GRILLET SANDRINE	Proposition CUB	Plaine Rive Droite : Modélisation de déplacements et de trafic	Réalisation de la modélisation de déplacements et de trafic sur le secteur allant de la tête de pont JJ Bosc Rive Droite au boulevard Joliot-Curie à moyen et long terme en tenant compte de tous les projets du territoire et organisation macro et fonctionnelle des flux de ce secteur en vue de la construction d'un plan de circulation par les DT	-->Réaliser l'étude -->Participer à l'étude -->Valider l'étude	-->Participer aux études -->Valider l'étude	Intercommunal	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €
C0306 30172	0121	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Proposition CUB	Plaine rive droite Nord - plan de circulation	Etude du plan de déplacement commun au débouché du pont Chaban-Delmas et aux opérations d'aménagement du Nord de la Plaine.	-->Réaliser l'étude	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Intercommunal	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €
C0306 30132	0122	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Proposition CUB	Pont de pierre - circulations douces	En conséquence des effets au niveau de la Porte de Bourgogne de la mise en œuvre des terminus partiels, et tenant compte des conclusions du schéma multimodal tous modes, redéfinition des modalités de circulation sur le pont de pierre au bénéfice des modes doux : - dès 2015, adaptation de la circulation pour les terminus partiels - pour 2017, réalisation des études pour l'évolution des usages du pont de pierre au profit des modes actifs, dont les travaux seront fonction du calendrier de rénovation du pont			Communal	30 000 €	30 000 €	0 €	15 000 €	15 000 €
C0306 30090	0123	TG00 DIRECTION DE LA VOIRIE	KERLAN PHILIPPE	Proposition CUB/ communes	Réhabilitation des digues de la rive droite	Réhabilitation des digues de la rive droite entre le pont François Mitterrand et Lormont pour prise en compte de digues pérennes dans le futur PPRI. Linaire 10km. Communes concernées : Bordeaux, Cenon, Bouliac et Floirac.	-->Prendre la décision d'étudier (Jalon GSP) -->Prendre la décision de faire (Jalon GSP) -->Réaliser les études préalables -->Réaliser les études avant projet -->Réaliser l'étude -->Participer à l'étude -->Valider l'étude -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux -->Remise de l'ouvrage au gestionnaire	-->Accompagner financièrement le programme	Métropolitain	7 275 000 €	1 796 000 €	28 000 €	883 000 €	885 000 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION										ESTIMATIONS FINANCIERES				
Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30080	0124	UD00 DIRECTION DE LA NATURE	MARTIN- HERROU ADELAÏDE	Proposition CUB	Pose de repères de crues	L'opération consiste en la mise en valeur des crues historiques et des nouvelles crues exceptionnelles par une mise en œuvre d'une signalétique adaptée et commune sur tout le territoire de la métropole qui permet de réaliser une animation spécifique sur les crues en renforçant l'appartenance à un territoire soumis à un risque commun. Il est donc proposé l'installation des repères de crues recensés et une animation autour de la pose de repères. 1 repère à poser recensé pour la tempête Xynthia (Pont de Pierre), 3 repères à poser recensés pour l'évènement 2014 (Pont de Pierre, CNB, Bastide)	-->Prendre la décision de faire (jalons GSP) -->Prendre la confirmation de décision de faire (Jalons GSP) -->Établir le programme -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux		Métropolitain	13 000 €	1 750 €	0 €	1 750 €	0 €
C0306 30175	0125	TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	BROSSAULT CLAUDE	Proposition CUB/ communes	Réseau de chaleur Plaine Rive Droite	Création du service en gestion déléguée	-->Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau)	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Identifier un terrain	Intercommunal	180 000 €	180 000 €	180 000 €	0 €	0 €
C0306 30183	0126	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE	BIRGI JULIEN	Proposition CUB/ communes	OIN - ZAC Garonne-Eiffel	Le projet Garonne-Eiffel se développe en rive droite de la Garonne face au projet Bordeaux Saint-Jean Belcier. Il affirme la même ambition de reconquête du fleuve et de ses rives, de densification du cœur d'agglomération et de développement d'un quartier d'affaires à vocation européenne. La future Zone d'Aménagement Concerté s'étendra sur un territoire de 127 ha avec 88 ha sur Bordeaux et 39 ha sur Floirac. D'ici 2017, il est prévu de lancer les études et de premiers travaux pour l'aménagement du quai Deschamps (après les travaux du parc engagés en 2014), le belvédère en surplomb du pont St-Jean, et le bd Jolliot-Curie au droit de la future déchetterie.	-->Accompagner financièrement le programme		Métropolitain	24 300 000 €	2 000 000 €	0 €	0 €	2 000 000 €
C0306 30223	0127	TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	MESPLE-SOMPS ISABELLE	Proposition CUB/ communes	Création d'un centre de recyclage à la Benauge (EPA Euratlantique)	Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et des travaux préparatoires au Plan Déchets, pour offrir un service adapté à l'évolution de la population en se basant sur un centre de recyclage pour 30 à 35 000 habitants, il est nécessaire de développer le réseau communautaire existant : un centre de recyclage est à réaliser sur le site de la Benauge notamment dans la perspective de la suppression des centres de recyclage de Bordeaux Paludate et Bordeaux Deschamps. La métropole s'engage dans le cadre des études à mener, à veiller à la bonne intégration de cet équipement dans son environnement en étudiant notamment la réalisation d'un bâtiment fermé.	-->Prendre la décision de faire (jalons GSP) -->Établir le programme -->Réaliser l'étude	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Participer aux études	Métropolitain	3 035 000 €	1 035 000 €	35 000 €	1 000 000 €	0 €
C0306 30005	0128	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Codev 2 : action à reporter	Deschamps - Nouvelle caserne SDIS	Après cession du foncier nécessaire, participation BM au financement de la caserne selon le calendrier du SDIS, soit à ce jour un objectif de lancement des travaux au 2d semestre 2017, et dépollution compatible à l'usage.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur		Intercommunal	16 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30092	0129	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	LHOTE CLAIRE	Proposition CUB/ communes	Boulevard Joliot-Curie	à préciser selon protocole CUB/ OIN - phase préalable: définition de la stratégie de déplacement rive droite Bouclage VL et TCSP pont Chaban Delmas- pont JJ Bosc. (DT Bordeaux) - Boulevard Joliot Curie: AVP du boulevard Joliot Curie à mener par l'OIN sur la section Garonne Eiffel et étude préliminaire à mener par la métropole au droit du projet urbain Joliot Curie (hors périmètre OIN). Limites d'intervention au droit de la place Cacolac à préciser. - Passage Benauge (MOA EPA) - Passage Trégey (MOA EPA)	-->Réaliser l'étude préliminaire	-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune	Métropolitain	0 €	30 000 €	0 €	30 000 €	0 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30076	0130	UE00 DIRECTION DE L'HABITAT	ZOUHAIR IMAD	Proposition CUB/ communes	La Benauge/Joliot Curie - Renouvellement urbain : Coordination, partenariat, volet logement et fonds de concours	<p>Suite à la validation de l'étude préopérationnelle Bourriette et le complément d'étude apporté par le même bureau d'étude sur les deux secteurs Henri Sellier et la Benauge (en cours d'actualisation) , il s'agit de mettre au point l'opération de renouvellement urbain avec la traduction du programme d'action dans une convention type PNRU2 sur le secteur Joliot-Curie, valider la première mouture de la maquette de financement et préciser la gouvernance du pilotage stratégique et opérationnel entre la métropole et les villes.</p> <p>La convention peut couvrir 2015 - 2022.</p> <p>Pour cette fiche 3 volets sont concernés et ce pour 2015 à 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - volet aide à la réhabilitation : 6,15 M EUR à valider selon RI en cours de révision - volet ingénierie et coordination : 170 K EUR sur la période du projet (à 25% et à parité avec la commune, et hors communication, au titre du RI actuel) - volet équipements publics : la métropole apportera un fonds de concours aux rénovations de la piscine Galin (6 M€ HT) et du stade Galin (3 M€ HT), sous réserve d'approbation du futur RI politique de la Ville et d'arbitrages financiers. Les montants correspondants ne sont pas indiqués sur la présente fiche. Participation de 20% sur le HT. <p>En fonction de la convention PNRU 2 il conviendra de revoir éventuellement les délais de réalisation des programmes. Les actions communautaires en MOA directe sur les espaces publics font l'objet de fiches spécifiques. L'évaluation financière globale indiquée sur cette fiche concerne l'ensemble de la pré-maquette financière du projet de requalification, toutes MOA confondues. Les éventuels enfouissements de réseaux sont pris en charge sur le FIC.</p>	-->Signature d'une convention -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	Intercommunal	139 710 000 €	2 217 500 €	187 500 €	755 000 €	1 275 000 €	
C0306 30253	0131	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	GRAVELIER MICHEL	Proposition commune	La Benauge/Joliot Curie - Renouvellement urbain : requalification de la rue Poincaré	Reprise partielle de la rue Poincaré dans le cadre de la requalification du Parc. Prise en charge chacun selon ses compétences. Financement 20% FIC. Les éventuels enfouissements de réseaux sont pris en charge sur le FIC.	-->Réaliser l'étude -->Réaliser les travaux	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) -->Mener la concertation -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	250 000 €	220 000 €	0 €	220 000 €	0 €
C0306 30254	0132	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	GRAVELIER MICHEL	Proposition commune	La Benauge/Joliot Curie - Renouvellement urbain : requalification rue Rivière	Dans le cadre de l'étude urbaine réalisée et du PNRU2, requalification de la rue Jacques Rivière. Ville et métropole interviendront chacun selon leurs compétences, soit respectivement 84 K EUR et 586 K EUR estimés au stade étude urbaine. Les interventions BM sont financées à 20% sur le FIC. Les éventuels enfouissements de réseaux sont pris en charge sur le FIC.	-->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études avant projet -->Réaliser les travaux	-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) -->Valider l'étude -->Mener la concertation -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	670 000 €	586 000 €	0 €	0 €	586 000 €
C0306 30208	0133	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	GRAVELIER MICHEL	Proposition CUB/ communes	La Benauge/Joliot Curie - Renouvellement urbain : études de voirie	Réalisation des études préliminaires des voies identifiées au projet de renouvellement urbain, et inscrites dans la convention PNRU2, et lancement de la levée des préalables. Financement 20% FIC.	-->Réaliser l'étude préliminaire		Communal	0 €	40 000 €	0 €	20 000 €	20 000 €
C0306 30164	0134	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	ANCEAU FABIENNE	Codev 2 : action à reporter	Bastide : programme immobilier Quai de Queyries	Réalisation d'une opération d'ensemble pilotée par BMA inscrivant ce site dans le projet global entre Coeur de Bastide et Bastide Niel (400 à 500 logements) : cession du foncier CUB pour la réalisation d'un programme de logement social et à la Ville pour la réalisation d'un jardin (conformément à la délibération foncière cadre), en cohérence avec le projet global porté par BMA.	-->Céder le foncier	-->Racheter le foncier	Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION										ESTIMATIONS FINANCIERES				
Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30159	0135	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	ANCEAU FABIENNE	Codev 2 : action à reporter	ZAC Bastide Niel : réalisation de la ZAC	<p>Approbation en 2015 du dossier de réalisation à mener par l'aménageur, et poursuite de la mise en œuvre de la ZAC par l'aménageur.</p> <p>Participation financière BM au bilan de l'aménageur Participation financière BM au bilan ville pour participation aux équipements scolaires</p> <p>Négociations foncières auprès de RFF et SNCF (acquisition par l'aménageur)</p> <p>Etude et démarrage travaux Ville pour réalisation du 1er groupe scolaire</p>	-->Accompagner financièrement le programme	-->Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage	Communal	52 417 042 €	26 707 408 €	0 €	17 461 600 €	9 245 808 €
C0306 30264	0136	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Proposition commune	Galini : étude des accès au collège	Réalisation des études préliminaires et AVP de desserte du futur collège et reconfiguration liée au parc-relais, dans l'attente de la réalisation d'un ouvrage de stationnement.	-->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études avant projet -->Lever les préalables fonciers	-->Valider l'étude	Communal	25 000 €	25 000 €	0 €	10 000 €	15 000 €
C0306 30041	0137	UE00 DIRECTION DE L'HABITAT	ALCOUFFE-BA BRIGITTE	Codev 2 : coup parti	Aire d'accueil des gens du voyage	Aménagement des aires d'accueil au titre de la mise en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage : réalisation de l'aire d'accueil Bastide. La métropole réalisera les études de projet, sur le terrain identifié par la Ville s'il s'avère constructible. Dans le cas contraire, la Ville proposera courant 2015 un terrain alternatif conforme au schéma départemental.	-->Prendre la décision d'étudier (Jalon GSP) -->Établir le programme -->Réaliser les études avant projet -->Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau)	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Identifier un terrain	Intercommunal	900 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30158	0138	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	ANCEAU FABIENNE	Codev 2 : action à reporter	Brazza : mission d'AMO urbaine	Mission d'architecte conseil avec contribution financière de la métropole. Bordeaux Métropole participera à hauteur de 50% d'un montant plafonné à 2M€.	-->Participer à l'étude	-->Réaliser l'étude	Communal	2 000 000 €	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	0 €
C0306 30199	0139	KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS	GRILLET SANDRINE	Proposition CUB	Modélisation de la tête de pont Chaban-Delmas rive droite	Réalisation de la modélisation du secteur de la tête de pont Chaban-Delmas Rive Droite à moyen et long terme en tenant compte de tous les projets de territoire et organisation macro et fonctionnelle des flux de ce secteur en vue de la construction d'un plan de circulation par les DT	-->Réaliser l'étude -->Participer à l'étude -->Valider l'étude	-->Participer aux études -->Valider l'étude	Intercommunal	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €
C0306 30100	0140	TE00 DIRECTION DE L'EAU	BOUYER MAXIME	Codev 2 : coup parti	Station de pompage quai de Brazza et galerie sous fluviale : travaux	L'aménagement de la plaine rive droite implique en particulier la modification du système d'assainissement et la création d'une station de pompage quai de Brazza, qui permettra de transférer les effluents collectés sur le bassin versant EU vers la rive gauche, pour traitement par la station d'épuration Louis Fargue. Les travaux comprennent la création de la station de pompage, les modifications de réseaux sur le quai de Brazza, la création d'une galerie sous-fluviale pour le passage des deux canalisations de refoulement ø500 mm jusqu'au puits de sortie en rive gauche. En outre, le bâtiment technique créé pour l'exploitation du poste de pompage sera mutualisé avec les exploitants de la voirie pour le pont Chaban Delmas. La galerie sera également mutualisée avec le service public de l'eau potable, pour le passage d'une canalisation 500 mm.	-->Réaliser les études préalables -->Réaliser les études avant projet -->Poursuivre la levée des préalables fonciers -->Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau) -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux	Communal	14 000 000 €	4 000 000 €	50 000 €	150 000 €	3 800 000 €	
C0306 30113	0141	TE00 DIRECTION DE L'EAU	BOUYER MAXIME	Codev 2 : action à reporter	Desserte assainissement provisoire et réseau structurant définitif secteur Bastide / Brazza : travaux	La desserte assainissement du secteur Bastide / Brazza nécessite : - dans un premier temps, la création d'une station de pompage provisoire et son refoulement vers la station de pompage Saint-Emilion, afin de permettre le raccordement des premiers îlots dans le périmètre du secteur d'aménagement Brazza ; - dans un second temps, la création d'un réseau gravitaire entre la station Saint-Emilion et le quai de Brazza, avec modification du pompage EU, pour le transfert des effluents vers la future station de pompage Brazza en version définitive.	-->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux	Communal	1 000 000 €	1 000 000 €	200 000 €	50 000 €	750 000 €	

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30205	0142	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Proposition commune	Brazza : Rue des Queyries	Afin de permettre la desserte du futur centre de recyclage et dans le cadre du projet urbain Brazza, réalisation du prolongement de la rue des Queyries jusqu'au boulevard Chaigneau, pour une livraison 2018. Parallèlement, la Ville réalisera et financera les travaux de sa compétence, et inscrira au FIC les crédits nécessaires (20%). Cout des travaux BM : 3 M EUR TTC, dont la part FIC, avec une part TAM de 50%.	-->Prendre la décision de faire (jalon GSP) -->Réaliser les études avant projet	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales	Communal	3 000 000 €	3 000 000 €	100 000 €	1 000 000 €	1 900 000 €
C0306 30243	0143	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Proposition commune	Brazza : lancement des travaux de la lanrière 3 - voie d'accompagnement V6.1	Réalisation des études et lancement des travaux en 2017, jusqu'en 2019.	-->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études avant projet -->Lever les préalables fonciers -->Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau) -->Réaliser les travaux	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	1 250 000 €	160 000 €	20 000 €	20 000 €	120 000 €
C0306 30244	0144	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	SAMBLAT JULIE	Proposition commune	Brazza : études voiries	Pour la mise en oeuvre du projet urbain Brazza, réalisation des études préliminaires et AVP des voies V3.0, du carrefour à feux de la voie de 17 m, des voies V32.2 à V32.5, et de la voie V31.5, en vue de travaux en 2018/2019.	-->Prendre la décision d'étudier (Jalon GSP) -->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études avant projet -->Lever les préalables fonciers -->Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau)	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Valider l'étude -->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération	Communal	0 €	200 000 €	0 €	100 000 €	100 000 €
C0306 30221	0145	TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	MESPLE-SOMPS ISABELLE	Codev 2 : action à reporter	Brazza : création d'un centre de recyclage	Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et des travaux préparatoires au Plan Déchets, pour offrir un service adapté à l'évolution de la population en se basant sur un centre de recyclage pour 30 à 35 000 habitants, il est nécessaire de développer le réseau communautaire existant. Dans ce cadre, un centre de recyclage est à réaliser sur le site de Brazza, notamment dans la perspective de la suppression des centres de recyclage de Bordeaux Paludate et Bordeaux Deschamps. La métropole s'engage dans le cadre des études à mener, à veiller à la bonne intégration de cet équipement dans son environnement en étudiant notamment la réalisation d'un bâtiment fermé. La ville s'engage à céder le foncier à la métropole.	-->Réaliser le DCE -->Prendre la décision de faire (jalon GSP) -->Établir le programme -->Réaliser l'étude	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Participer aux études -->Négocier le foncier	Métropolitain	3 035 000 €	3 035 000 €	35 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €
C0306 30207	0146	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	ANCEAU FABIENNE	Proposition CUB/ communes	Brazza : cession foncier Bordeaux Métropole	Cession du foncier métropolitain situé le long des quais.			Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30068	0147	UD00 DIRECTION DE LA NATURE	DESURMONT ANNE	Proposition commune	Parc aux Angéliques	Réalisation des phases 6 à 8 du parc aux angéliques. Métropole : soutien selon les dispositions du dispositif Nature (délibération du 16.12.11).			Métropolitain	3 000 000 €	405 000 €	180 000 €	125 000 €	100 000 €
C0306 30246	0148	UD00 DIRECTION DE LA NATURE	GENOT ELISE	Proposition CUB/ communes	55 000 ha : de la fenêtre Garonne à la Brazzaligne (plaine rive droite)	Accompagner en ingénierie le pilotage du projet d'armature paysagère de la plaine rive droite (Cenon, Bordeaux, Floirac, Bassens, Lormont) dans le respect des intentions données par le projet "55.000 hectares pour la nature" : recherche de continuités paysagères et d'usages le long du fleuve, et du fleuve aux coteaux, une attention particulière vis-à-vis du renforcement de la place du végétal le long des infrastructures (cours d'eau, réseaux viaires et ferroviaires). Cette fiche-action "chapeau" vise à garantir une cohérence globale des projets d'études et d'aménagements paysagers de la plaine rive droite à la ZI Bassens : projet Brazzaligne (reconversion en promenade végétalisée de voies ferrées inutilisées entre Brazza et le parc de l'ermitage), parcours de promenade à Bassens, reconversion d'un ponton en belvédère sur le fleuve à Bassens... La Métropole contribuera à hauteur de 150 000 EUR et la Ville de Bordeaux par subvention pour 40 000 €, en complément des autres communes concernées comme décliné dans la fiche "étude de faisabilité de la Brazzaligne".	-->Poursuivre la levée des préalables fonciers -->Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation -->Prendre en charge une partie des investissements	-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune -->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) -->Accompagner financièrement le progra	Métropolitain	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION											ESTIMATIONS FINANCIERES				
Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017	
C0306 30272	0149	UD00 DIRECTION DE LA NATURE	GENOT ELISE	Proposition CUB/ communes	suites des 55 000 ha - étude de faisabilité de la Brazzaigne	Dans le cadre des suites opérationnelles de l'opération 55 000ha, cette action prévoit l'étude de faisabilité de la reconversion des voies ferrées sous utilisées en une promenade (fret SNCF peu usitée, dénommée Brazzaigne, du carrefour André Ricard au parc de l'Ermitage). Difficulté: voie ferrée encore partiellement utilisée pour le fret (Grands Moulins de Paris, 1 train par semaine) : les préalables sont encore de négociation avec SNCF Il est envisagé un aménagement sommaire (coulage de béton sans dépose des voies ferrées). Le budget des travaux (envisagés pour 2017) doit faire l'objet d'une autre fiche action.			Intercommunal	200 000 €	150 000 €	50 000 €	100 000 €	0 €	
C0306 30261	0150	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	COMTE DELPHINE	Codev 2 : action à reporter	Secteur Lissandre	Lancement d'une étude urbaine visant à consolider la vocation économique de ce secteur intercommunal (Bordeaux / Cenon / Lormont), en cohérence avec les projets urbains mitoyens et les grands enjeux de territoire (en particulier environnementaux et paysagers de la plaine Rive droite).	-->Réaliser l'étude pré opérationnelle	-->Réaliser l'étude	Intercommunal	120 000 €	120 000 €	80 000 €	40 000 €	0 €	
C0306 30256	0151	UB00 DIRECTION DE L'URBANISME	DELALOY CATHERINE	Proposition commune	Etude urbaine Cauderan	Soutien financier de Bordeaux métropole à l'étude urbaine réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bordeaux. Contribution à hauteur de 30%.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	-->Réaliser l'étude	Communal	300 000 €	90 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
C0306 30051	0152	TK00 DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX	LAY ERIKA	Proposition CUB/ communes	Rue Barthou - tranche finale	Aménagement de voirie (section Dauphine / Ganda) en finalisation des tranches précédentes (Cape / Dauphine et aménagement centre ville Cauderan). Préalables fonciers importants sur la parcelle NX 15 occupée. 55 000 EUR ont déjà été dépensés par la direction du foncier et 150 000 EUR par la direction territoriale pour acquérir du foncier ou/et démolir des bâtiments sur cette section de voie. Dans le cadre de ce contrat : poursuite de la levée des préalables, en vue de travaux ultérieurs.	-->Poursuivre la levée des préalables fonciers	-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)	Communal	490 000 €	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €	
C0306 30225	0153	TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	MESPLE-SOMPS ISABELLE	Codev 2 : action à reporter	Réalisation d'un centre de recyclage-quartier Cauderan	Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et des travaux préparatoires au Plan Déchets, pour offrir un service adapté à l'évolution de la population en se basant sur un centre de recyclage pour 30 à 35 000 habitants, il est nécessaire de développer le réseau communautaire existant : un centre de recyclage est à réaliser sur le quartier de Cauderan sur les terrains Carton/Tassigny (ou sur terrain alternatif proposé par la ville). Ce contrat a pour objet de mener les études de faisabilité sur le ou les sites retenus et d'engager les études afin de prendre la décision de faire. La ville s'engage à confirmer courant 2015 un site compatible avec le besoin du service et l'environnement immédiat.	-->Prendre la décision de faire (jalon GSP) -->Établir le programme -->Réaliser l'étude	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Participer aux études -->Identifier un terrain	Métropolitain	1 535 000 €	535 000 €	35 000 €	500 000 €	0 €	
C0306 30277	0154	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	LHOTE CLAIRE	Proposition CUB	Aménagement de la place Mondésir	Concertation à mener en phase élaboration de programme réalisation de l'étude préliminaire	-->Réaliser l'étude préliminaire	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Intercommunal	0 €	40 000 €	0 €	20 000 €	20 000 €	
C0306 30217	0155	TG00 DIRECTION DE LA VOIRIE	GUICHARD SEBASTIEN	Codev 2 : action à reporter	Plan locaux de mise en accessibilité de la voirie - 2 quartiers	Elaboration sur 2 quartiers d'un plan d'accessibilité de la voirie et d'aménagement des espaces publics. L'objectif est une déclinaison locale de l'accessibilité visant à l'amélioration de l'état actuel et la priorisation des actions à mener. La métropole s'engage à réaliser les études en 4 étapes : -Définir le périmètre de l'étude en fonction des lieux et des usages connus -Réaliser le diagnostic terrain : points forts /points faibles -Faire des propositions d'amélioration et proposer des pistes d'action -Faire une programmation dans le temps	-->Réaliser l'étude		Communal	60 000 €	60 000 €	60 000 €	0 €	0 €	

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30115	0156	KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS	BALADON THIBAUT	Proposition CUB	Expérimenter de nouvelles modalités d'accès au centre-ville pour le transport de marchandises (réglementation, espaces logistiques)	Ce travail peut être effectué en régie. L'objectif est d'expérimenter et d'évaluer de nouveaux paramètres réglementaires environnementaux d'accès au centre-ville pour les véhicules de transport de marchandises sur un principe de « gagnant-gagnant » : assouplissement de contraintes (horaires, tonnages) en contrepartie d'efforts sur la motorisation ou émissions sonores des véhicules. De nouvelles modalités d'accès peuvent être recherchées par la mise en œuvre d'espaces logistiques urbains (espace permettant la massification des flux pour une redistribution organisée et en modes doux). Ces systèmes peuvent prendre différentes formes, la principale difficulté étant le modèle économique du système. Une recherche de systèmes fonctionnels est étudiée avec la CCI de Bordeaux dans le cadre de son action Grenelle.	-->Établir le programme -->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser l'étude -->Valider l'étude -->Mener la concertation -->Initier la démarche/lancer l'opération -->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation -->Réaliser la prestation	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Participer aux études -->Valider le programme -->Prendre la décision des suites de l'étude -->Partager des fichiers ou informations	Communal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C0306 30027	0157	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	LHOTE CLAIRE	Codev 2 : action à reporter	Amélioration de la vitesse commerciale des TC	Programme d'études et travaux de couloirs bus comportant notamment les opérations suivantes: - Lianes 16 - Rue Ferry (350 000 EUR*) travaux en 2015 - Lianes 7 et 32 - Cours du Raccordement (25 000 EUR* -) travaux signalisation en 2015 - Lianes 5 - Route de Toulouse Pannetier / Suzon (800 000 EUR à répartir avec Talence) travaux en 2016 - Lianes 10 - Pont st Jean (160 000 EUR*) travaux en 2016 - Lianes 5 - Avenue d'Eysines entre la rue du Bocage et les boulevards : création d'un couloir bus – coût global environ 300 000 EUR* à répartir sur les 2 communes (150 000 EUR pour Le Bouscat et 150 000 EUR pour Bordeaux) travaux en 2016 - Lianes 8,11,41 Rue de Canolle (300 000 EUR TTC) travaux en 2016 - autres couloirs bus issus des études DSED DTMD..... * Enveloppes prévisionnelles indicatives	-->Réaliser l'étude -->Réaliser les travaux	-->Valider l'étude	Métropolitain	1 385 000 €	1 385 000 €	375 000 €	1 010 000 €	0 €
C0306 30229	0158	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	JUDE STEPHANIE	Proposition CUB	BHNS SDODM - Liaison Bordeaux centre - Saint Aubin de Médoc	Ligne en Bus à Haut Niveau de Service « Bordeaux centre - Caudéran - Le Haillan - Saint-Saint-Médard-en-Jalles - Saint-Aubin de Médoc projet de BHNS en optimisant le coût : - avec la limitation des travaux d'infrastructures (sans travaux réseaux ou déviation des réseaux uniquement sur certains secteurs), - en se concentrant sur les points durs (réaliser des travaux lourds de voirie à minima où les gains de temps seront réellement significatifs à savoir principalement en intra – rocade), - l'aménagement des stations (aménagement urbain sur le mode tramway), - le matériel roulant (donnant une image qualitative du bus). La réalisation de cette ligne selon ces modalités d'intervention permet d'améliorer la qualité de service offert (aménagement et capacité pour une meilleure efficacité et régularité - confort pour les usagers en station, matériel roulant et information). Elle vient compléter l'offre actuellement étudiée sur une extension de tramway. Il est à noter que ce projet nécessite encore quelques arbitrages notamment le passage par Caudéran. Par ailleurs, une étude détaillée de l'extension vers Saint-Aubin de Médoc est aussi nécessaire.	-->Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP) -->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études préalables -->Réaliser les études avant projet -->Réaliser l'étude pré opérationnelle -->Réaliser l'étude -->Lever les préalables fonciers -->Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau) -->	-->Participer à la démarche -->Participer aux études -->Valider l'étude -->Participer à la réception des travaux	Métropolitain	100 000 000 €	60 500 000 €	500 000 €	3 500 000 €	56 500 000 €
C0306 30235	0159	KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS	DI MATTEO GERALDINE	Proposition CUB	SDODM - Lancement d'une étude d'optimisation de la desserte circulaire en TCSP de pont à pont sur les boulevards et la rive droite	Il s'agit d'étudier les possibilités d'articulation de plusieurs lignes de TCSP sur les boulevards et la rive droite. Cette étude intégrera la réflexion sur la ligne reliant les ponts J. Chaban Delmas et JJ Bosc sur la rive droite, la poursuite des réflexions sur le prolongement de la ligne Gradignan - CHU Pellegrin et sur la liaison Parempuyre - Cracovie - Cenon Pont Rouge.	-->Réaliser l'étude -->Valider l'étude	-->Participer aux études	Métropolitain	110 000 €	110 000 €	110 000 €	0 €	0 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30236	0160	KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS	DI MATTEO GERALDINE	Proposition CUB	SDODM - Lancement d'une étude prospective de faisabilité pour la desserte en TCSP du secteur extra rocade à l'ouest de l'agglomération	Il s'agit de s'interroger sur la pertinence de développer une liaison en TCSP en prolongement de la liaison Mérignac aéroport - pôle de Pessac Alouette qui desservirait les grandes zones d'emplois de l'arc économique de l'ouest de l'agglomération (Bioparc, zone aéroportuaire, Dassault...). L'étude déterminera également si il y a un intérêt, dans un second temps, à prolonger la liaison au sud vers Gradignan, Villenave d'Ornon et Bègles et, au nord, vers Le Haillan, Eysines, St Médard, le Taillan Médoc, Bruges, Blanquefort et Bordeaux Lac. L'amélioration de la desserte de Martignas sur Jalle sera également étudiée dans le cadre de cette étude.	-->Réaliser l'étude -->Valider l'étude	-->Participer aux études	Métropolitain	240 000 €	240 000 €	240 000 €	0 €	0 €
C0306 30232	0161	KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS	SAMBLAT PIERRE	Proposition CUB	SDODM - lancement d'une étude stratégique de définition des besoins de desserte ferroviaire sur le territoire de la métropole	Cette réflexion a pour objectif de définir les besoins de développement de l'offre TER sur le périmètre de l'agglomération (infrastructure, tarification, pôles d'échange...) et d'améliorer notamment les conditions de desserte des communes de la presqu'île, du sud de l'agglomération et d'usage de la voie ferrée de ceinture. Cette étude sera menée en deux temps : - accompagner la Région Aquitaine dans le lancement et le suivi de la réflexion sur le développement de l'étoile ferroviaire de l'agglomération; - lancer l'étude sur les besoins de développement de l'offre TER sur la métropole.	-->Réaliser l'étude	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Métropolitain	200 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €
C0306 30228	0162	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	MAZET EMMANUEL	Proposition CUB	TCSP Liaison Gradignan - Talence -CHU Pellegrin	Liaison en tramway entre Gradignan - Talence - Campus - Bordeaux - lancer les études opérationnelles sur la liaison en tramway entre Gradignan, Talence - Campus et Bordeaux/CHU Pellegrin, - étudier le prolongement de cette ligne dans le cadre de l'étude sur l'articulation des lignes de TCSP sur les boulevards. La réalisation de cette liaison pourrait donc être réalisée en 2 temps : - Phase 1 : liaison en tramway Gradignan - Talence - Campus - Bordeaux CHU Pellegrin avec notamment la réalisation d'un point d'interconnexion efficace au niveau de Lescure (nouvelle ligne - tram A - ligne des boulevards). - Phase 2 : depuis CHU Pellegrin, le tracé sur les boulevards de Bordeaux est à déterminer selon les résultats de l'étude d'optimisation des lignes de TCSP.	-->Réaliser l'étude	-->Participer à la démarche	Métropolitain	0 €	550 000 €	50 000 €	250 000 €	250 000 €
C0306 30227	0163	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT	HUAULME EVELYNE	Proposition CUB	Liaison TCSP Bordeaux Cracovie-pole Cenon Pont Rouge	Il sera défini la ligne de TCSP qui reliera le plus efficacement les deux rives via le pont Chaban Delmas et la rue Lucien Faure ainsi que le mode de transport le mieux adapté.Ce projet sera mené en complément des études de faisabilité d'un transport en commun en site propre (TCSP), sur les boulevards et capitalisera sur les enseignements de l'étude de faisabilité antérieures.	-->Prendre la décision de faire (jalon GSP) -->Prendre la confirmation de décision de faire (Jalon GSP) -->Réaliser les études avant projet -->Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau) -->Mener la concertation	-->Valider l'Avant Projet	Métropolitain	0 €	500 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION										ESTIMATIONS FINANCIERES				
Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30094	0164	BB00 DIRECTION STRATEGIES METROPOLITAINES ET INNOVATION	MICHEL NICOLAS	Proposition CUB	Soutien à l'expérimentation d'espaces mutualisés de services et de commerces de proximité (conciergeries, ...) au sein de grands pôles générateurs de flux	<p>En partenariat avec La Poste, Bordeaux Métropole s'est engagée, en 2013-14, dans le chantier sur la métropole du quart d'heure avec notamment comme premier axe de travail la mise en place de lieux mutualisés de services à l'échelle des quartiers. L'objectif est notamment d'améliorer l'offre de services et de commerces de proximité en créant des lieux de mutualisation telles que la conciergerie de quartier de Ginko à Bordeaux. Il s'agit d'améliorer le quotidien des habitants en favorisant l'accès en modes doux.</p> <p>Sur la ville de Bordeaux, 4 sites ont fait l'objet de premiers échanges avec les acteurs concernés avec la volonté de poursuivre la réflexion et d'aboutir à l'expérimentation à court-moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la gare St-Jean : Le groupe La Poste et la SNCF sont intéressés pour mettre en place une conciergerie à l'horizon 2017 du côté de la gare St-Jean Belcier - sur le quartier de la gare St-Jean et plus précisément dans l'îlot St-Germain avec l'expérimentation d'une conciergerie aux missions d'accompagnement - sensibilisation aux nouveaux modes de consommations plus durables (économie d'énergie, eau, déchets, mobilité, ...) - sur le CHU Pellegrin : le CHU souhaite mettre en place une conciergerie d'entreprise dans le cadre de son PDE, l'enjeu est d'ouvrir cette dernière au quartier St-Augustin (soutenir le commerce local) - sur Meriadeck : la métropole a ouvert sa conciergerie d'administration en janvier 2014 pour deux ans, l'enjeu dans le cadre du PDIE est d'instaurer une mutualisation du concierge pour les grands employeurs présents à Meriadeck (préfecture, CG33, mairie de Bordeaux, Orange, La Poste, ...). 	<p>-->Prendre la décision de faire (jalon GSP)</p> <p>-->Réaliser l'étude préliminaire</p> <p>-->Réaliser les études préalables</p> <p>-->Participer à l'étude</p>	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Métropolitain	45 000 €	45 000 €	10 000 €	35 000 €	0 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30095	0165	UA01 MISSION URBANITE ET CULTURES	PASCAUD CLOTILDE	Codev 2 : action à reporter	Soutien aux manifestations culturelles métropolitaines	<p>Dans le cadre du Règlement d'intervention de la métropole sur les manifestations d'agglomération, et outre le soutien des fêtes du Fleuve et du Vin inscrites par ailleurs, et au festival Novart/Des souris et des hommes fusionné et objet d'une fiche spécifique, la métropole s'engage à accompagner la programmation de 5 événements métropolitains soutenus ou réalisés par la Ville de Bordeaux :</p> <p>> en tant que grand événement métropolitain : Escale du livre : 150 000€ en 2015 / 142 500€ en 2016 / 135 375€ en 2017 le festival Chahuts : 35 000€ en 2015 / 33 250€ en 2016 / 31 588€ en 2017</p> <p>> en tant qu'événements métropolitains : le festival international du film indépendant : 28 000€ en 2015 / 26 600€ en 2016 / 25 270€ en 2017 le festival 30'30" rencontres du court : 15 000€ en 2015 / 7500€ en 2016 / 7500€ en 2017 le festival nomades : 5000€ en 2015 / 5000€ en 2016 / 5000€ en 2017</p> <p>Le montant de chacun des 5 soutiens sera fonction du RI et de la lettre de cadrage budgétaire concernant les subventions de fonctionnement.</p> <p>En complément, seront également soutenus sur ce contrat Bordeaux Rock : 5000€ en 2015 / 5000€ en 2016 / 5000€ en 2017 et la Nuit des idées : 0€ en 2015, car pas d'édition / 12 000€ en 2016 / 12 000€ en 2017</p> <p>Le festival Novart sera soutenu à hauteur de 110 000€ pour l'édition 2015. A partir de 2016, la nouvelle formule du festival Novart, fusionnée avec le festival des souris, des hommes (Saint-Médard-en-Jalles) sera soutenue à hauteur de 110 000€ en 2016 et 110 000€ en 2017 et fait l'objet d'une fiche spécifique.</p>			Intercommunal	817 583 €	817 583 €	348 000 €	239 850 €	229 733 €
C0306 30269	0166	UA01 MISSION URBANITE ET CULTURES	PASCAUD CLOTILDE	Proposition commune	Festival fusionné Novart/ Des souris, des hommes	<p>La Métropole soutenait jusqu'alors les festivals Novart (codev Bordeaux), et Des souris, des hommes (codev Saint-Médard-en-Jalles). Suite à la fusion de ces deux festivals pour n'en faire plus qu'un à partir de 2016, la Métropole apportera une participation commune à cette "nouvelle" manifestation. Deux fiches sont créées en ce sens (une pour la commune de Bordeaux, et une pour la commune de Saint-Médard-en-Jalles)</p>	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Apporter un soutien financier	Métropolitain	0 €	220 000 €	0 €	110 000 €	110 000 €
C0306 30184	0167	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE	BERARD JEAN-LUC	Proposition commune	Fête du vin 2016	Participation de Bordeaux Métropole à l'organisation de la fête du vin à hauteur de 120 000 €.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales	Métropolitain	120 000 €	120 000 €	0 €	120 000 €	0 €
C0306 30238	0168	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE	BERARD JEAN-LUC	Proposition commune	Fête du fleuve 2015 et 2017	La fête du fleuve est une animation biennale, en alternance avec la fête du vin, qui, sous l'égide de Bordeaux Grands Evènements, contribue au rayonnement de l'agglomération. Bordeaux Métropole soutient cette manifestation.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements communautaires en vigueur	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales	Métropolitain	0 €	195 000 €	100 000 €	0 €	95 000 €
C0306 30147	0169	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE	BERARD JEAN-LUC	Proposition commune	Festival de la gastronomie et des terroirs So Good	Bordeaux Métropole accompagne financièrement ce festival métropolitain de la gastronomie.	-->Accompagner financièrement le programme	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales	Métropolitain	570 500 €	142 625 €	50 000 €	47 500 €	45 125 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION											ESTIMATIONS FINANCIERES				
Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017	
C0306 30023	0170	KD00 DIRECTION GRANDS TRVX INVESTISSEME NTS DEPLACEMENT	MONCEYRON ERIC	Codev 2 : coup parti	Préparation Congrès mondial ITS 2015 (Intelligent Transport Systems)	Soutien Ville et métropole à l'association TOPOS dans l'organisation et l'accueil de cette manifestation internationale, conformément à la convention passée entre TOPOS, la ville, la CUB, le CG33 et la Région, pour financer à part égale le congrès ITS. BM s'est engagée à verser 125 000 EUR à TOPOS, selon le timing suivant : - 1er acompte en avril 2012 : 20 000 EUR - 2ème acompte en avril 2013 : 20 000 EUR - 3ème acompte en avril 2014 : 20 000 EUR - 4ème acompte avant le 30 juin 2015 : 65 400 EUR			Métropolitain	500 000 €	65 400 €	65 400 €	0 €	0 €	
C0306 30060	0171	JB00 DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONA LES ET DE LA COOPERATION DECENTRALIS EE	BEAUPETIT HELENE	Codev 2 : coup parti	Eurocities	Coopération Ville-métropole dans le cadre d'EUROCITIES ; participation de BM aux différents forums et groupes de travail thématiques en lien avec la Ville de Bordeaux selon les compétences de chacune. Partage du montant de l'adhésion à parts égales.			Métropolitain	48 000 €	24 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	
C0306 30059	0172	JB00 DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONA LES ET DE LA COOPERATION DECENTRALIS EE	BEAUPETIT HELENE	Codev 2 : coup parti	Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine	Soutien financier de la MEBA et de son programme d'activités annuel par la Ville et la Métropole. Pour l'année 2015, la métropole diminue le montant de la subvention apportée à la MEBA de 5%, soit un montant de subvention de 62.700 EUR. La part Ville s'établit à environ 120 000 EUR/an au total, en soutien matériel (mise à disposition de locaux et matériel) et subvention de fonctionnement (ramenée à 56 000 EUR en 2015).			Intercommunal	0 €	188 100 €	62 700 €	62 700 €	62 700 €	
C0306 30134	0173	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVIT E	ORE- COURREGELON GUE FABIENNE	Proposition commune	Soutien à la Maison de l'Emploi de Bordeaux	Accompagnement financier de la Maison de l'Emploi de Bordeaux pour la réalisation de missions en 4 axes : Animation territoriale de l'emploi à l'échelle métropolitaine, Création et développement d'activités via la Plateforme de l'Initiative, Promotion de la RSE sur la Métropole, Insertion professionnelle. Le PLIE est soutenu par ailleurs via une fiche-action spécifique.	-->Accompagner financièrement le programme		Communal	1 200 000 €	660 000 €	200 000 €	230 000 €	230 000 €	
C0306 30126	0174	BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVIT E	ORE- COURREGELON GUE FABIENNE	Proposition CUB	Soutien à R³ (Réseau de réemploi des deux rives) - économie circulaire et ESS	Soutien de fonctionnement à une plateforme de massification des déchets encombrants dans le cadre de l'économie circulaire, dont la structure gestionnaire fait le lien entre rive gauche et rive droite et est vouée à évoluer vers la coopération économique.			Intercommunal	0 €	29 500 €	9 500 €	10 000 €	10 000 €	
C0306 30146	0175	TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	MERLET STEPHAN	Proposition CUB/ communes	Suppression de la marche arrière lors de la collecte.	Mise en œuvre de la R437 visant à supprimer la marche arrière lors de la collecte. La Ville s'engage à réserver au FIC les montants nécessaires, dans la limite de 75 K EUR/an. Hors Centre Ville : 124 voies recensées dont : 88 voies à traiter 4 voies en cours de traitement 32 voies déjà traitées Centre Ville. 56 voies recensées dont : 48 voies à traiter 0 voie en cours de traitement 8 voies déjà traitées Certaines voies seront traitées en déplaçant le lieu de collecte, d'autres nécessiteront des aménagements particuliers et des prises d'arrêtés.	-->Prendre la décision suite à l'étude préalable	-->Prendre en charge les travaux sur le FIC	Métropolitain	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
C0306 30151	0176	TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	ROQUES HELENE	Proposition CUB	Densification des points de collecte du verre sur le territoire communautaire	Déploiement des bornes à verre selon un objectif d'1 point pour 800 habitants. La métropole doit implanter 56 points de collecte du verre sur la commune. La commune facilitera ces implantations et assurera la concertation nécessaire le cas échéant.	-->Réaliser l'étude -->Réaliser les travaux -->Réaliser la prestation	-->Participer aux études -->Valider l'Avant Projet -->Mener la concertation	Métropolitain	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30016	0177	TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	BOUCHAUDY BERTRAND	Codev 2 : coup parti	Collecte des déchets	<p>La métropole s'engage à adapter le système de pré collecte aux caractéristiques particulières du centre ville, aussi, elle s'engage particulièrement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en hyper centre, poursuivre la recherche et assurer la mise en service, le financement de la gestion et la gestion de locaux mutualisés pour les bacs de pré collecte, - en hyper centre, rechercher des solutions pour éviter la présence permanente de bacs sur trottoirs sur des points spécifiques en raison du manque de place de stockage dans certains immeubles. - à l'intérieur des boulevards, poursuivre la collecte les jours fériés (sauf le 1er mai), - en hyper centre, poursuivre le ramassage des sacs à ordures ménagères présentés hors bacs, - assurer un contrôle qualitatif des collectes, - achever le programme d'identification des bacs individuels. - étudier la faisabilité d'une collecte en porte à porte des déchets ménagers en fréquence 1+1 (hors centre ville), avec une approche spécifique entre cours et boulevards, <p>La ville s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en hyper centre, proposer tout pied d'immeuble susceptible d'accueillir des locaux communs pour les bacs de pré collecte, - prescrire de façon systématique, chaque fois que la réglementation le permet, la réservation de locaux spécifiques pour les bacs de pré collecte. <p>En complément, la ville et la métropole s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer leurs actions coercitives de suivi et de contrôle pour lutter contre les dépôts sauvages et la présence continue de bacs sur le domaine public (convention à finaliser) - poursuivre les actions de communication veillant à une meilleure implication des usagers, - s'associer pour effectuer une participation active des riverains en hyper centre notamment sur la recherche de solutions pour éviter la présence permanente de bacs sur trottoirs - maintenir le dispositif partenarial de comité de suivi veillant à la qualité du service public de collecte et traitement des déchets, - poursuivre, au cas par cas, les actions permettant l'amélioration de la propreté et de la collecte des déchets ménagers des rues de Bordeaux centre. 		Métropolitain	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
C0306 30120	0178	TE00 DIRECTION DE L'EAU	BOUYER MAXIME	Proposition CUB	Travaux d'aménagements sur les équipements d'assainissement existants dans le cadre de la gestion dynamique	<p>La métropole a mis en place sur le bassin versant de la station d'épuration Louis Fargue un procédé de gestion dynamique du système d'assainissement, qui consiste à optimiser en temps réel le stockage des effluents dans les collecteurs structurants et les bassins, ainsi que la sollicitation de la station d'épuration, et ce pour réduire les déversements au milieu naturel sur le premier temps de pluie.</p> <p>Sur la durée du contrat, la métropole souhaite augmenter le périmètre contrôlé de la gestion dynamique, en réalisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les études de maîtrise d'œuvre - des travaux d'équipement et d'automatismes sur des ouvrages existants, à hauteur de 1 000 000 EUR TTC environ ; les travaux ne seront pas réceptionnés sur la durée du contrat 	<p>-->Réaliser les études avant projet -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux</p>	Métropolitain	1 000 000 €	100 000 €	0 €	50 000 €	50 000 €	
C0306 30085	0179	UD00 DIRECTION DE LA NATURE	PESLE CLEMMENT	Codev 2 : coup parti	Opération de résorption des Points Noirs de Bruit routiers par isolation de façade	<p>Opération de protection par isolation de façade des bâtiments les plus exposés au bruit issu du trafic routier sur les voies communautaires. Plusieurs sites ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - partie Nord des Boulevards sur Bordeaux et le Bouscat - le Boulevard Joliot Curie sur Bordeaux 	<p>-->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études préalables -->Réaliser l'étude -->Participer à l'étude -->Valider l'étude -->Lancer des consultations -->Réceptionner les travaux -->Réaliser la prestation -->Prendre en charge une partie des investissements</p>	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Valider l'étude préliminaire	Intercommunal	1 437 000 €	987 075 €	187 500 €	375 000 €	424 575 €

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Code	N°	Service en Charge	Chef de Projet	Origine Action	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement (s) Bordeaux Métropole souhaités	Niveau(x) engagement (s) commune souhaités	Libellé Niveau enjeu	Évaluation Totale Action	Estimation de la participation Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2015	2016	2017
C0306 30257	0180	BC00 DIRECTION DEVELOPPEM ENT DURABLE ET PARTICIPATIO N	LANNES Virginie	Proposition CUB	Mise en commun du site web de Bordeaux Métropole dédié à la participation citoyenne	<p>Bordeaux Métropole dispose depuis 2007 d'un site web (www.participation.bordeaux-metropole.fr) qui lui permet d'élargir le public susceptible de s'informer et de participer à ses projets.</p> <p>Le site étant devenu obsolète, Bordeaux Métropole a choisi d'en créer un nouveau qui respectera diverses contraintes juridiques et s'adaptera aux nouveaux usages numériques.</p> <p>Elle propose également que ce nouveau site soit mis à disposition des communes qui souhaiteront l'utiliser pour mener des démarches participatives numériques sur leurs propres projets (sous maîtrise d'ouvrage communale).</p> <p>L'investissement sera financé à 100% par Bordeaux Métropole ; le montant estimé de l'action est le coût global de l'opération pour Bordeaux Métropole et toutes les communes concernées. De leur côté, les communes volontaires pourront contribuer à diverses étapes du projet, afin qu'il réponde à leurs contextes spécifiques et exigences de personnalisation. Ce travail de co-élaboration n'implique aucun engagement à utiliser le nouveau site ; les communes choisiront de l'utiliser ou pas à partir de sa livraison (prévue pour la fin de l'année 2015).</p>	<p>-->Réaliser l'étude</p> <p>-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>-->Réaliser la prestation</p>	-->Participer aux études	Métropolitain	240 000 €	240 000 €	108 000 €	66 000 €	66 000 €

D-2015/297

Palais des congrès. Crédit bail : levée d'option du lot mobilier

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°19990688 en date du 25 octobre 1999, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un contrat de crédit-bail avec la société AUXIFIP afin de financer la rénovation et l'extension du Palais des congrès.

Le crédit-bail retenu porte sur une durée de vingt ans pour la part immobilière et une durée de dix ans pour la part mobilière à compter de date de livraison de l'ouvrage.

La part mobilière comprend, outre du mobilier (sièges), des aménagements et équipements divers tels que les aménagements VRD et espaces verts du parking, des aménagements scéniques et du câblage.

A l'issue du crédit-bail, le contrat prévoit que la Ville de Bordeaux dispose du droit d'option suivant, soit :

- acquérir les biens en contrepartie du versement de l'option d'achat, fixée à un euro majoré de la TVA en vigueur ;
- de prolonger la location ;
- de restituer les équipements.

A ce jour, le crédit-bail relatif à la part mobilière est arrivé à échéance.

L'assiette de départ de la part mobilière de 3 934 322 € HT majorée des intérêts indexés sur l'EURIBOR 3 mois + une marge de 0,14 % a été amortie sur 10 ans. Compte tenu de ces conditions, le montant des loyers versés au crédit bailleur s'est élevé sur la période à 4 452 502,32 € HT.

Il convient désormais de déterminer l'option prévue au contrat.

Nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à acquérir les biens relatifs au lot mobilier à l'issue du crédit-bail pour la somme de 1,20 € TTC.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Stephan DELAUX et Madame Emmanuelle AJON

D-2015/298

Résiliation partielle des baux emphytéotiques consentis à la SBEPEC et à la société AUXIFIP. Cession à Bordeaux Métropole de diverses parcelles de terrain situées à Bordeaux Nord. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la troisième phase du tramway, la Ville de Bordeaux, par délibération D-2012/512 en date du 22 octobre 2012, avait autorisé la cession de parcelles pour l'extension des lignes B et C.

Suite à une modification du tracé, une nouvelle délibération doit être prise afin d'approuver les nouvelles surfaces nécessaires au projet, à détacher des parcelles suivantes, conformément aux documents d'arpentage:

- TB 76 pour 586 m² au lieu de 152 m² située Avenue de Laroque
- TB 64 située avenue Laroque n'est plus impactée
- TT6 pour une superficie de 4193 m² au lieu de 4224 m² située Avenue Marcel Dassault et Jean Gabriel Domergue correspondant aux berges du Lac
- TR 53 pour une superficie de 720 m² au lieu de 719 m² située rue Jean Gabriel Domergue. Cette parcelle a été donnée à bail emphytéotique à la société AUXIFIP par acte en date du 16/12/1999. Il conviendra donc au préalable de résilier partiellement le bail pour l'emprise concernée.
- TV1 pour une superficie de 540 m² au lieu de 503 m², TS 7 pour une superficie de 2 521 m² au lieu de 178 m² et TS 5 pour une superficie de 295 m² situées allée Louis Rabatou. Ces parcelles ont été données à bail emphytéotique à la SBEPEC . Il conviendra également de résilier partiellement le bail emphytéotique du 28/12/1989 avant leur cession à Bordeaux Métropole.

Dans le cadre de la convention de coopération entre Bordeaux Métropole et la Ville en matière de politique foncière et compte tenu de l'utilité publique du projet du tramway, la totalité de ces emprises d'une superficie de 8 855 m² sera cédée à Bordeaux Métropole à titre gratuit, au vu du rapport de France Domaine en date du 16/06/2015.

Bordeaux Métropole prendra à sa charge les éventuelles reconstructions de clôtures, déplacement des compteurs et réseaux divers ainsi que les frais d'actes liés à la résiliation partielle des deux baux emphytéotiques consentis aux sociétés SBEPEC et AUXIFIP.

Par ailleurs, en vertu de l'article L3112-1 du CG3P, les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L. 1, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

décider:

- La résiliation partielle par avenant des baux emphytéotiques conclus avec les sociétés SBEPEC et AUXIFIP venant retirer les parcelles TR 53 pour partie et TV1 et TS5 et TS7 pour partie.

- La cession à titre gratuit de ces emprises d'une superficie totale de 8855 m² à Bordeaux Métropole

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération, notamment les avenants aux baux emphytéotiques et l'acte de cession à Bordeaux Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Stephan DELAUX et Madame Emmanuelle AJON

Commune : 33063
Bordeaux

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : TB
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P4

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/01/1980

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A- D'après les indications qu'elle ont fournies au bureau ;
 - B- En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 - C- D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 28/07/2014... par M MARTIAL..... géomètre à St André de Cubzac
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A .ST.ANDRE.DE.CUBZAC , le 02/10/2014.....

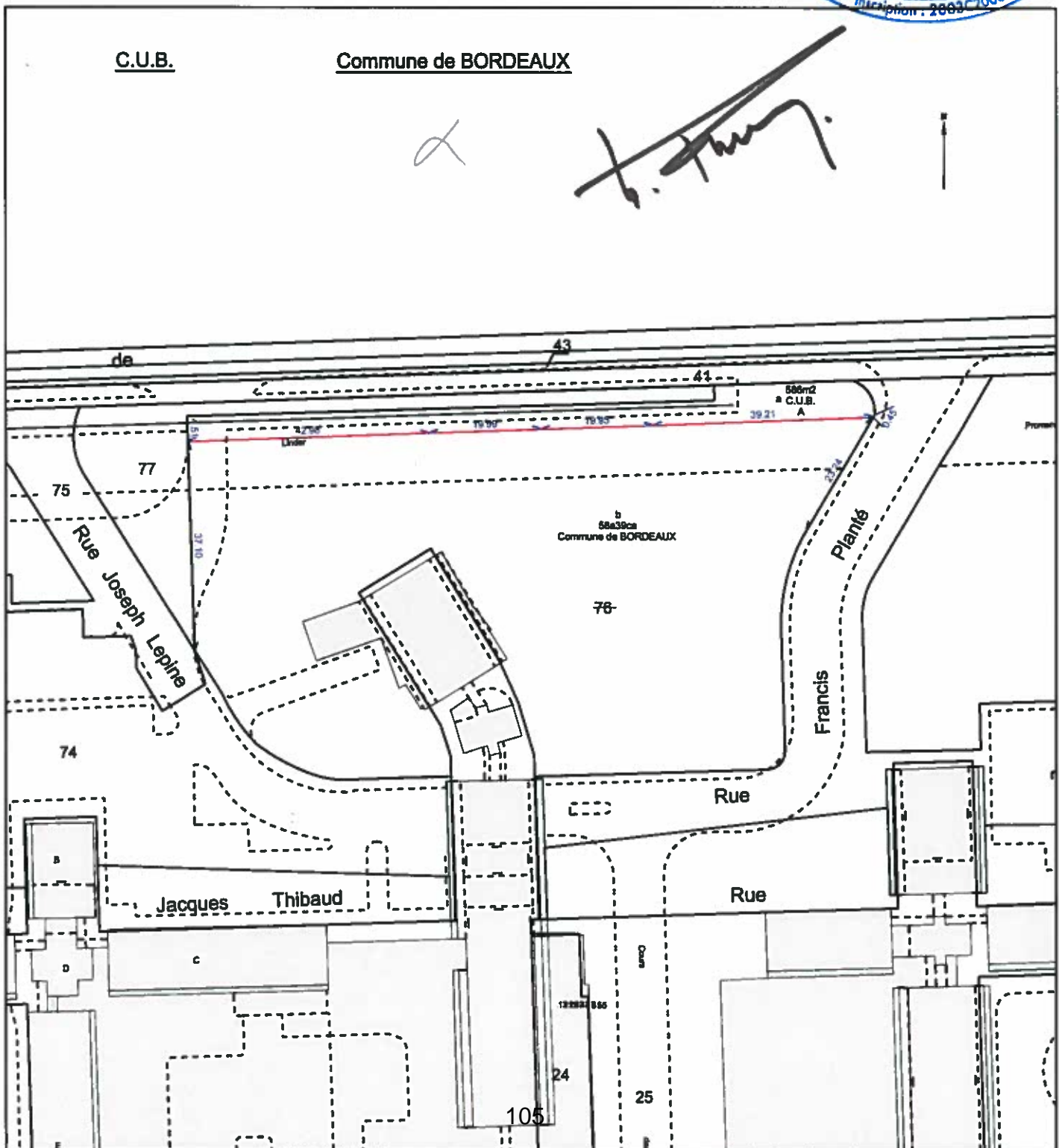
Document dressé par
CH.MARTIAL.....
à .ST.ANDRE.DE.CUBZAC.....
Date 02/10/2014.....
Signature :



(1) Payer les montants dus. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de main à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien habilité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du registraire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente).

C.U.B.

Commune de BORDEAUX



Commune : 33063

Bordeaux

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : TR
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/01/1980

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 28/07/2014..... par M MARTIAL..... géomètre à St André de Cubzac

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6483.

A .ST.ANDRE.DE.CUBZAC , le 22/07/2014.....

Document dressé par

CH.MARTIAL.....

à .ST.ANDRE.DE.CUBZAC.....

Date 28/07/2014.....

Signatures.....



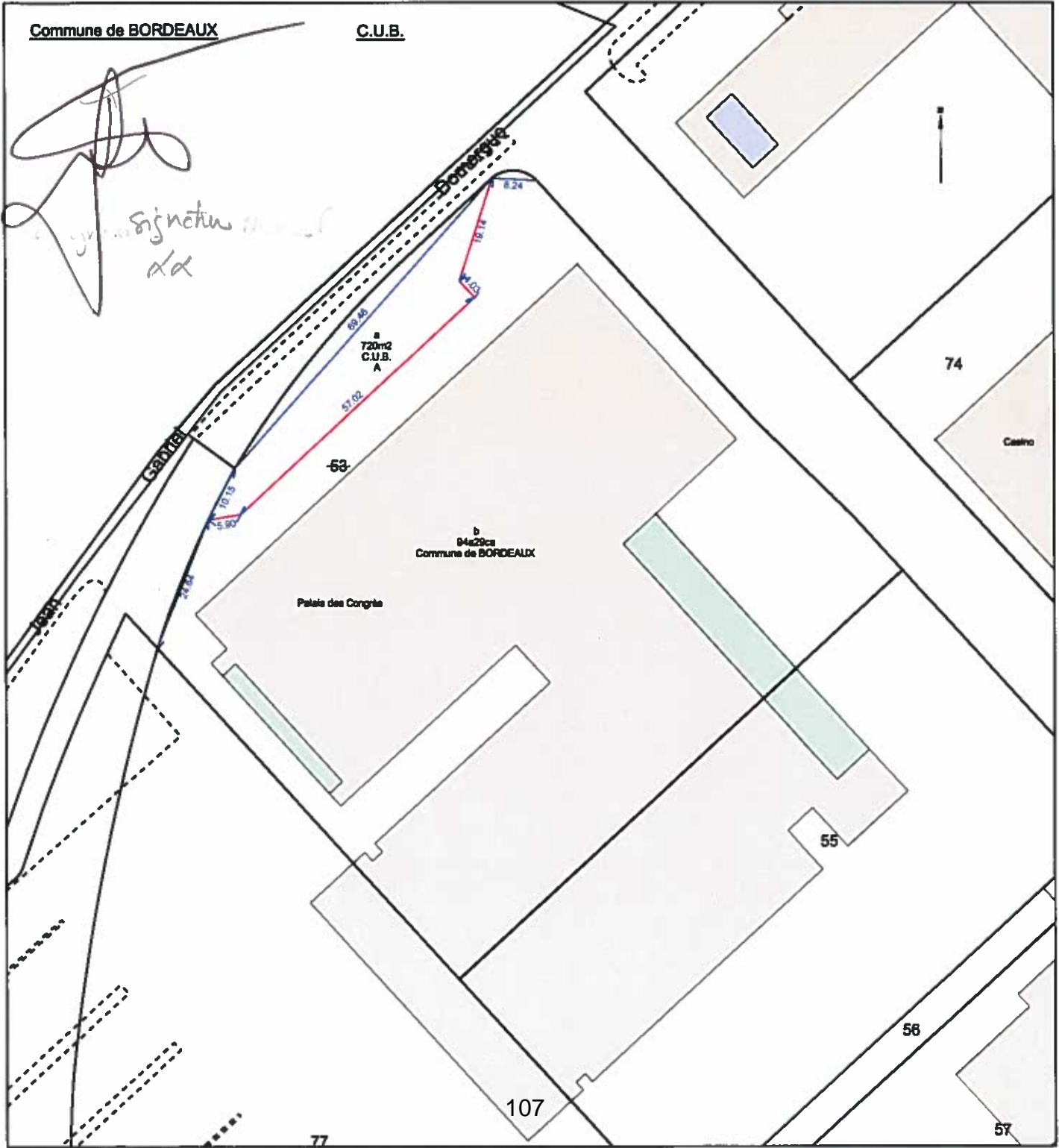
(1) Rayer les mentions inutiles. Le formulaire A est applicable que dans le cas d'une copie (plan relevé par voie de visé à jour), dans le formulaire B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)

(3) Prester les noms et qualité de signataires et est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité cadastrale).

Commune de BORDEAUX

C.U.B.



107

77

56

57

74

Casino

Palais des Congrès

b
94m29ca
Commune de BORDEAUX

a
720m2
C.U.B.
A

58

55

Commune : 33063
Bordeaux

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :



Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....
Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : TS
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 01/01/1980

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 24/02/2015..... par M MARTIAL..... géomètre à St-André-de-Cubzac
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A .ST.ANDRE.DE.CUBZAC , le 17/02/2015.....

Document dressé par
CH. MARTIAL.....
à .SAINT.ANDRE.DE.CUBZAC..
Date 25/02/2015.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).




SBEPEC s.p.l.
15, rue Professeur-Demons
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 00 45 15 - Fax 05 56 00 45 16
SIRET 347 651 317 00021 - APE 6820 A

Signature < 

101
102
103

104
105
106

Commune : 33063
Bordeaux

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : TT
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 01/01/1980

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 28/07/2014..... par M MARTIAL..... géomètre à St André de Cubzac

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .ST.ANDRE.DE.CUBZAC , le 22/07/2014.....

Document dressé par
CH.MARTIAL.....

à .ST.ANDRE.DE.CUBZAC.....

Date 28/07/2014.....

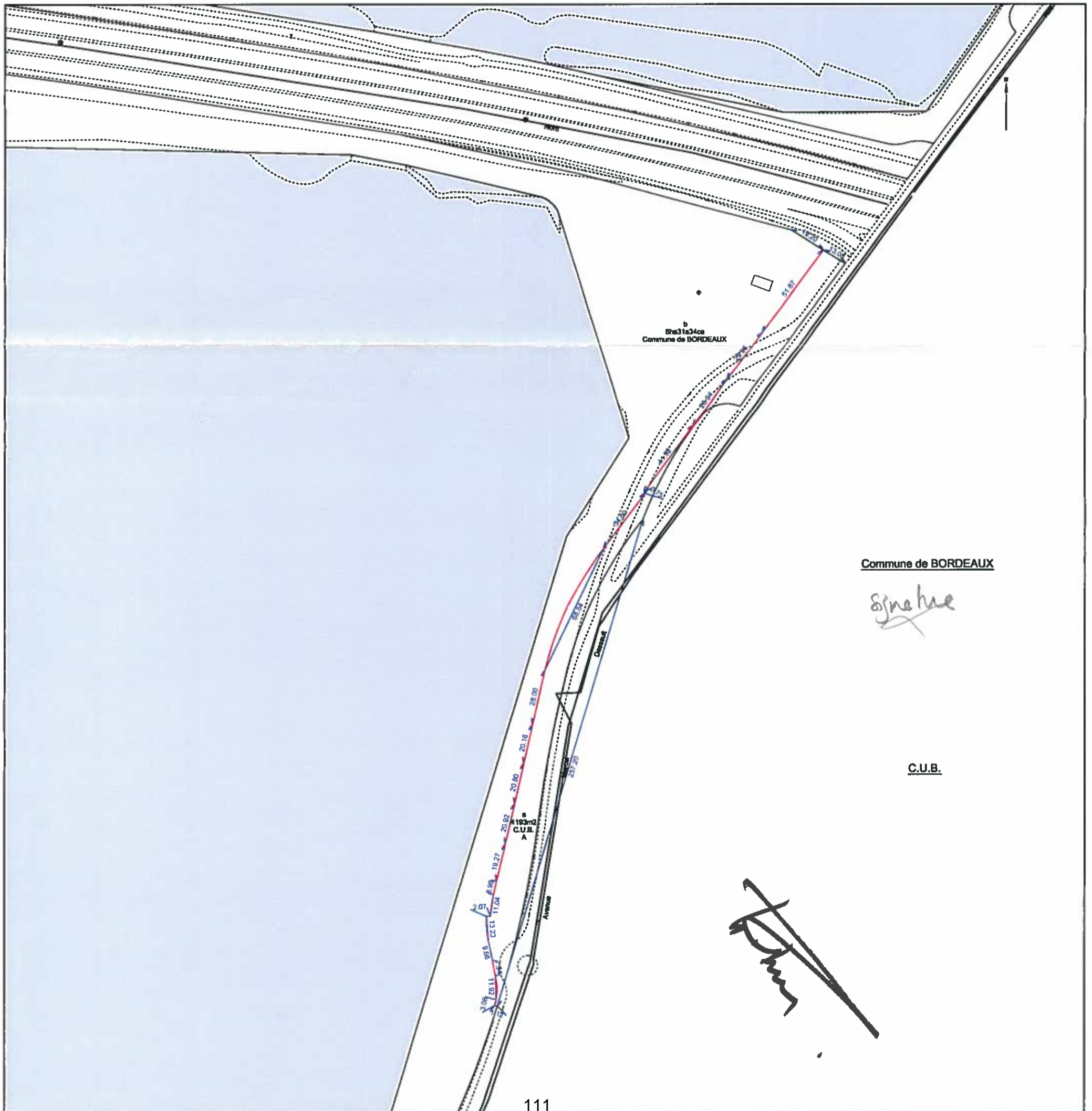
Signature :



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).



Commune de BORDEAUX

Signature

C.U.B.

Commune : 33083
Bordeaux

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : TV
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/01/1980

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 28/07/2014..... par M. MARTIAL..... géomètre à St André de Cubzac
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6483.
A .ST.ANDRE.DE.CUBZAC , le 02/10/2014.....

Document dressé par
CH.MARTIAL.....
à .ST.ANDRE.DE.CUBZAC.....
Date 02/10/2014.....



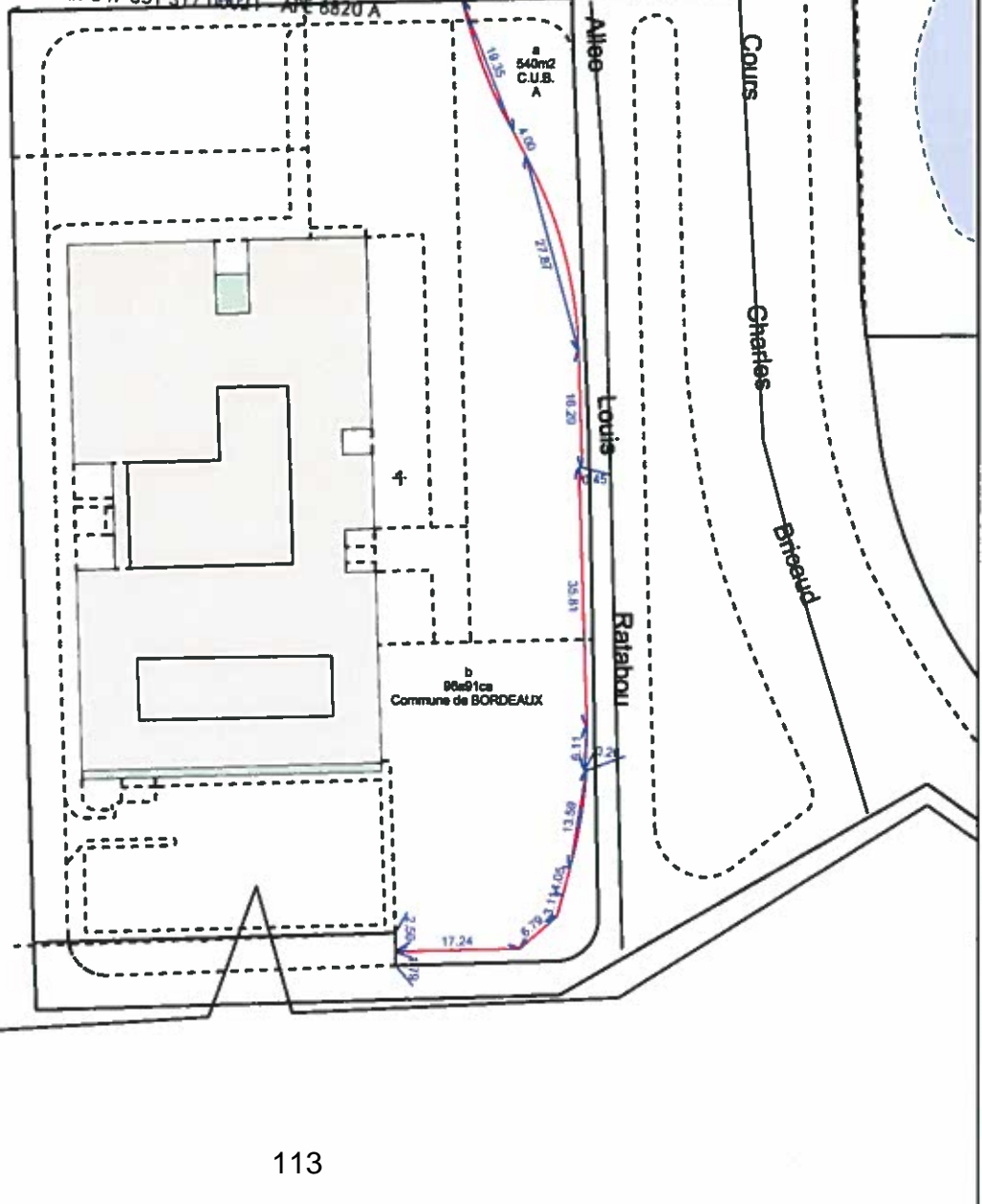
(1) Payer les mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités de signataires s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente).

C.U.B.

Commune de BORDEAUX

SBEPEC s.p.l.
15, rue Professeur-Demons
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 00 45 75 - Fax 05 56 00 45 16
SIRET 347 651 317 00011 - APE 8820 A

Signature
[Handwritten signature]



11 - 1000000

D-2015/299

Transfert de propriété à titre gratuit des parkings à Bordeaux Métropole. Décision. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville exploite cinq parkings : Allées de Chartres, cours Victor Hugo, cours Alsace Lorraine, parking des Capucins et parking des Grands Hommes.

Tous ces parkings sont exploités sous la forme d'une délégation de service public. Les trois premiers font l'objet d'un affermage confié à la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux (SGGPB), notre SEM, jusqu'au 31 mars 2016.

Le parking des Capucins fait partie de la concession du marché du même nom jusqu'au 31 décembre 2027.

Enfin, le parking des Grands Hommes fait l'objet d'une concession confiée à la société Vinci Park jusqu'au 13 juin 2021.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 affirme la compétence de la Métropole en matière de parcs et d'aires de stationnement sans toutefois donner de définition à ces termes.

Par ailleurs, les communautés urbaines sont historiquement compétentes en matière de parkings en ouvrage. La Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine, lors de ses derniers contrôles, n'a d'ailleurs pas manqué de signaler qu'un transfert de certains parkings à la Communauté Urbaine de Bordeaux pourrait être envisagé.

En raison de la connexion de ces parkings avec une compétence municipale culturelle, sportive ou de proximité, la Ville n'a pas donné suite à ces hypothèses.

Le phénomène de métropolisation que nous conduisons aujourd'hui, associé aux réformes législatives précitées, nous amène à évoluer. Sur les cinq parkings précités, seul le parking des Capucins, dont l'activité reste étroitement liée à l'exploitation du marché du même nom, nous paraît pouvoir demeurer sous gestion municipale. Les quatre autres, en revanche, nous semblent devoir être transférés à Bordeaux Métropole.

La mise à disposition constitue le principe pour le transfert des biens aux EPCI, à l'exception notamment des communautés urbaines. S'agissant des métropoles, les biens sont mis à disposition et doivent faire l'objet d'un transfert dans le patrimoine de la métropole au plus tard un an après la date de la première réunion de son conseil.

En tout état de cause, l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques permet la cession de biens relevant du domaine public entre personnes publiques : "Les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L. 1, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public".

Dans ces conditions, la Ville peut céder ces équipements en s'appuyant sur cet article. Cette solution a le mérite d'être directe.

Dans ce cadre, les conventions existant à ce jour (Délégations de Service Public) sont purement et simplement reprises à la date du transfert par Bordeaux Métropole. Ce transfert pourrait alors intervenir en fin d'année 2015. Naturellement, le conseil d'administration de la SGGPB a été saisi de ces évolutions dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues.

La propriété des équipements supports du service public considéré est également transférée conformément à la loi.

Ces propriétés, remises gracieusement à la Métropole conformément à la loi, présentent une valeur non négligeable (supérieure à 20 M€), non seulement sur le plan patrimonial mais aussi par les revenus qu'elles génèrent pour la Ville. Ces transferts suivent la procédure de droit commun. La CLETC a été saisie et a émis un avis favorable.

L'avis de France Domaine a été régulièrement requis.

Des avenants de transfert des délégations de service public à la Métropole seront passés concomitamment au transfert effectif des équipements. Les éléments matériels relatifs à ces patrimoines figurent en annexe à la présente délibération (éléments cadastraux).

En conséquence, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir :

- décider le transfert à titre gratuit des propriétés et des conventions relatives aux parcs de stationnement, tels que décrit en annexe, des Allées de Chartres, cours Victor Hugo, cours Alsace Lorraine et des Grands Hommes, à Bordeaux Métropole ;
- autoriser le Maire à signer les documents y afférents ainsi que tout acte ou pièce nécessaire à ces opérations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. FLORIAN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans cette délibération il vous est proposé, comme nous « l'impose » la loi MAPTAM, de transférer à Bordeaux-Métropole un certain nombre des parkings qui sont aujourd'hui exploités sur notre territoire.

La Ville compte 5 parkings qu'elle a donnés en Délégation de Service Public.

Il y a 3 parkings qui font l'objet d'un affermage qui sont confiés à la Société des Grands Garages, ce sont les parkings Allées de Chartres, cours Victor-Hugo et cours Alsace Lorraine.

Il y a le parking des Capucins qui est intégré à la concession du marché du même nom jusqu'au 31 décembre 2027.

Et un dernier parking, celui des Grands Hommes, qui, lui, a fait l'objet d'une concession confiée à la Société Vinci Parc, qui court jusqu'au 13 juin 2021.

Pour la Société des Grands Garages c'est une SEM dont le contrat se termine le 31 mars 2016.

Comme je le disais initialement, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 affirme un peu plus la compétence de la Métropole en matière de parcs et d'aires de stationnement, même si la définition n'est pas très précise dans ses termes, mais la loi MAPTAM a notamment modifié l'article 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie 1, son « petit 2 », son « petit b » qui dit expressément qu'il est de compétence d'une métropole concernant l'aménagement urbain, notamment les aires et parcs de stationnement.

Par ailleurs, cela a été souvent l'objet d'échanges dans cette enceinte ou à l'ex-CUB, la Chambre Régionale des Comptes avait eu l'occasion de dire qu'elle signalait qu'un transfert d'un certain nombre de parkings à la Communauté Urbaine de Bordeaux aurait dû être envisagé. Ça n'avait pas été fait jusqu'à maintenant, notamment du fait que la plupart de ces parkings avaient une connexion très proche avec une compétence municipale que ce soit au niveau culturel ou sportif, je pense à Victor Hugo, ou avec des équipements de proximité, ou même avec des activités de marchés comme aux Grands Hommes ou aux Capucins.

Aujourd'hui avec la métropolisation il s'agit de franchir le pas. Nous allons donc proposer une cession à titre gratuit de 4 parkings : les 3 qui sont aujourd'hui gérés par la SEM Bordeaux Grands Garages. Il s'agit de céder les parts de la Ville à Bordeaux Métropole et de céder l'équipement qui a été évalué.

Tout ça a été passé en CLETC. Si vous avez des questions j'y répondrai évidemment.

Et il s'agit de transférer aussi le parking des Grands Hommes.

Tout ça rentrant à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le patrimoine de Bordeaux Métropole.

Par anticipation nous avons fait modifier par la CLETC, son règlement intérieur, lors de la séance du 29 mai 2015. Je dis « par anticipation » sur le devenir notamment du parking des Grands Hommes. Si Bordeaux Métropole devait céder cet équipement, la CLETC a modifié son règlement pour permettre un retour dans les caisses de la Ville du produit de la cession de ce parking si ça devait être le cas. Ça, ça a été la première décision de la CLETC du 29 mai 2015.

Seconde décision, comme c'est à chaque fois le cas pour la CLETC, il a été calculé les charges liées à ces équipements, calculé les recettes, en l'occurrence les redevances qui nous sont

versées notamment par la Société des Grands Garages qui rentrent dans les caisses de la Ville. La CLETC a calculé après transfert ce qui reviendrait à la Ville dans le cadre de l'attribution de compensation de Bordeaux-Métropole. Donc même si on perd un certain nombre de recettes il y a quand même une compensation qui sera faite à hauteur de 600.000 euros par an, au moins sur les parkings qui étaient en affermage.

Par ailleurs, comme je le disais, la Ville cède la totalité des parts qu'elle détenait dans la SEM Grands Garages de Bordeaux, c'est-à-dire 65%, qui équivalent à 330.000 euros.

S'il y a des questions précises, j'y répondrai évidemment.

Il vous est donc proposé de céder ces parkings à Bordeaux-Métropole.

M. LE MAIRE. -

Merci. Nous connaissons bien ce dossier depuis longtemps puisqu'il y a bien longtemps que la Chambre Régionale des Comptes nous fait des observations en nous demandant de transférer la propriété de ces parkings à ce qui était la CUB et à ce qui est aujourd'hui Bordeaux-Métropole. La loi MAPTAM là-dessus est extrêmement claire. Donc il faut le faire.

Nous avons donc réalisé cet accord avec Bordeaux-Métropole. Nous transférons à titre gracieux, mais nous perdons des recettes tout en transférant des charges, et donc la CLETC a calculé « le manque à gagner » qui sera partiellement compensé pour la Ville.

S'agissant du parking des Grands Hommes il y avait eu des contacts pris avec le concessionnaire qui était acquéreur de ce parking. La Ville était en train de réfléchir à cette transaction pour voir si elle y avait intérêt ou pas intérêt.

La Métropole va reprendre le dossier, discutera avec le concessionnaire pour voir si elle a intérêt ou pas à le faire. Si elle avait intérêt à céder, la recette immobilière qu'elle en tirerait serait conformément à la décision de la CLETC reversée à la Ville. Voilà très exactement où nous en sommes.

Le parking des Capucins est indissociable de l'activité du marché des Capucins puisqu'il est dans la concession elle-même. A ce titre-là il nous est apparu qu'il n'était pas transférable.

M. GUENRO

M. GUENRO. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes évidemment favorables au transfert de ces 4 parkings à la Métropole dans le cadre de la loi MAPTAM à partir du moment où ces parcs participent à une politique de stationnement cohérente et où les produits qu'ils génèrent bénéficient aux habitants de Bordeaux et de la Métropole.

Or le transfert du parking des Grands Hommes en concession Vinci arrive dans un contexte particulièrement défavorable aux intérêts des Bordelais.

Rappelons qu'en 2013 le bénéfice net du parking s'élevait à peu près à 730.000 euros pour une redevance à la Ville de 152 euros seulement, et que depuis 1988 on avait grosso modo une rentabilité nette de Vinci de l'ordre de 25% pour des revenus Ville assez faibles.

En septembre, comme vous l'avez rappelé, vous nous annonciez une renégociation en cours et aujourd'hui on nous annonce à la fois un transfert vers la Métropole ainsi qu'une vente future.

Même en imaginant que la Ville puisse, après transfert du parking des Grands Hommes à la Métropole, récupérer le produit de cette vente, est-ce qu'il n'y a pas comme une double peine à vouloir se séparer d'un parking très bénéficiaire comme celui des Grands Hommes quand on en devient propriétaire, alors que la concession était très défavorable à la Ville ?

Pouvez-vous nous dire quelles seraient les conditions de la vente de ce parking à Vinci ? Et comment garantir une opération équitable pour le contribuable Bordelais qui depuis 88 n'a reçu que des miettes de la mise à disposition de cet emplacement pourtant rentable pour Vinci ?

M. LE MAIRE. -

Comme je l'ai rappelé à plusieurs reprises, la construction de ce parking nous a coûté zéro. C'est vrai que la redevance était faible, mais le parking nous a coûté zéro. Il faut quand même prendre ça en considération.

Et si la cession de ce parking au concessionnaire intervient, si la Métropole estime que c'est une opération intéressante, la somme qui est envisagée est de l'ordre de 10 à 12 millions d'euros. Donc on peut considérer que ça rattraperait très largement le manque à gagner sur la durée de la concession.

Voilà l'esprit de la discussion actuelle. Si Bordeaux-Métropole estime qu'elle a intérêt à garder ce parking, elle le gardera sur des bases nouvelles, bien sûr, mais le contrat de concession pourra difficilement être dénoncé tant qu'il n'est pas arrivé à la fin de ce parcours.

Voilà très exactement où nous en sommes.

M. GUENRO

M. GUENRO. -

Juste une question. Est-ce que la reprise par PAR CUB fait partie des scénarios envisagés ?

M. LE MAIRE. -

Oui. Pourquoi pas. C'est repris par la Métropole à la fin du contrat, naturellement.

Je crois que l'Etat a montré récemment qu'il n'était pas facile de casser des contrats avec des concessionnaires et qu'après avoir annoncé qu'il allait le faire, finalement il ne l'a pas fait.

Donc voyez que ce n'est pas facile de casser un contrat.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour compléter les propos de mon collègue GUENRO je me permets de revenir sur votre vision assez curieuse d'envisager l'intérêt général, et je voudrais dire, en l'éclairant peut-être, cette manière d'envisager l'intérêt général au regard du prisme de comment vous envisagez surtout votre égoïsme municipal.

Vous avez bien fait de rappeler que ce n'est pas la loi MAPTAM qui oblige la Ville à céder ces parkings, mais bien des dispositions antérieures largement consignées dans le Code Général des Collectivités Territoriales, et vous avez bien fait de rappeler que la Chambre Régionale des Comptes a à plusieurs reprises enjoint la Ville et la CUB de travailler à ce transfert.

Donc la loi MAPTAM ne fait que réaffirmer...

M. LE MAIRE. -

C'est exactement ce que j'ai dit, M. ROUVEYRE. Depuis des années la Chambre Régionale des Comptes...

M. ROUVEYRE. -

Je croyais que c'était : je parle, tu parles...

M. LE MAIRE. -

C'est très exactement ce que j'ai dit, M. ROUVEYRE. J'ai dit que la Chambre Régionale des Comptes depuis des années sous la précédente mandature à la CUB et sous la précédente mandature à la Ville a fait des observations et que la loi MAPTAM a confirmé cette obligation. Voilà.

Ne déformez pas à partir d'un concept qui vous appartient, celui d'égoïsme municipal, les propos que j'ai tenus.

M. ROUVEYRE. -

Je vais développer l'égoïsme municipal.

Je note que quand c'est Michèle DELAUNAY qui parle...

M. LE MAIRE. -

Oui... Toujours des jugements de valeur. Vous êtes un grand donneur de leçon de morale, M. ROUVEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Concernant cette question des parkings, parce qu'elle est quand même essentielle, pourquoi ces parcs de stationnements sont de la compétence de la CUB ? C'est bien parce qu'à un moment le législateur a estimé que la politique de déplacement et de stationnement devait être envisagée à l'échelle d'une métropole et non à l'échelle d'une commune. C'est bien pour cette raison-là qu'il était question par la loi que ce soit bien ces intercommunalités qui gèrent la question des déplacements et donc des stationnements.

Pourquoi Bordeaux a toujours refusé jusque-là de transférer ces parkings en dépit, je le disais, de l'intérêt général ? C'est bien parce que ces parkings étaient une source substantielle de finances pour la Ville de Bordeaux. C'est bien parce que ces parkings génèrent des recettes. C'est essentiellement là la raison.

Moi j'aurais tendance à vous dire que c'est une logique à courte vue, parce que, je prends un exemple : comment on imagine la création d'un parc relais si on n'a pas des finances qui vont avec ?

Ces parkings permettaient peut-être d'avoir un Plan de Déplacement Urbain un peu plus ambitieux si on y intégrait les parkings de la Ville au regard, je le disais, des bénéfices exceptionnels qu'ils généraient.

Sur la question du parking des Grands Hommes, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas revenu là-dessus, vous nous aviez quand même promis en début d'année, d'ailleurs c'était quasiment fait, le procès-verbal en atteste, que vous alliez résilier le contrat. Vous êtes revenu dessus sans autres explications, malgré les délais qui nous semblaient extrêmement intéressants.

Là, maintenant, vous nous dites que vous avez modifié le règlement de la CLETC pour déroger à l'intérêt général qui préside à ce transfert de compétence. Soit. C'est une curieuse manière d'envisager la politique de stationnement et de déplacement. Mais surtout vous nous dites, c'est assez surprenant, que le produit de la vente pourrait atteindre les 10 à 12 millions.

Sauf que quand on regarde le bénéfice net réalisé par ces parkings, entre 700 et 800.000 euros, il faudrait un peu plus de 10 ans pour atteindre cette somme... L'année dernière c'était 715.000 euros...

(Brouhaha)

M. ROUYEYRE. -

... de bénéfice net. Si vous voulez on reprend les budgets. Je peux vous donner le montant exact, je l'ai regardé juste avant, c'est plus de 700.000 euros. Donc on sait que ces parkings, celui-là en particulier, c'est quand même la poule aux œufs d'or, et vous voudriez vous débarrasser d'un parking dont on sait qu'il ne fera que des recettes pour l'offrir à Vinci. Ça n'a pas beaucoup de sens. On voudrait comprendre ce que sous-tend cette décision.

D'autant que là encore cet argent n'irait même pas dans la politique de stationnement et de circulation dans le cadre du PDU puisque vous vous débrouillez pour récupérer le prix de la vente en modifiant le règlement de la CLETC.

Il y a là-dessus un manque de transparence évident. Nous aimerions avoir un peu plus de précisions, notamment de la manière dont la Ville veut s'intégrer à cette politique globale des déplacements et des stationnements à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Tout ça est incompréhensible. D'abord il faut rétablir quelques vérités.

D'abord je n'ai jamais refusé de transférer les parkings à la CUB. J'ai simplement dit : si nous transférons les parkings, nous transférons aussi la propreté. N'est-ce pas M. FELTESSE ? Nous gagnions d'un côté et nous perdions de l'autre.

On n'est pas arrivé à monter l'opération, je ne le reproche à personne, mais c'est ça la vérité. Ce n'est pas du tout que nous avons refusé. Vous avez toujours une façon de caricaturer la situation.

Je ne reviens pas sur les chiffres.

Par ailleurs votre déclaration est aussi inconsistante. Vous nous dites que la politique de stationnement c'est la Métropole. Non. C'est la Métropole et la Ville puisque la Ville reste responsable du stationnement sur voirie. Donc nous sommes bien tout à fait partie prenante avec la Métropole de la politique globale de stationnement. J'espère que nous arriverons bien sûr à la monter d'un commun accord.

Pour le reste, parler d'absence de transparence alors qu'on vous explique très exactement ce qu'on a l'intention de faire, je ne sais pas ce que c'est que la non transparence.

C'est tout à fait clair. Le moment venu si la Métropole estime que cette transaction est intéressante et qu'elle s'y retrouve, naturellement ça sera présenté au Conseil de Métropole et les élus en discuteront, ou bien pas.

La Métropole a accepté, par exemple, il n'y a pas très longtemps - c'est un peu en sens inverse - de reprendre des participations dans REGAZ parce qu'elle va encaisser les dividendes sur REGAZ pendant des années.

Voilà. Il y a des calculs économiques à faire. Je fais confiance à nos services à la Métropole pour peser le pour et le contre et nous présenter une proposition qui sera naturellement transparente, comme toujours. Sauf à soupçonner de quoi ? S'il n'y a pas de transparence c'est quoi ? C'est qu'il y aurait des négociations secrètes, dissimulées ? C'est votre tournure d'esprit. Il y a toujours des choses bizarres. Non. Il n'y a rien de bizarre. C'est parfaitement transparent.

M. FELTESSE

M. FELTESSE. -

Monsieur le Maire, je profite de cette délibération non pas pour m'appesantir sur échange ou pas échange. C'est vrai qu'il y avait des discussions récurrentes entre la Communauté Urbaine et la Ville de Bordeaux sur : « qu'est-ce qui coûtait quoi ? » et qu'il y avait une espèce d'accord tacite de dire : la CUB ne reprenait pas la propreté, mais en revanche la Ville gardait les parkings qui lui faisaient un apport financier non négligeable.

Lors d'un précédent Conseil métropolitain vous nous avez dit que vous étiez en train de réfléchir à une modification assez substantielle de la politique de stationnement à Bordeaux : l'idée que jusqu'à 2 heures ça pouvait être du stationnement de surface, et au-delà de 2 heures, ou à un autre horaire, du stationnement sous-terrain.

Est-ce que vous avez d'ores et déjà un calendrier en tête et une méthodologie de travail, parce que ça sera quand même une révolution pour les habitantes et habitants de Bordeaux et de la Métropole ?

M. LE MAIRE. -

Je compte vous saisir d'une proposition, je l'espère au mois de septembre.

Quelle est la démarche ? L'idée c'est de faire en sorte qu'au-delà de 2 heures on n'ait pas intérêt à continuer à stationner sur voirie. D'ailleurs normalement on n'a pas le droit de stationner au-delà de 2 heures. On doit bouger sa voiture.

Il va y avoir un changement important puisque au-delà de 2 heures ça ne sera plus une amende, mais une redevance. Nous sommes en train de réfléchir au montant de cette redevance de façon à rendre le stationnement sur voirie plus coûteux au-delà de 2 heures.

Si c'est plus coûteux au-delà de 2 heures ça sera une incitation à aller dans des parkings en ouvrage. Il y en a qui sont encore non saturés. Je pense à ceux de Mériadeck par exemple.

Donc cela peut apporter aux concessionnaires des parkings en ouvrage des recettes supplémentaires.

Si c'est le cas, nous souhaitons que le premier quart d'heure qui impacte les concessionnaires soit pris en compte d'une façon différente. Bref, qu'il y ait une moindre augmentation sur le stationnement au-delà de 2 heures dans les parkings en ouvrage pour lesquels nous avons des augmentations très importantes.

Voyez que les deux sont cohérents et reliés. Ça va demander un peu de négociation, évidemment. Donc j'espère qu'on bouclera en septembre, en tout cas d'ici la fin de l'année puisque nous avons l'obligation de mettre le stationnement au quart d'heure en application le plus vite possible.

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, je n'écoute pas là d'engagement. Il m'avait paru qu'il y en avait une approche lors de votre réponse à la CUB sur la diminution du coût, y compris à partir de la première heure.

Je donnais, vous vous en souvenez, l'exemple du parking des Grands Hommes : une heure de parking des Grands Hommes c'est une demi-heure de SMIC. Ce n'est pas moralement acceptable qu'une heure de travail lourd paie seulement une demi-heure à laisser sa voiture dans un lieu quelconque sans aucun travail de quiconque, du moins sur le moment. C'est là que j'aimerais une réponse.

Vous vous étiez, si j'ose dire, auto-menacé que je fasse un recours pour la non application de la tarification au quart d'heure. Bien sûr que je n'en ai pas fait, mais j'espère beaucoup de votre part comme vous l'aviez signifié, ou du moins l'avais-je entendu ainsi, que vous plaidez pour une diminution de ce coût des parkings qui concerne bien souvent des travailleurs comme les aides à domicile, les femmes de ménage qui ne peuvent pas passer des heures à chercher un parking à perpète.

M. LE MAIRE. -

Je doute que les femmes de ménage aillent laisser leur voiture dans un parking en ouvrage toute la journée pour faire le ménage. Ça m'étonnerait. Ce n'est pas exactement le public qui est concerné.

En tout cas je n'ai pas pris l'engagement. Lorsque vous êtes intervenue au Conseil de Métropole j'ai simplement dit : il y a un problème et je vais le regarder.

Je vous explique dans quel esprit je suis en train de le regarder. Nous sommes dans un Etat de droit, ça n'a échappé à personne. On ne peut pas casser une concession dans n'importe quelles conditions. Si les concessionnaires nous démontrent que du fait de l'abaissement de la tarification au quart d'heure ils sont perdants globalement, à ce moment-là il faut en tenir compte. C'est la raison pour laquelle nous avons dans un premier temps accepté une augmentation assez significative des tarifs au-delà de 2 heures.

Donc si nous leur apportons par l'augmentation des tarifs du stationnement payant en voirie des clients supplémentaires qui auront intérêt à aller dans un parc en ouvrage plutôt que de rester sur la voirie, ça peut modifier des éléments d'équilibre de la concession et nous amener effectivement à obtenir de meilleures conditions.

C'est très exactement la discussion dans laquelle nous sommes, sur laquelle j'espère aboutir dans les prochaines semaines ou les prochains mois, en tout cas avant la fin de l'année.

Sur ce transfert de propriété qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

ANNEXE 1

INVENTAIRE DES PARCS DE STATIONNEMENT TRANSFERES

- 1- Le parc de stationnement des allées de Chartres et de Bristol situé sur une partie du terre-plein

- 2- Le parc de stationnement souterrain des Grands Hommes situé Place des Grands Hommes, au sein d'un ensemble immobilier cadastré KO 179 et KO 267 et correspondant aux lots de volume 10-14-37-3-15-11-33

- 3- Le parc de stationnement cours Victor Hugo situé place de la Ferme de Richemont au sein de l'ensemble immobilier cadastré HD 201

- 4- Le parc de stationnement souterrain cours Alsace Lorraine situé 11-13-15 crs Alsace Lorraine au sein de l'ensemble immobilier cadastré KL 217 et correspondant aux lots de volume 2-3-4

D-2015/300**Cession du lot de volume 6 de l'immeuble sis 11 rue Père Louis de Jabrun à Bordeaux. Décision. Autorisation.**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°D-2015/116, en date du 30 mars 2015, vous avez validé le recours à l'utilisation d'une nouvelle procédure pour vendre le lot de volume numéro 6 de l'immeuble sis à BORDEAUX (33000), 11, rue Père Louis de Jabrun, cadastré section KH numéro 215 : la vente notariale interactive, par le processus Immo-Interactif.

Il s'agit d'une procédure, qui s'inscrit dans le cadre des règles déontologiques de la négociation notariale, et consiste en un appel d'offres sur internet via la procédure « Immo-Interactif », organisée par le Marché Immobilier des Notaires (MIN), dont le double objectif est de toucher un grand nombre d'investisseurs et de permettre aux candidats de se porter acquéreur, en assortissant leur offre de prix de conditions suspensives.

Les offres sont déposées, anonymement, par les acquéreurs potentiels sur www.immobiliers.notaires.fr, site officiel de l'immobilier des Notaires, véritable salle des ventes en ligne accessible par internet.

Toute la procédure est organisée et sécurisée par le notaire, qui travaille en étroite collaboration avec le MIN.

L'acte authentique contenant le cahier des conditions générales et particulières de la procédure Immo-Interactif a été signé le 3 avril 2015.

Les moyens mis en œuvre pour la publicité du bien ont été assez conséquents.

Supports utilisés :	Immeuble – Père Louis de Jabrun
Immobilier.notaires.fr	208 consultations
Seloger	2 511 consultations
Top Annonces	246 consultations
Le bon coin	Pas de statistiques
Logic Immo	
Journal Sud Ouest (3 parutions le mardi et 3 parutions le dimanche)	5, 7, 12, 14, 19, 21 avril 2015
Le Figaro 4 parutions	2, 4, 9, 11 avril 2015
Panneau	Oui
Diffusion des affichettes : clients, étude	

Sur 9 candidats ayant demandé la délivrance d'un agrément, seuls 7 candidats ont obtenu un agrément pour participer à la vente notariale interactive, les deux autres n'ayant déposé aucun dossier.

La vente s'est déroulée dans l'anonymat les 5 et 6 mai dernier. 124 enchères ont été portées par 6 candidats.

La première offre possible était de 2 841 850 Euros en ce compris les émoluments de négociation et frais de publicité, soit un net vendeur de 2 790 000 Euros, au vu de l'évaluation de France Domaine en date du 09/02/2015, avec un pas d'enchères de 10 000 Euros minimum.

A l'issue de cette procédure, les offres les plus élevées étaient les suivantes :

- Internaute 4: 4 231 850 €
- Internaute 1: 4 221 850 €
- Internaute 6: 3 641 850 €

Une analyse des offres a été effectuée au regard du prix d'achat proposé (60% de la note) et de l'absence ou de la présence de conditions suspensives (40% de la note), relatives généralement à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours et/ou à l'obtention d'un prêt. Ces dernières ont pour effet d'impacter directement la date prévisionnelle de la signature de l'acte authentique et donc la date de la disponibilité des fonds.

En considération de ces deux critères, une note a pu être attribuée aux candidats, comme l'indique le tableau suivant:

Candidats	Classement	Note sur 40 conditions	Note sur 60 prix	Note finale sur 100
Internaute 4	1	25	60	85
Internaute 1	2	25	59,86	84,86
Internaute 8	3	40	44,79	84,79
Internaute 2	4	40	40,39	80,39
Internaute 6	5	10	51,62	61,62
Internaute 5	6	15	45,08	60,08
Internaute 9	7	0	0	0

L'offre d'achat émise par l'internaute 4, la Société dénommée "FINANCIERE PICHET", a été retenue. Celle-ci a été émise sous la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire définitif valant changement de destination d'un immeuble de bureaux en immeuble d'habitation, moyennant un prix principal s'élevant à la somme de 4 231 850 Euros en ce compris les émoluments de négociation d'un montant de 62 392 Euros et frais de publicité d'un montant de 10 000 Euros ; soit un prix net vendeur s'élevant à la somme de 4 159 458 Euros.

Conformément au cahier des conditions susmentionné, le futur acquéreur retenu a signé un acte authentique contenant une promesse unilatérale d'achat le 26 mai 2015, aux termes de laquelle, il s'oblige à réaliser des logements destinés en priorité aux familles bordelaises leur permettant d'accéder à la propriété, à reconquérir ainsi le Centre-Ville et à effectuer une réhabilitation de grande qualité, tout en respectant l'histoire du bâtiment du centre-ville historique de Bordeaux.

En contrepartie, l'offre n'est assortie d'aucune condition de financement. Par ailleurs, la Société "Financière Pichet" s'est engagée à verser 10% du montant de la charge foncière à la signature de la promesse.

Pour répondre aux besoins de stationnement générés par le permis de construire à déposer, la Société se propose d'acquérir les 16 places, propriété de la ville de Bordeaux, situées au niveau - 2 du parking privé dépendant de l'ensemble immobilier dénommé « Saint Christoly », soit 26 000 Euros par place de stationnement, soit un prix global de 416 000 Euros.

Le complément de places nécessaires sera obtenu auprès de PARCUB dans le cadre d'une concession de 15 ans au sein du parc public de stationnement de Saint Christoly ou auprès d'IN CITE, propriétaire de places au sein du parc privé de stationnement de Saint Christoly.

La délibération présentée à votre conseil a pour objectif:

- d'accepter l'offre d'achat du candidat retenu ; l'acceptation valant levée d'option de ladite promesse unilatérale d'achat et rendant la vente parfaite aux conditions de ladite promesse, conformément à l'article 1583 du Code civil,
- d'autoriser, après réalisation de toutes les conditions suspensives, la signature de l'acte authentique de vente, dans les formes et délais prévus à la promesse unilatérale d'achat susvisée.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider de :

- la cession de l'immeuble sis à BORDEAUX, 11, rue Père Louis de Jabrun, au sein de l'ensemble immobilier « Saint Christoly » formant le lot de volume 6, cadastré section KH numéro 215, d'une superficie développée de 2 207 m² environ, au prix de 4 231 850 Euros à la Société "Financière Pichet", avec faculté de substitution au profit de toute filiale à 100% de la SAS FINANCIERE PICHET, existante ou à créer, à la condition que cela n'entraîne pas l'application des dispositions des articles L.312-1 et suivants du Code de la consommation et plus spécialement de l'article L.312-16 dudit code.

- l'ouverture de la recette correspondante au budget de l'exercice concerné ;

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente dans les délais et conditions prévus dans la promesse unilatérale d'achat, ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

D-2015/301

Cession de 16 emplacements de stationnement situés au sein du parking Saint Christoly. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°D-2015/116, en date du 30 mars 2015, vous avez validé le recours à l'utilisation de la vente notariale interactive pour vendre le lot de volume numéro 6 de l'immeuble sis à Bordeaux (33000) 11 rue Père Louis de Jabrun.

L'intérêt de cette procédure a été de permettre aux candidats d'émettre une offre avec des conditions suspensives (dont l'obtention d'autorisation d'urbanisme ou encore de financement).

A cette occasion, afin de faciliter la réalisation de leur projet, il leur a été donné également la possibilité d'acquérir jusqu'à 16 emplacements de parking sis à Bordeaux, situés au niveau -2 du parking privé dépendant de l'ensemble immobilier dénommé " Saint-Christoly", moyennant un prix unitaire de 26 000 Euros.

Pour répondre aux besoins de stationnement générés par le permis de construire à déposer, la Société FINANCIERE PICHET, qui a été choisie à l'issue de la procédure de vente notariale interactive des 5 et 6 mai, souhaite se porter acquéreur, des 16 emplacements de parking, propriété de la Ville de Bordeaux pour un prix global de 416 000 Euros, conformément à l'avis de France Domaine en date du 09/02/2015.

L'acquéreur retenu a signé une promesse unilatérale d'achat le 26 mai 2015 aux termes de laquelle il s'engage à acheter les 16 emplacements de parking à la condition que la signature de l'acte authentique pour les places soit concomitante à la signature de l'acte authentique de vente du lot de volume 6, situé à Bordeaux, 11 rue Père Louis de Jabrun.

La délibération présentée à votre conseil a pour objectif:

- d'accepter l'offre d'achat du candidat retenu; l'acceptation valant levée d'option de ladite promesse unilatérale d'achat et rendant la vente parfaite aux conditions de ladite promesse, conformément à l'article 1583 du Code Civil,
- d'autoriser, après réalisation de toutes les conditions suspensives, la signature de l'acte authentique de vente, dans les formes et délais prévus à la promesse unilatérale d'achat susvisée.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider de :

- la cession de 16 emplacements de parking formant les lots de copropriété numéros 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155 sis à BORDEAUX, compris dans le lot de volume 1 de l'ensemble immobilier « Saint-Christoly » et cadastré section KH numéro 215, au prix de 416 000 Euros à la Société "FINANCIERE PICHET", avec faculté de substitution au profit de toute filiale à 100% de la SAS FINANCIERE PICHET, existante ou à créer, à la condition que cela n'entraîne pas l'application des dispositions des articles L.312-1 et suivants du Code de la consommation et plus spécialement de l'article L.312-16 dudit code.

- l'ouverture de la recette correspondante au budget de l'exercice concerné.

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente dans les délais et conditions prévus dans la promesse unilatérale d'achat, ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

M. FLORIAN. -

Si vous en êtes d'accord je vais lier la 300 et la 301 qui sont regroupées et qui ont trait au même sujet.

Il vous est proposé, mes chers collègues, d'acter et d'adopter le principe d'une cession du lot de l'immeuble 11 rue Père Louis de Jabrun à Bordeaux.

Je rappelle que cet immeuble fait partie des immeubles qui ont été libérés par les services municipaux suite à la construction de la Cité Municipale.

Il avait été dans un premier temps mis en vente aux enchères avec 4 autres immeubles de la place du Palais Rohan et qui participaient au financement de l'investissement sur la Cité Municipale. C'était le seul immeuble qui était en carence. A l'époque nous avions une valeur de réserve à 3,6 millions, mais il a été en carence. Il n'avait pas été pris aux enchères.

Nous avons relancé. Par délibération du 30 mars 2015 vous avez validé le recours à l'utilisation d'une nouvelle procédure pour vendre le lot par un processus dit « immobilier interactif ». Ce sont des enchères par le biais d'Internet par tranche de 10.000 euros.

Il y a eu 208 consultations là-dessus. Les enchères ont duré 3 jours. Au final le mieux disant est l'internaute n°4 qui a fait une proposition de 4.231.850 euros.

Cela veut dire que c'est au-dessus des premières estimations que nous en attendions sur le produit de 2014. C'est largement au-dessus de la première offre qui avait été à 2.841.850 euros.

Donc c'est une bonne opération financière pour la Ville.

Nous lions à cette vente la cession de 16 emplacements de stationnement situés au sein du parking Saint Christoly pour une valeur globale de 416.00 euros. Ça fait 26.000 euros la place. Cession qui se fait bien sûr à l'acquéreur de l'immeuble 11 rue Père Louis de Jabrun...

M. LE MAIRE. -

Bien. Il est 5 h 20...

Qui souhaite s'exprimer sur ces délibérations ?

Mme JAMET

MME JAMET. -

Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe va voter contre cette opération de cession d'un ancien bâtiment municipal à la société financière Pichet avec une plus-value pour la Ville de 1,6 million d'euros, non parce que nous sommes contre les plus-values, la nouvelle procédure de l'appel d'offres via Internet mise en œuvre par les services a révélé toute son efficacité, mais par cohérence avec nos précédents votes contre la cession foncière de bâtiments municipaux au profit de projets 100% privés, et surtout contre ce projet immobilier de haut standing qui ne comportera aucun logement social.

A cette question en commission M. FLORIAN a répondu que ce bâtiment n'était pas situé en zone de servitude de mixité sociale, donc qu'il n'y avait pas obligation d'y faire du logement social.

Donc en gros, si on comprend bien, là où il n'y a pas d'obligation légale on n'en fait pas.

La Ville de Bordeaux est actuellement à un taux de 16,33% de logements sociaux. Ce n'est pas avec de telles opérations que Bordeaux va atteindre les 25% obligatoires en 2015.

Monsieur le Maire, vous répétez à l'occasion de réunions publiques que Bordeaux n'atteindra pas cet objectif légal parce qu'il faudrait construire 100% de logements sociaux pour combler votre retard. Mais vous oubliez de préciser que vous ne faites pas non plus tous les efforts possibles pour rattraper ce retard, preuve en est avec ce programme 0% de Logement Social.

Je sais que ça vous agace quand on vous cite l'exemple de la Ville de Paris, mais celle-ci vient récemment de produire 51 logements sociaux dans des immeubles de rapport de quartiers huppés tels que la place Vendôme, le Palais Royal et les Champs Elysées. Donc pourquoi pas dans ce beau quartier de Bordeaux, dans le centre ?

Aujourd'hui la Ville de Bordeaux et la Métropole se sont fixé l'objectif de 35 à 45% de logements sociaux dans les nouvelles opérations d'aménagement. Par comparaison Paris a acté la modernisation de son Plan Local de l'Habitat qui fixe à 60% en moyenne les surfaces produites affectées au logement social.

Il pourrait être bon parfois de prendre exemple sur les collectivités locales qui ont vraiment décidé de s'attaquer au problème criant du manque de logements accessibles sur leurs territoires. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Mme BOUILHET

MME BOUILHET. -

Monsieur le Maire, chers collègues, suite à une procédure d'appel d'offres sur Internet pour la vente d'un immeuble situé 11 rue Père Louis de Jabrun, l'offre de la société financière Pichet a été retenue.

Dans cette délibération vous nous demandez de vous autoriser à signer l'acte de vente authentique de cet immeuble au profit de ce groupe.

Or, à plusieurs reprises nous avons demandé un état des lieux du patrimoine de la Ville que nous n'avons jamais obtenu. Pourquoi ce refus ? C'est l'opacité totale.

Nous savons que votre politique depuis plusieurs années consiste à vendre immeubles sur immeubles pour financer certains investissements. Nous nous refusons donc à voter ce dossier, à aliéner le patrimoine de la Ville sans avoir connaissance au préalable du parc immobilier de la Ville.

Logiquement nous voterons également contre la délibération 301.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, je voulais dire exactement presque mot pour mot ce qu'a exprimé Mme JAMET. Je ne retarderai pas davantage notre séance.

Je regrette que nous ne nous donnions pas l'ambition de rattraper notre retard en matière de logement social, spécialement dans les quartiers qui n'en contiennent pas car cela répond aussi à une exigence de mixité sociale.

M. LE MAIRE. -

Mme CHAZAL

MME CHAZAL. -

Je ne reviendrai pas sur les chiffres et les données qui ont été donnés par Elizabeth TOUTON tout à l'heure.

Nos efforts sont là. Les chiffres le disent. Il s'agit à mon sens d'une fausse bonne idée de vouloir faire de ces immeubles des logements sociaux, ce serait trop coûteux, pas forcément bien placés, et les structures ne sont pas nécessairement adaptées.

Enfin, donner l'exemple de Paris... Ce n'est pas parce qu'ils ont rénové un immeuble de bureaux en logements dans un quartier que vous dites huppé que nous devons le prendre en exemple.

M. LE MAIRE. -

Vous avez énervé M. ROUYEYRE qui demande la parole.

M. ROUYEYRE. -

Qui aimerait bien savoir de la part de ma collègue ce que veut dire dans sa bouche que ces logements sociaux ne seraient pas bien placés à Saint-Christoly. Il y aurait un problème avec les personnes qui pourraient occuper ces logements sociaux ?

Je rappelle tout de même que les critères fixés aujourd'hui par la loi font que 80% des locataires bordelais sont éligibles à un logement social. Donc j'aimerais savoir ce qu'elle entend par « ils ne seraient pas bien placés ici. »

M. LE MAIRE. -

Les structures du bâtiment ne se prêtent certainement pas à une restructuration. On ne va pas continuer sur ce débat au ras des pâquerettes.

Je dis tout simplement que lorsque nous avons fait la Cité Municipale je me suis engagé à financer cet équipement par des cessions d'actifs. C'est une bonne gestion du patrimoine municipal et c'est la cohérence de la politique municipale. On fera des logements sociaux chaque fois que ce sera possible et on en fait.

Nous avons donné notre feu vert. C'est évidemment l'Etat qui le fait, mais il a vendu ça à un bailleur social qui est Gironde Habitat au cœur de la Ville, rue Castéja, et donc il y aura du logement social au cœur du Bordeaux historique et classique.

Nous n'avons de ce point de vue-là aucune réticence à faire du logement social. Pas de faux débats.

Simplement ce que j'ai dit c'est que je ne ferai pas 100% de logement social à Bastide-Niel, je ne ferai pas 100% de logement social à Garonne-Eiffel, je ne ferai pas 100% de logement social à Saint-Jean-Belcier. Si je faisais ça j'arriverais peut-être à 25%, et encore, mais je reconstituerais exactement ce qu'on a démolé à Lormont et à Cenon.

Alors de grâce ne nous engageons pas sur ce terrain extrêmement difficile et mouvant.

Nous allons continuer nos efforts et j'espère parvenir à l'objectif.

J'ai simplement souligné la difficulté de l'atteindre.

On va faire un vote groupé. Qui vote contre ces deux délibérations ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

D-2015/302

Immeubles appartenant à la Ville de Bordeaux gérés par l'Office Public de l'Habitat Aquitanis. Compte prévisionnel de gestion de l'exercice 2015. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément au contrat de gérance en date du 5 mars 1997 et ses avenants n°1, 2 et 3, la Ville de Bordeaux a confié à l'Office Public de l'Habitat Aquitanis la gérance des cités d'habitation Claveau, Charles Martin, Saint-Augustin, Bouguereau, Parc des Sports, ainsi que des logements du patrimoine diffus.

Au 1^{er} janvier 2015, cette gérance concerne désormais 50 biens immobiliers :

- 33 logements, 2 garages et 1 commerce en patrimoine HLM,
- 13 logements et 1 garage en patrimoine diffus.

Cet organisme nous a transmis, pour être soumis à votre avis, le compte prévisionnel de gestion relatif à l'exercice 2015.

Ce compte s'établit comme suit :

- 137.115 euros de recettes prévisionnelles,
- 149.559 euros de dépenses prévisionnelles.

Il fait apparaître un déficit de gestion prévisionnel d'un montant de 12.444 euros. Ce déficit résulte d'une diminution des recettes prévisionnelles supérieure à la baisse des dépenses :

- La diminution des recettes est estimée à -13,1%. Cette baisse s'explique par la contraction du parc locatif géré (50 biens versus 55 en 2014), mais aussi par des augmentations prévisionnelles de loyers en retrait. Le budget 2015 a en effet été établi avec une augmentation de loyer de 0,47% (variation de l'indice INSEE de référence des loyers au 3^{ème} trimestre 2014), tandis que le budget 2014 tenait compte d'une augmentation de loyer de 0,90%.

- La baisse des dépenses est quant à elle estimée à -4,5%. La baisse résulte directement de la diminution du parc locatif géré sur certains postes de dépenses (fluides, frais de gestion Aquitanis...). D'autres dépenses prévisionnelles s'avèrent difficilement compressibles, car elles sont déjà certaines pour 2015 (cas de travaux votés en 2014 et payés dès 2015, honoraires de bureaux de contrôle vérifiant la conformité de biens immobiliers aux normes d'accès handicapés...).

Le déficit de gestion prévisionnel 2015 sera couvert par un prélèvement sur la trésorerie détenue par Aquitanis sur le compte de gestion de la Ville de Bordeaux. Pour information, la trésorerie disponible détenue par Aquitanis sur le compte de gestion de la Ville de Bordeaux s'élève à 206.831 euros.

Une proposition est en cours d'étude par Aquitanis pour acquérir le patrimoine diffus occupé et le reliquat des maisons individuelles de la Cité Charles Martin.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le compte prévisionnel de gestion de l'exercice 2015. Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable sur ce compte prévisionnel de gestion.

ADOpte A L'UNANIMITE

COMPTE PREVISIONNEL
DE GESTION
2015

VILLE
DE BORDEAUX

COMPTE PREVISIONNEL DE GESTION -VILLE DE BORDEAUX

DEPENSES		BUDGET INITIAL 2014	BUDGET INITIAL 2015	variat N-1	PRODUITS		BUDGET INITIAL 2014	BUDGET INITIAL 2015	variat N-1
60	FOURNITURES, EAU GAZ ELECTRICITE	1 150	550	-52,2%	70	PRODUITS DES ACTIVITES	157 835	137 065	-13,2%
6061	EAU GAZ ELECT RECUPERE	700	250						
6061	EAU GAZ ELECT NON RECUPERE	450	300						
61	SERVICES EXTERIEURS, TRAVAUX	101 000	98 421	-2,6%	703	CHARGES RECUPERABLES	44 800	28 500	
6140	CHARGES DE COPROPRIETES	31 000	33 000		7041	LOYERS LOGEMENTS	110 643	105 726	
6151	ENTRETIEN COURANT	6 000	7 000		7042	SURLOYERS	0	660	
6152	GROS ENTRETIEN	13 000	11 200		7044	LOYERS COMMERCES	1 098	1 159	
6187	FRAIS DE GESTION AQUITANIS	51 000	47 221		7045	LOYERS GARAGES	1 221	947	
					708	LOCATIONS DIVERSES	73	73	
					74	SUBVENTIONS	0	0	#DIV/0!
					744	REMBOURSEMENT VILLE DE BX	0	0	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 100	8 800	-3,3%	75	AUTRES PRODUITS	0	0	#DIV/0!
6226	HONORAIRES	1 200	2 200		758	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0	0	
6227	FRAIS DE RECouvreMENT ET D'ACTES	1 600	900						
6240	DEMENAGEMENTS	0	0						
6281	HYGIENE ET SECURITE	2 000	2 200		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	50	#DIV/0!
6283	REPARATION CHAUFFAGE	2 600	2 400		7714	RECOUVREMENT CREANCES EN NON VALEURS	0	0	
6284	NETTOYAGE	700	500		778	REMBOURSEMENT SINISTRES	0	0	
6288	AUTRES CHARGES	1 000	600		7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	50	
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	42 315	40 788	-3,6%	78	REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	#DIV/0!
6351	TAXES FONCIERES	35 781	34 476		7817	REPRISES PROVISION LOCATAIRES DOUTEUX	0	0	
6351	IMPOTS LOCAUX(TOM)	6 000	5 800						
6351	FRAIS DE ROLE NR	534	512						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0	#DIV/0!					
6541	PERTES S/CREANCES IRRECOUVRABLES	0	0						
6580	CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000	500	-75,0%					
6786	SINISTRES	2 000	500						
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000	500	-50,0%					
6817	DOTATION POUR CREANCES DOUTEUSES	1 000	500						
	RESULTAT	1 270	0	-100,0%		RESULTAT	0	12 444	
6718	EXCEDENT A REVERSER	1 270	0			DEFICIT DE GESTION		12 444	
	TOTAL DEPENSES	157 835	149 559	-5,2%		TOTAL RECETTES	157 835	149 559	-5,2%

138

RECAPITULATIF DES AUGMENTATIONS 2015 DES LOYERS - VILLE DE BORDEAUX

Variation de l'indice INSEE de référence des loyers (IRL)

0,47%

Patrimoine HLM	Catégorie	Logts	Plafond ACTUEL	Plafond 2015	Loyer actuel (au m2 de SC ou forfait mensuel)	AUGMENTATIONS PROPOSEES	Nouveau loyer (au m2 ou mensuel)
						JANVIER	
RES. SAINT AUGUSTIN	HLM	3	34,35	34,55	22,25	0,47%	22,35
RES. CHARLES MARTIN	PSR	16	28,16	28,32	27,39	0,47%	27,52
RES. PARC DES SPORTS	HLM	13	34,57	34,77	33,45	0,47%	33,61
GARAGES CLAVEAU		2			9,07	0,47%	9,11
CHARLES MARTIN - ANNEXE		1			6,10	0,00%	6,10
COMMERCES PARC DES SPORTS		1			95,62	1,00%	96,58

Patrimoine diffus		nbre			Loyer moyen actuel	AUGMENTATION PROPOSEE	nouveau loyer moyen
LOGEMENTS DIFFUS *	-	13	-	-	149,37	0,47%	150,07
LOCAUX DIVERS (garage)	-	1	-	-	60,37	0,47%	60,65

NB : L'évolution des loyers des logements est limitée à la variation de l'IRL au 3ème trimestre 2014

LOYERS DES GARAGES/ANNEXES/LOCAUX PROFESSIONNELS - PREVISIONNEL DE RECETTES 2015

BUDGET ANNUEL	2 179
----------------------	--------------

COMMUNE	LIB PROGRAMME OU ADRESSE	Code ou Nbre de Lots	TYPE LOT	TARIF DEC 2014	AUG 01/01	Loyer Janvier 2015	LOYER THEORIQUE ANNUEL	COUT VACANCE	COUT REMISES	RECETTE NETTE
BORDEAUX	CHARLES MARTIN	MRT000102	Porte sans souci	6,10	0,00	6,10	73	0	0	73
BORDEAUX	CLAVEAU VILLE DE BORDEAUX	2	Garage	9,07	0,47	9,11	219	0	0	219
BORDEAUX	41 RUE BERNARD ADOUR	BXD010006	Garage	60,37	0,47	60,65	728	0	0	728
BORDEAUX	PARC DES SPORTS	PSP030002	Commerce	95,62	1,00	96,58	1 159	0	0	1 159
TOTAUX		5					2 179	0	0	2 179

140

LOYERS DES LOGEMENTS VILLE DE BORDEAUX - EXERCICE 2015

BUDGET ANNUEL

105 726

Commune	LIB PROGRAMME	Code ou Nbre de Logts	Surface	BASE LOYER	TARIF DEC 2013	PLAFOND JANVIER	AUG 01/01	TARIF Janvier 2014	LOYER THEORIQUE ANNUEL	COUT VAC GELES	COUT GRATUITS	COUT REMISES	RECETTE NETTE
BORDEAUX	SAINTE AUGUSTIN	3	256	SC	22,25	34,55	0,47	22,35	5 722	0	1 275	0	4 447
BORDEAUX	CHARLES MARTIN	16	1 445	SC	27,39	28,32	0,47	27,52	39 766	0	0	0	39 766
BORDEAUX	PARC DES SPORTS	13	1 134	SC	33,45	34,77	0,47	33,61	38 102	0	0	0	38 102
BORDEAUX	11 RUE CAUSSEROUGE	BXC120003		FF	23,40		0,47	23,51	282	0	0	0	282
BORDEAUX	11 RUE CAUSSEROUGE	BXC120008		FF	201,93		0,47	202,88	2 435	0	0	0	2 435
BORDEAUX	29 RUE DES SABLIERES	BXC170001		FF	63,06		0,47	63,36	760	0	0	0	760
BORDEAUX	41 RUE BERNARD ADOUR	BXD010005		FF	245,83		0,47	246,99	2 964	0	0	0	2 964
BORDEAUX	51 RUE DES NUITS	BXT010001		FF	36,20		0,47	36,37	436	0	0	0	436
BORDEAUX	51 RUE DES NUITS	BXT010002		FF	34,73		0,47	34,89	419	0	0	0	419
BORDEAUX	74 RUE LEYBARDIE	BXN090001		FF	156,85		0,47	157,59	1 891	0	0	0	1 891
BORDEAUX	80 RUE JOSEPHINE	BXNJS0802		FF	207,56		0,47	208,54	2 502	0	0	0	2 502
BORDEAUX	82 RUE JOSEPHINE	BXNJS0802		FF	161,59		0,47	162,35	1 948	0	0	0	1 948
BORDEAUX	142 RUE DU JARDIN PUBLIC	BXN050001		FF	143,63		0,47	144,31	1 732	0	0	0	1 732
BORDEAUX	2 RUE SICARD	BXNSC0002		FF	39,94		0,47	40,13	482	0	0	0	482
BORDEAUX	70 RUE CHANTECRIT	BXNCH0070		FF	398,56		0,47	400,43	4 805	0	0	0	4 805
BORDEAUX	78 RUE JOSEPHINE	BXNJS0078		FF	228,49		0,47	229,56	2 755	0	0	0	2 755
									107 001	0	1 275	0	105 726
		45											

DETAIL COMPTE RESULTAT

Etablissement	nature	classe de cpte	n° de compte	Libellé Poste	Budget initial 2014	Budget Initial 2015	Libellé service	Service	Poste budgétaire
VBX	charges	60	6061	EAU, GAZ, EDF NON RECUPERE	150,00	150,00	DLBN	02S07	916061
VBX	charges	60	6061	EAU, GAZ, EDF NON RECUPERE	300,00	150,00	DLGC	02S13	916061
VBX	charges	60	6061	EAU, GAZ, EDF RECUPERE	700,00	250,00	DLGC	02S13	926061
			Total 6061		1 150,00	550,00			
			Total 60		1 150,00	550,00			
VBX	charges	61	6140	CHARGES LOCATIVES DE COPROPRIETE	16 000,00	16 000,00	DLGC	02S13	241400
VBX	charges	61	6140	COTISATION ASSOCIATION SYNDICALE RCC	15 000,00	17 000,00	DLGC	02S13	936140
			Total 6140		31 000,00	33 000,00			
VBX	charges	61	6151	ENTRETIEN COURANT NR DES IMMEUBLES	3 000,00	3 000,00	DLBN	02S07	311510
VBX	charges	61	6151	ENTRETIEN COURANT NR DES IMMEUBLES	2 000,00	3 000,00	DLGC	02S13	311510
VBX	charges	61	6151	ENTRETIEN RAP	500,00	500,00	DLBN	02S07	926151
VBX	charges	61	6151	ENTRETIEN REPARATION RCC	500,00	500,00	DLBN	02S07	936151
			Total 6151		6 000,00	7 000,00			
VBX	charges	61	6152	GROS ENTRETIEN IMMEUBLES NON PROGRAMME	3 000,00	1 000,00	DLBN	02S07	321520
VBX	charges	61	6152	GROS ENTRETIEN IMMEUBLES NON PROGRAMME	4 000,00	6 000,00	DLGC	02S13	321520
VBX	charges	61	6152	GE (VMC, CHAUFFE EAU, SURPRESSEUR)	0,00	1 200,00	DLGC	02S13	321523
VBX	charges	61	6152	GROS ENTRETIEN IMMEUBLES PROGRAMME	6 000,00	3 000,00	DLGC	02S13	321527
			Total 6152		13 000,00	11 200,00			
VBX	charges	61	6187	REDEVANCE DE GESTION GERANCE	51 000,00	47 221,00	DHC	02S17	241851
			Total 6187		51 000,00	47 221,00			
			Total 61		101 000,00	98 421,00			
VBX	charges	62	6226	HONORAIRES CONTENTIEUX	300,00	700,00	DLGC	02S13	262260
VBX	charges	62	6226	DIAGNOSTICS DES EQUIPEMENTS	900,00	1 500,00	DLGC	02S13	352261
			Total 6226		1 200,00	2 200,00			
VBX	charges	62	6227	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX RECOVRT	400,00	100,00	DLGC	02S13	262270
VBX	charges	62	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX RCC	500,00	500,00	DLBN	02S07	936227
VBX	charges	62	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX RCC	700,00	300,00	DLGC	02S13	936227
			Total 6227		1 600,00	900,00			
VBX	charges	62	6281	HYGIENE	400,00	400,00	DLBN	02S07	312810
VBX	charges	62	6281	HYGIENE	100,00	300,00	DLGC	02S13	312810
VBX	charges	62	6281	HYGIENE RAP	500,00	500,00	DLBN	02S07	926281
VBX	charges	62	6281	HYGIENE RAP	200,00	200,00	DLGC	02S13	926281
VBX	charges	62	6281	HYGIENE RCC	800,00	800,00	DLBN	02S07	936281
			Total 6281		2 000,00	2 200,00			
VBX	charges	62	6283	REPARATIONS CHAUFFAGE	1 600,00	1 600,00	DLBN	02S07	312830
VBX	charges	62	6283	CHAUFFAGE RAP	1 000,00	800,00	DLGC	02S13	926283
			Total 6283		2 600,00	2 400,00			
VBX	charges	62	6284	NETTOYAGE IMMEUBLES ENTREPRISES	500,00	500,00	DLBN	02S07	312840
VBX	charges	62	6284	NETTOYAGE IMMEUBLES ENTREPRISES	200,00	0,00	DLGC	02S13	312840
			Total 6284		700,00	500,00			
VBX	charges	62	6288	DIVERS SERV EXTER CONTRATS RAP	1 000,00	600,00	DLGC	02S13	926288
			Total 6288		1 000,00	600,00			
			Total 62		9 100,00	8 800,00			
VBX	charges	63	6351	FRAIS DE ROLE (8%) SUR TOM NR	534,00	512,00	DMGC	02S04	143513
VBX	charges	63	6351	TFPB NON BATI NON RECUP	309,00	312,00	DMGC	02S04	283512
VBX	charges	63	6351	TAXE FONCIERE S/IMMEUBLE DE RAPPORT	35 472,00	34 164,00	DMGC	02S04	413510
VBX	charges	63	6351	TOM RAP	3 000,00	3 000,00	DLGC	02S13	926351
VBX	charges	63	6351	TOM TAXE DE VOIRIES RCC	3 000,00	2 800,00	DLGC	02S13	936351
			Total 6351		42 315,00	40 788,00			
			Total 63		42 315,00	40 788,00			
VBX	charges	67	6718	REVERSEMENT EXCEDENT GERANCE	1 270,00	0,00	DHC	02S17	757180
			Total 6718		1 270,00	0,00			
VBX	charges	67	6786	SINISTRES SANS RECETTE	2 000,00	500,00	DLGC	02S13	717863
			Total 6786		2 000,00	500,00			
			Total 67		3 270,00	500,00			
VBX	charges	68	6817	PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	1 000,00	500,00	DLGC	02S13	528170
			Total 6817		1 000,00	500,00			
			Total 68		1 000,00	500,00			
VBX	charges	77	7714	RECOVRT CREANCES ADM EN NON VALEURS	0,00	0,00	DLGC	02S13	2707140
			Total 7714		0,00	0,00			
			Total 77		0,00	0,00			
	Total charges				157 835,00	149 559,00			
VBX	produits	70	7030	CHARGES RECUPERES	-44 800,00	-28 500,00	DLGC	02S13	2900000
			Total 7030		-44 800,00	-28 500,00			
VBX	produits	70	7041	LOYERS LOGEMENTS	-41 907,00	-39 766,00	DLBN	02S07	2007040
VBX	produits	70	7041	LOYERS LOGEMENTS	-68 736,00	-66 060,00	DLGC	02S13	2007040
VBX	produits	70	7041	REMISES LOYERS LOGEMENTS	0,00	100,00	DLGC	02S13	2097040
			Total 7041		-110 643,00	-105 726,00			
VBX	produits	70	7042	SURLOYERS	0,00	-660,00	DLGC	02S13	2027040
			Total 7042		0,00	-660,00			
VBX	produits	70	7044	LOYERS DES COMMERCES	-1 098,00	-1 159,00	DLGC	02S13	2047044
			Total 7044		-1 098,00	-1 159,00			
VBX	produits	70	7045	LOYERS GARAGES	-1 221,00	-219,00	DLBN	02S07	2037045
VBX	produits	70	7045	LOYERS GARAGES	0,00	-728,00	DLGC	02S13	2037045
			Total 7045		-1 221,00	-947,00			
VBX	produits	70	7080	LOYERS DES ANNEXES	-73,00	-73,00	DLBN	02S07	2087080
VBX	produits	70	7080	LOYERS DES ANNEXES	0,00	0,00	DLGC	02S13	2087080
			Total 7080		-73,00	-73,00			
			Total 70		-157 835,00	-137 065,00			
VBX	produits	74	7440	REMBOURSEMENT VILLE DE BORDEAUX	0,00	-12 444,00	DLGC	02S13	2787180
			Total 7440		0,00	-12 444,00			
			Total 74		0,00	-12 444,00			
VBX	produits	77	7718	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	-50,00	DMGC	02S04	2787180
			Total 7718		0,00	-50,00			
			Total 77		0,00	-50,00			
	Total produits				-157 835,00	-149 559,00			
	Total général				0,00	0,00			

D-2015/303

Transformations et ouvertures de postes. Mise à jour du tableau des effectifs. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour rappel, le tableau des effectifs, qui a été présenté lors de la réunion du Comité Technique Paritaire du 18 novembre 2014, relève d'une obligation réglementaire. Il constitue la liste par filière, par cadre d'emplois, des postes ouverts budgétairement, pourvus ou non, distingués selon qu'ils sont à temps complet ou à temps non complet.

Ce tableau évolue tout au long de l'année tant en fonction des différents projets menés que des évolutions des besoins de la collectivité. Aussi, un tableau récapitulatif de ces évolutions est présenté en Comité Technique afin d'obtenir son avis avant toute présentation pour validation en Conseil Municipal.

Les tableaux annexés dressent les modifications rendues nécessaires.

Les modifications qui vous sont proposées portent sur des créations et des transformations de postes existants.

Les tableaux annexés dressent les modifications rendues nécessaires.

L'avis du Comité technique paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

adopter les conclusions et mesures qui précèdent,

accepter les ouvertures et les transformations de postes annexés et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires,

autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

M. FLORIAN, je vais peut-être vous dispenser d'une lecture intégrale de la liste des postes, sauf si ça vous fait vraiment plaisir.

On connaît ce genre de délibérations. On les passe très régulièrement...

M. FLORIAN. -

Je répondrai aux questions s'il y en a.

M. LE MAIRE. -

Vous répondrez aux questions. Je passe la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, dans la présente délibération vous nous demandez l'autorisation de créer ou de transformer des postes.

Au nombre de créations nous constatons le recrutement de 5 policiers municipaux. Enfin, allais-je dire ! Mieux vaut tard que jamais. Mais seulement 5, cela nous paraît dérisoire, voire ridicule.

Vous reconnaissiez vous-même d'ailleurs il y a quelques semaines que, je cite : « Les effectifs de la police municipale ne sont pas à la hauteur ».

En effet, il semble que depuis quelque temps vous preniez peu à peu la mesure de l'insécurité grandissante dans notre ville puisque vous avez récemment déclaré que les conditions de sécurité se dégradent dans la ville, que la police municipale a été prise à partie à plusieurs reprises et que des agents ont été blessés.

Quand le Front National dénonce, entre autres, l'insécurité ou d'autres thèmes, vous lui rétorquez, souvenez-vous, qu'il véhicule des idées perverses et dangereuses pour le pays.

Vous constatez donc une situation, mais vous ne prenez pas les moyens d'y remédier. L'heure n'est plus au constat, mais à l'action. Il est évident qu'il est nécessaire d'augmenter les effectifs des 104 agents de la police municipale, non pas de 5 postes, mais de 20 à 30% supplémentaires, ce que n'ont pas manqué de faire les 12 municipalités Front National qui, je le rappelle, par un sondage il y a quelques mois recueillaient 74% de bonnes opinions notamment sur ce sujet.

Votre cécité sur ce problème a des conséquences perverses et dangereuses, elle, pour les Bordelais.

Bataille rangée sur fond de trafic de drogue à Saint-Michel, agressions physiques, attaques de petits commerces, cambriolages, les Bordelais sont les premières victimes de ce laxisme. La sécurité pourtant est la première des libertés.

Autrefois cantonnée à quelques quartiers comme les Aubiers, vous précisiez que l'insécurité fait désormais tache d'huile à La Benauges, à Saint Michel, à Saint Pierre, au cours de l'Yser, sur les quais... Excusez du peu.

Quant aux responsables de ces actes, ils sont de plus en plus jeunes, était-il précisé, souvent mineurs ou jeunes majeurs. Une preuve de plus de l'échec de la Politique de la Ville.

Comme nous l'avons déclaré lors d'une récente conférence de presse, nous sommes d'accord et nous prenons acte de votre volonté d'équiper les forces de police municipale de Taser, même s'ils ne les porteront pas, précisez-vous, en permanence, mais uniquement sur certaines missions et à certains horaires. Comme si l'insécurité choisissait ses lieux et ses horaires pour se manifester.

C'est la moindre des choses, bien sûr, pour se défendre elle-même, mais aussi surtout pour neutraliser les voyous et les malfaiteurs de plus en plus violents.

Il en est certains, telle Mme DELAUNAY, qui poussent des cris d'indignation à l'idée que nos policiers municipaux soient pourvus de cet équipement, et de rajouter que ça va dans le sens d'une « FNisation » des esprits.

Sachez, chère Madame et chère collègue que nous nous réjouissons en effet de la « Lepénisation » des esprits qui n'est que la constatation d'une situation accompagnée de propositions de bon sens.

Certains policiers, disait le patron de la police municipale, ont même eu l'audace de réclamer des armes à feu. Ma chère collègue, j'imagine que là vous en auriez fait une syncope...

Trêve de plaisanterie. Il y a pourtant des solutions pour rétablir la sécurité publique. J'en vois 4 principales qui nous paraissent indispensables et évidentes.

Premièrement, l'augmentation des effectifs de la police municipale qui sont totalement insuffisants. Bien qu'en dehors de vos compétences il vous appartient de réclamer et de faire pression afin que cette situation change.

Deuxièmement, il est impératif de mettre en place en urgence, et cela vous appartient, un plan municipal de caméras de surveillance de la voie publique dans les zones concernées. Cela paraît du bon sens là encore.

Troisièmement, augmenter le nombre de policiers municipaux. Quand il s'agit de financer des projets pharaoniques ou d'arroser des associations communautaristes, là vous savez trouver l'argent.

Quatrièmement, il conviendrait, nous le pensons, de favoriser l'îlotage tout d'abord pour rassurer la population, ensuite pour détecter ou prévenir les situations à risques. Bien sûr cela ne dépend pas non plus de la municipalité, mais la justice laxiste de Mme Taubira démotive bien souvent nos forces de l'ordre. C'est la compassion pour les coupables et en fin de compte le mépris pour les victimes.

Enfin, nous apportons notre soutien, bien sûr, aux blessés des forces de l'ordre dans l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

Notre voterons malgré tout cette délibération pour minuscule qu'elle soit face à l'ampleur exceptionnelle de ce problème et de l'insécurité que vous reconnaissez grandissante dans notre Ville. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Je veux répondre tout de suite à M. COLOMBIER qui regrette que j'aie parlé de « FNisation » et non pas de « Lepénisation ». C'est que maintenant on ne sait plus si c'est le père ou la fille. Voilà pourquoi j'ai choisi ce mot, M. COLOMBIER. Soyez rassuré.

M. LE MAIRE. -

Pas d'histoire de famille, s'il vous plaît.

MME DELAUNAY. -

Beaucoup plus sérieusement, la police municipale, Monsieur le Maire, a pour objet la lutte contre l'incivilité et la garantie de la tranquillité publique. J'ai vérifié ces objectifs.

Vous avez demandé donc que les policiers municipaux puissent être armés de pistolets Taser. Je voudrais rappeler que dans ces situations : tranquillité, incivilité, le pistolet Taser n'est d'aucune utilité, du moins nous l'espérons.

Je crois que ce qui vous a poussé à faire cette demande c'est le fait qu'un policier municipal, ou un autre, je ne sais pas, a été blessé lors d'un caillassage de sa voiture par des jets de pierres par des jeunes avinés.

J'ose croire, j'ose même espérer que dans une telle situation le pistolet Taser n'aurait été d'aucune utilité. Les policiers étaient dans la voiture. On n'allait pas tirer sur l'un de ces jeunes avinés.

Voilà qui est fort inquiétant, c'est vrai.

Vous le savez sans doute, la police nationale diminue le nombre de personnes habilitées à porter un Taser, diminue les contrôles, le suivi de ces personnes et augmente les formations. Est-ce que pendant le même temps cette arme qui a tué à plusieurs reprises, nous allons la proposer aux policiers municipaux ?

Moi je crois que s'il y a des circonstances difficiles où l'on doit faire appel à du personnel armé il faut en appeler à la police nationale. Là, malheureusement, je note que pendant le quinquennat précédent 12.000 postes de police ont été supprimés, alors que nous créons - avec difficulté, parce qu'on dit : vous augmentez nos fonctionnaires et en même temps on réclame de la tranquillité - nous créons 500 postes par an de policiers nationaux.

J'ai écrit dans ce sens à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, je peux vous faire tenir la lettre, elle n'a rien de secret, pour lui exprimer mes craintes. Bien que l'on dise que les policiers municipaux ont eu une formation, je crois que les deux polices doivent rester totalement distinctes. Il peut y avoir à Bordeaux des situations dangereuses, mais vous le dites d'ailleurs à longueur de conseils de quartiers, celles-ci sont rares. Bordeaux est une ville globalement assez paisible, en tout cas relativement assez paisible. Je crois que cette décision la stigmatiserait et la désignerait comme une ville où la tranquillité n'était jusqu'alors pas assurée.

Donc personnellement et au nom de mon groupe je vous demande vraiment très calmement de renoncer à cette demande et d'aller au contraire dans le sens, quand cela est nécessaire, de mettre en parallèle des policiers nationaux si des situations délicates se présentent. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord au nom de notre groupe nous voulons tout d'abord saluer le travail des policiers municipaux qui le font dans des conditions parfois très difficiles.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si les Tasers sont utiles ou non. Or, dans la mesure où vous n'avez jamais décidé d'avoir ce débat en Conseil Municipal nous ne le saurons pas.

C'est vrai que cette décision relève du pouvoir de police du maire et que vous n'êtes pas tenu de le faire, sauf que, Michèle DELAUNAY l'a rappelé, ces armes sont des armes létales. Malgré le mode d'emploi qui indique le contraire, des gens sont morts parce qu'ils ont été la cible de ces armes.

La moindre des choses était peut-être, à notre avis, d'avoir un débat en Conseil Municipal pour que vous nous expliquiez pourquoi vous voulez équiper les policiers municipaux de Tasers.

Faute de débat, on a fait un peu comme n'importe quel Bordelais, on a été cherché l'explication dans la presse et nous nous sommes contentés des déclarations de votre adjoint à la sécurité. L'adjoint à la sécurité, j'ai cru lire qu'il fallait équiper les policiers de Taser parce que, Michèle DELAUNAY l'a dit, il y avait des caillassages et des incivilités.

Alors, même si, évidemment, nous dénonçons ces incivilités, j'espère que ce n'est pas parce qu'il y aura un gros mot que la personne va prendre un coup de Taser. J'imagine qu'il y a d'autres raisons. Sauf qu'on est parfaitement dans l'ignorance. Vous pouvez hausser les épaules, mais c'est une décision lourde de conséquences et les élus ne sont absolument pas informés de la raison pour laquelle on équipe la police municipale de ces Tasers.

Et puis, Michèle DELAUNAY l'a évoqué, c'est ma conclusion, vous êtes prompt quand même à pointer les désengagements de l'Etat. Il se trouve qu'en la matière quand il y a des interventions difficiles c'est à la police nationale d'intervenir et non à la police municipale. Et là, sur le coup, on vous trouve, tout comme d'ailleurs la vidéosurveillance, assez enclin à profiter de ce désengagement allégué de l'Etat pour vous saisir de cette occasion pour équiper les policiers de ces Tasers.

Je rejoins évidemment la position de Michèle DELAUNAY, c'est une position de groupe, nous vous demandons de renoncer à cet équipement, ou au minimum d'expliquer au Conseil Municipal les réelles raisons qui vous y ont amené, puisque j'ai cru comprendre toujours dans la presse qu'il y avait seulement trois cas de petites difficultés sur les 10 dernières années, ce qui est quand même assez faible pour justifier un investissement de 100.000 euros et des armes létales à disposition des agents.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous n'avions pas prévu d'avoir aujourd'hui un débat sur le Taser. Nous devons au Front National d'avoir introduit cette dimension à l'occasion d'une délibération portant sur le tableau du personnel, mais puisque le débat est évoqué permettez-nous de donner notre point de vue là-dessus.

Tout d'abord c'est un vrai débat en amont sur le rôle de la police municipale. Nous avons effectivement appris par hasard les uns et les autres que désormais notre police municipale allait être armée de pistolets Taser. Vous ne croyez pas, Monsieur le Maire, qu'il aurait été bien de faire précéder cette décision que vous avez prise d'un vrai débat sur ce que sont les missions de la police municipale et les missions de la police nationale ?

Pour notre part nous considérons qu'il y a une confusion de plus en plus importante entre les missions de ces deux polices.

Jusqu'à présent les missions de sécurité, je dirai dures, étaient assumées par la police nationale qui était en partie armée, et d'autres missions plus quotidiennes étaient assumées par la police municipale.

A partir du moment où vous décidez d'armer la police municipale vous franchissez un cap, c'est-à-dire que désormais il faut savoir que la police municipale se situera de plus en plus dans le rôle de la police nationale.

Le transfert des compétences, je pense que cela mérite d'être débattu entre nous et nous serons peut-être avec vous pour dire qu'il y a un désengagement de l'Etat dans ses missions régaliennes traditionnelles de sécurité qui oblige les municipalités à investir dans ce domaine-là. On l'a vu avec la vidéosurveillance, je l'ai déjà dit, et maintenant avec l'armement des polices municipales.

Donc banalisation des rôles qui aurait mérité un vrai débat.

Il ne faut pas parler que de l'outil, il faut parler également des missions assignées aux uns et aux autres.

Je note que beaucoup de municipalités refusent encore de franchir ce cap. Vous nous dites : ce ne sont pas des armes qui sont destinées à tuer, etc. On connaît le débat, on ne va pas le refaire ici sur les Tasers qui ont d'ailleurs produit dans certains cas des morts. Ce n'est pas le débat d'aujourd'hui. Mais est-ce que vous ne craignez pas qu'en armant la police municipale, le prochain événement que nous découvrirons en lisant le journal c'est que la police municipale sera effectivement armée comme la police nationale ?

Certains disent que les drogues douces amènent aux drogues dures. Est-ce que vous ne craignez pas que les armes douces amènent aussi aux armes dures et que d'ici quelques mois, ou quelques années, nous ayons des policiers municipaux qui seront autant armés que la police nationale ?

Cela, pour nous, est un risque dont il est toujours sain de débattre en Conseil Municipal.

M. LE MAIRE. -

M. FELTESSE

M. FELTESSE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je rebondis sur les propos de Pierre HURMIC. Je pense que la question ici est bien sûr la dotation de policiers municipaux en Tasers, mais surtout, quelle est votre conception de la police municipale et quel est son rôle ?

J'avais cru comprendre par exemple que vous considériez que les policiers municipaux n'avaient pas à intervenir la nuit, même s'il y a une brigade qui va jusqu'à 1 h 30 et 3 h 30.

Est-ce que vous avez toujours cette conception ? Est-ce que vous avez évolué ? Dans vos réponses on voit bien les arguments que vous allez nous opposer en disant que telle commune proche, de gauche, a des Tasers, que d'autres communes plus au Sud, je pense à Pau, se sont équipées de Tasers, mais pour les policiers municipaux de nuit.

Ce qui nous intéresserait c'est de savoir comment vous voyez le rôle aujourd'hui de la police municipale en articulation avec le rôle de la police nationale. Vous êtes bien placé puisqu'un groupe de travail a été mis en place au Ministère de l'Intérieur à la demande de l'Association des Maires de France, et si je ne me trompe, vous y participez. Vous-même y avez une responsabilité.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, je voudrais apporter quelques éléments de réponses, d'abord en commençant par dire que Bordeaux reste globalement une ville sûre et paisible. Tous les policiers nationaux qui ont l'occasion d'assumer des tâches dans diverses villes nous le confirment.

Cela dit, et merci à M. COLOMBIER de m'accuser de cécité, je ne l'ai pas attendu pour constater qu'il y avait aujourd'hui depuis quelques mois une dégradation de la situation dans certains quartiers, tout particulièrement à Bacalan où là on n'est plus dans l'incivilité, on est dans la rixe, dans l'agressivité, dans des menaces physiques qui nécessitent de réagir. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité prendre ce problème à bras-le-corps.

Le maintien de l'ordre public est de la responsabilité de l'Etat dans notre système institutionnel et donc relève de la police nationale.

J'ai demandé au Ministre de l'Intérieur il y a quelque mois lorsqu'il est venu à Bordeaux de créer une zone de sécurité prioritaire supplémentaire comme celle qui a été à La Benaige, de la créer à Bacalan.

Il m'a répondu qu'il n'avait pas les effectifs nécessaires pour le faire, mais qu'il renforcerait néanmoins la présence de la police nationale comme s'il s'agissait d'une ZSP officielle.

Je suis revenu à la charge à l'arrivée du nouveau préfet, M. Dartout, en lui signalant la dégradation de la situation sur ce quartier tout particulièrement, mais pas que. Il m'a indiqué qu'il allait s'en occuper, ce qu'il a fait. Il s'est déplacé sur le terrain. Il a déjà renforcé les effectifs. Il a affecté une demi-compagnie de CRS qui malheureusement est restée 3 jours, alors que pour reconquérir le terrain et éviter que ne se constituent des zones de non droit il faut agir sur la durée.

Donc je remonterai à la charge auprès du représentant de l'Etat pour que la police nationale fasse son travail.

Les relations entre la police nationale et la police municipale sont régies par une convention que nous avons négociée, renouvelée récemment d'ailleurs à la demande du nouveau Ministre de l'Intérieur, qui fixe bien les responsabilités des uns et des autres, et la police municipale n'a pas du tout l'intention de se substituer à la police nationale.

Cela dit, la distinction entre la présence pour sécuriser les populations, la lutte contre les incivilités et puis le dérapage lorsqu'il se produit un certain nombre d'événements est évidemment mince. Cela suppose une étroite collaboration entre les deux polices, qui existe aujourd'hui. Je n'ai pas de ce point de vue de critiques à apporter.

On nous a demandé dans les quartiers, dans les commissions permanentes, dans les conseils de quartiers de renforcer la présence de la police municipale à des heures nocturnes. C'est ce qui a été fait avec certaines unités qui sont là pour non pas se substituer à la BAC qui est la seule à pouvoir intervenir la nuit, mais pour renforcer la police nationale. Donc la règle du jeu reste la même.

Troisième élément, il faut arrêter d'affirmer des contrevérités, vous voyez à qui je pense quand je dis ça, le Taser n'est pas une arme létale. Elle est cataloguée par le Ministère de l'Intérieur comme une arme non létale. Il est évident qu'il peut y avoir un accident, il y en a eu un aux Etats-Unis. Mais un coup de matraque peut vous tuer, Mme DELAUNAY, s'il est mal placé sur votre crâne, et un coup de poing peut vous tuer aussi. Donc une matraque peut être considérée comme une arme létale. Alors n'élargissons pas le champ de cette qualification.

Pourquoi est-ce que j'ai estimé qu'aujourd'hui il fallait sauter le pas ? Comme d'ailleurs le Ministère de l'Intérieur ne nous dissuade pas de le faire puisqu'il a même mis à la disposition des collectivités locales plusieurs milliers de pistolets pour les donner, et pas des pistolets Taser, de vrais pistolets ; donc il y a une incitation de l'Etat à armer les policiers municipaux.

Je ne l'ai pas fait sous la forme d'armes létales mais sous la forme de pistolets Taser parce que tout simplement les policiers municipaux dont je salue le courage, qui sont parfois exposés dans leur travail, m'ont dit qu'ils se sentaient en insécurité désormais s'ils n'avaient pas les moyens de dissuasion nécessaires. Il leur est arrivé non seulement de se faire caillasser, mais de se faire agresser, et donc ils me disent : aujourd'hui si nous voulons véritablement assurer notre mission il faut nous rassurer. C'est la raison pour laquelle j'ai fait droit à leur demande.

Nous n'allons pas donner un Taser à tous les policiers municipaux qui se déplacent dans la Ville de Bordeaux. Ne seront équipés de cette arme non létale, je le répète, que certaines unités encadrées, à certaines heures où c'est particulièrement dangereux, et après la formation adéquate.

De toute façon l'acquisition de ces Tasers est soumise à l'autorisation du préfet. Je l'ai saisi. Donc c'est au préfet de dire s'il pense que c'est une bonne mesure, ou pas. C'est lui qui décidera.

Quatrième point, je vois que certains de nos collègues continuent d'affirmer que la vidéo-protection est une atteinte aux libertés fondamentales et est un système inefficace. Je suis convaincu absolument du contraire. Les préfets successifs le sont aussi et les responsables de la police nationale également.

C'est un outil extrêmement utile qui permet de transférer à sa demande les images à la police nationale pour lui permettre de poursuivre ses investigations. Elle a pu réaliser un certain nombre d'opérations grâce à la transmission de ces images en provenance de notre PC central.

Donc nous allons continuer à équiper la ville en caméras de vidéo-protection comme l'ont fait beaucoup de villes françaises, indépendamment d'ailleurs de la couleur politique de leur maire ou de leur municipalité.

Nous l'avons fait avenue de Labarde, nous l'avons fait au Grand Parc. Nos caméras ont été cassées à multiples reprises. J'en tire simplement une conclusion, c'est qu'elles dérangent. Elles dérangent les trafiquants parce qu'ils se rendent bien compte qu'ils sont exposés à une surveillance qui peut les déranger dans leurs activités délictuelles ou criminelles. Donc nous allons continuer cette politique.

Enfin, je voudrai bien sûr souligner que cela ne nous détourne pas de l'action de prévention. Il y a d'ailleurs dans cette séance du Conseil Municipal des subventions à plusieurs associations qui font de la prévention contre les addictions, de l'aide aux victimes, de la prévention contre toute une série de dérives.

Donc nous continuerons à mener de front cette politique de prévention absolument nécessaire et puis la pression qui l'est aussi. Je maintiendrai la pression auprès des représentants de l'Etat pour que Bordeaux ne voit pas s'ouvrir sur son territoire de véritables zones de non droit.

Donc il n'est pas question que je renonce à la demande que j'ai faite au préfet sur la dotation de la police municipale en Tasers.

J'ai bien conscience que ce débat est important. Je vous signale quand même qu'il est 6 heures moins le quart et que nous avons encore une bonne quinzaine de dossiers dégroupés.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, je n'alourdirai pas très longuement le dossier.

Je voudrais quand même préciser que je ne dis pas que Bordeaux est le Chicago des années 30 et qu'on tire aux armes à feu au coin des rues. Ne caricaturons pas. On ne m'en a pas accusé, mais je connais les groupes d'opposition de gauche, on n'en est pas loin.

M. LE MAIRE. -

Vous m'avez presque accusé, M. COLOMBIER, de cécité, donc vous n'étiez pas loin.

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, quand on apaise et qu'on dit « c'est une ville toujours tranquille » et qu'on se rend compte des faits divers retracés par le journal local...

M. LE MAIRE. -

Je n'ai pas dit le contraire.

M. COLOMBIER. -

... et vos propres propos, j'avoue qu'il y a un changement de ton en effet. C'est très bien si vous ouvrez les yeux.

Qu'on n'y voit pas d'attaque particulière, mais je suis sidéré quand j'entends les groupes d'opposition. On se croirait dans une conversation de salon. La situation est quand même

relativement grave, ou du moins exponentielle, et on dit : oui, il faudrait ouvrir un débat... il faudrait ouvrir une réflexion sur la police municipale...

Ça fait 15 ans qu'on ouvre des débats sur la police municipale dans les villes de France ! Ce que je crois et ce que je constate c'est qu'il faut prendre des mesures et il faut les prendre rapidement.

Je suis d'accord avec vous, l'Etat nous mène en bateau quand vous dites qu'on a mis 2 compagnies de CRS pendant 3 jours... C'est sympathique, mais c'est de l'affichage, c'est de la communication, ça ne sert pas à grand-chose. C'est vrai qu'il y a là une responsabilité de l'Etat, qu'il soit socialiste ou même du temps de Nicolas Sarkozy. Je rappelle qu'il a annulé 15.000 postes de policiers et de gendarmes pendant son quinquennat.

Je me permets d'insister aussi, je pense que vous en avez pris conscience, sur l'expansion des trafics de drogues dans notre ville, il n'y a pas que dans notre ville, mais dans notre ville.

Quand on nous parle du Taser on dit : oh là, là, c'est dangereux, mais quand en fin de soirée en plein quartier Saint-Michel 20 à 25 jeunes, mais aussi des adultes – en réalité des trafiquants de drogues et des règlements de comptes - à coups de barres de fer, chaînes et armes diverses, saccagent, s'attaquent à un autre groupe et commencent à prendre des chaises sur des terrasses de cafés qui ferment précipitamment, heureusement qu'il n'y a pas eu de blessés parmi les consommateurs ou les commerçants, mais il faut à ce moment-là prendre la mesure du problème.

Je pense aussi à La Benaige où en campagne des élections municipales et départementales, au vu et au su de tout le monde sur une certaine place où se passe le marché à La Bastide - et je n'en tiens pas rigueur à la municipalité - on a vu carrément des guetteurs qui étaient là 8 heures par jour.

J'aimerais qu'on prenne bien la mesure du problème, que vous puissiez prendre en effet des mesures concrètes, que vous nous teniez au courant, et peut-être que nous irions enfin dans la bonne direction car il faut que la peur change de camp. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Très rapidement, Monsieur le Maire, moi je suis élu depuis 2006, je n'ai manqué aucun Conseil et jamais on n'a débattu de la question de la police municipale. On ne peut pas dire qu'il y a des débats tout le temps.

A cette occasion-là, si jamais il y avait eu un débat, nous serions revenus sur un chiffre que vous avez annoncé, à mon avis il est grave, vous dites qu'il y a eu un mort aux Etats-Unis.

Un rapport d'Amnesty International publié en 2011 a établi qu'aux Etats-Unis en 10 ans il y a eu 500 morts. De 1, on est à 500 morts.

M. LE MAIRE. -

Par Taser ?

M. ROUVEYRE. -

Par Taser.

M. LE MAIRE. -

Je tiens à connaître ce rapport.

M. ROUVEYRE. -

Je vous le donne. Et si ça vous intéresse vous regarderez le Monde daté du 16 février 2012 qui fait état des 10 précédentes années. Le Taser est responsable de 500 morts aux Etats-Unis depuis 2001, donc 2001 / 2011 : 500 morts.

Ce sont des questions cruciales. Peut-être que, in fine, à l'issue du débat, nous serons tous convaincus que l'équipement en Tasers de la police municipale est une nécessité. Mais jusque-là c'est compliqué de se forger une opinion puisque nous n'avons aucun élément. C'est évidemment ce que nous réclamons.

M. LE MAIRE. -

On a tous les éléments nécessaires. Le Taser est utilisé par plusieurs polices en France et je n'ai eu connaissance d'aucun accident mortel.

On peut toujours expliquer des tas de choses. 500, j'aimerais bien voir sur quelle période de 10 ans. Je ne suis pas sûr qu'il y a 10 ans les Tasers existaient. C'était peut-être autre chose. On verra. Je me méfie toujours un peu des affirmations comme ça qui sont faites en séance sans preuve. Mais on regardera.

En tout cas pour l'instant compte tenu de l'information qui est la mienne je n'ai absolument pas l'intention de changer la demande que j'ai présentée au préfet.

Sur le tableau de transformations de postes, dont personne ne soupçonnait qu'il donnerait lieu à une demi-heure de débat, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Créations de postes- Cette action impacte l'effectif de la collectivité.

Action	Situation actuelle du poste			Situation future du poste					Commentaires 1
	Libellé poste	Cadre d'emploi	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	
Création de poste				Agent de police municipale	DGVUP	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Agent de police municipale	C	
Création de poste				Agent de police municipale	DGVUP	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Agent de police municipale	C	
Création de poste				Agent de police municipale	DGVUP	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Agent de police municipale	C	
Création de poste				Agent de police municipale	DGVUP	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Agent de police municipale	C	
Création de poste				Agent de police municipale	DGVUP	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Agent de police municipale	C	

Modification des missions suite aux nouvelles orientations de la collectivité qui nécessitent la transformation du poste existant- Ce mouvement n'a pas d'impact sur les effectifs de la Ville.

Action	Situation actuelle du poste					Situation future du poste					Commentaires 1
	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	
Fermeture / Création	Responsable de la cellule évènements	CABINET DU MAIRE	Direction du Cabinet du Maire	Attaché	A	Référent chargé de concertation	CABINET DU MAIRE	Direction du cabinet du Maire	Attaché	A	
Fermeture / création	Responsable Technique	DGAC	Musée des Arts Décoratifs et du design	Agent de maîtrise	C	Technicien bâtiment / responsable sécurité	DGAC	Musée des Arts Décoratifs et du design	Technicien	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
Fermeture / Création	Chargé de mission	CABINET DU MAIRE	Direction du Cabinet du Maire	Attaché	A	Chargé de mission développement	DGESS	Direction de la petite enfance et des familles	Attaché	A	
Fermeture / Création	Agent d'entretien	DGAC	DGAC	Adjoint technique	C	Gestionnaire administratif	DGINSI	DGINSI	Adjoint administratif	C	
Fermeture / Création	Agent de gestion administrative	DGESS	DGESS	Adjoint administratif	C	Gestionnaire budgétaire et comptable	DGINSI	Direction pilotage, finances et gestion	Adjoint administratif	C	
Fermeture / Création	Chef d'équipe	DGST	Direction des parcs, des jardins et des rives	Agent de maîtrise	C	Jardinier	DGST	Direction des parcs, des jardins et des rives	Adjoint technique	C	
Fermeture / Création	Secrétaire commission sécurité et accessibilité	DGVUP	Direction de la prévention santé, environnement, sécurité incendie	Attaché	A	Instructeur ERP	DGVUP	Direction de la prévention santé, environnement, sécurité incendie	Technicien / Rédacteur	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
Fermeture / création	Secrétaire commission sécurité et accessibilité	DGVUP	Direction de la prévention santé, environnement, sécurité incendie	Technicien	B	Instructeur ERP	DGVUP	Direction de la prévention santé, environnement, sécurité incendie	Technicien / Rédacteur	B	
Fermeture / Création	Chargé de travaux	DGVUP	Direction de la proximité territoriale	Technicien	B	Responsable de quartier	DGVUP	Direction de la proximité territoriale	Rédacteur/Attaché/Technicien/Ingénieur	B/A	
Fermeture / Création	Secrétaire	DGVUP	Direction de la proximité territoriale	Adjoint administratif	C	Responsable de quartier	DGVUP	Direction de la proximité territoriale	Rédacteur/Attaché/Technicien/Ingénieur	B/A	
Fermeture / création	Cuisinier	DGVUP	Direction de la proximité territoriale	Adjoint technique	C	Agent de propreté	DGVUP	Direction de la proximité territoriale	Adjoint technique	C	
Fermeture / création	Cabinier	DGESS	Direction des Sports	Adjoint technique	C	155 Gestionnaire ressources opérationnelles Rh	DGESS	Direction de l'éducation	Adjoint administratif	C	

Action	Situation actuelle du poste					Situation future du poste					Commentaires 1
	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	
Fermeture / création	Professeur de piano (temps complet)	DGAC	Conservatoire	Assistant d'enseignement artistique	B	Professeur Alto (temps non complet)	DGAC	Conservatoire	Professeur d'enseignement artistique	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
						Professeur de danse (temps non complet)	DGAC	Conservatoire	Assistant d'enseignement artistique	B	

Transformation des postes existants- Les missions restent inchangées seuls les cadres d'emplois évoluent ou le poste peut nécessiter à titre exceptionnel le recrutement d'un agent contractuel. Ces mouvements n'ont pas d'impact sur les effectifs de la ville.											
Action	Situation actuelle du poste					Situation future du poste					Commentaires 1
	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	
Transformation de poste	Assistant Adjoint DG	DGA	Direction du droit des sols et de l'architecture durable	Adjoint administratif	C	Assistant du Directeur Général adjoint	DGA	Direction du droit des sols et de l'architecture durable	Adjoint administratif	C	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
Transformation de poste	Professeur Contrebasse(temps non complet)	DGAC	Conservatoire	Professeur d'enseignement artistique	A	Professeur Contrebasse (Temps non complet)	DGAC	Conservatoire	Professeur d'enseignement artistique	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
Transformation de poste	Professeur Alto (temps non complet)	DGAC	Conservatoire	Assistant d'enseignement artistique	B	Professeur Alto (Temps non complet)	DGAC	Conservatoire	Assistant d'enseignement artistique	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
Transformation de poste	Chargé de mission actions pédagogiques et coordination des publics scolaires	DGAC	Direction de la lecture publique	Assistant de conservation	B	Chargé de mission actions pédagogiques et coordination des publics scolaires	DGAC	Direction de la lecture publique	Bibliothécaire	A	
Transformation de poste						Agent de gestion administrative	DGESS	Direction de la petite enfance et des familles	Adjoint administratif	C	
Transformation de poste						Agent de gestion administrative	DGESS	Direction de la petite enfance et des familles	Adjoint administratif	C	
Transformation de poste						Agent de gestion administrative	DGESS	Direction de la petite enfance et des familles	Adjoint administratif	C	
Transformation de poste						Agent de gestion administrative	DGESS	Direction de la petite enfance et des familles	Adjoint administratif	C	
Transformation de poste	Educateur de jeunes enfants	DGESS	Direction de la petite enfance et des familles	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	DGESS	Direction de la petite enfance et des familles	Educateur de jeunes enfants	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
Transformation de poste	Adjoint au responsable nettoyage des locaux et prestations annexes	DGFG	Direction de la logistique et de la stratégie immobilière	Agent de maîtrise	C	Responsable du service entretien	DGFG	Direction de la logistique et de la stratégie immobilière	Technicien	B	
Transformation de poste	Chef de projet technique	DGINSI	Direction de l'aménagement numérique	Technicien	B	Chef de projet 157	DGINSI	Direction de l'aménagement numérique	Ingénieur	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Action	Situation actuelle du poste					Situation future du poste					Commentaires 1
	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	
Transformation de poste	Inspecteur de salubrité	DGVUP	Direction de la prévention santé, environnement, sécurité incendie	Ingénieur	A	Inspecteur de salubrité	DGVUP	Direction de la prévention santé, environnement, sécurité incendie	Technicien	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Ouverture d'un cadre d'emploi											
Action	Situation actuelle du poste					Situation future du poste					Commentaires 1
	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	
Ouverture d'un cadre d'emploi						Professeur de violon	DGAC	Conservatoire	Professeur d'enseignement artistique	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
Ouverture d'un cadre d'emploi						Gestionnaire administratif et comptable	DGESS	Direction de la vie associative et de l'enfance	ETAPS	B	
Ouverture d'un cadre d'emploi						Agent d'entretien polyvalent	DGSC	Direction de l'accueil et de la citoyenneté	Adjoint technique	C	
Ouverture d'un cadre d'emploi						Livreur de repas à domicile	DGSC	Direction générations seniors et autonomie	Adjoint technique	C	
Ouverture d'un cadre d'emploi						Livreur de repas à domicile	DGSC	Direction générations seniors et autonomie	Adjoint technique	C	
Ouverture d'un cadre d'emploi						Livreur de repas à domicile	DGSC	Direction générations seniors et autonomie	Adjoint technique	C	
Ouverture/ fermeture de cadre d'emploi	Gestionnaire finances et ressources humaines	DGST	Direction administrative et financière	Technicien paramédicaux	B	Gestionnaire finances et ressources humaines	DGST	Direction administrative et financière DGST	Adjoint administratif	C	

D-2015/304

**Accueil sur le site de restauration de la Cité Municipale,
du personnel de Bordeaux Métropole et des extérieurs.
Décision. Autorisation.**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le site de restauration de l'Hôtel de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, va faire l'objet de travaux qui se dérouleront du 27 juillet 2015 au 28 août 2015.

Pendant cette période, la Régie de Restauration des Restaurants de Bordeaux Métropole, sollicite la Mairie de Bordeaux, afin que ses adhérents puissent être accueillis sur son site de restauration de la Cité Municipale.

4, rue Claude Bonnier 33077 Bordeaux Cedex.

L'accès à l'immeuble de même qu'à son site de restauration, s'effectuera au moyen du badge détenu par les agents de Bordeaux Métropole. Le prix acquitté par les convives sera identique à celui du personnel municipal et correspondra à celui des denrées consommées.

Bordeaux Métropole s'engage à prendre en charge la partie des frais fixes versés au prestataire de la restauration, dont le montant est établi par tranche au regard de la fréquentation mensuelle.

La possibilité de déjeuner au restaurant de la cité municipale pourra être ouverte en tout temps et selon les mêmes tarifs à des agents métropolitains assistant à une réunion à la cité municipale.

Par ailleurs il vous est proposé de permettre à des tiers extérieurs à la cité municipale qui y séjournent pour des réunions de travail de pouvoir déjeuner au restaurant au tarif sans subvention.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire, à :

- autoriser ces fréquentations et en approuver les tarifs,
- signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- décider l'encaissement du paiement par Bordeaux Métropole, de la part fixe des repas pris par son personnel sur le site de la Cité Municipale,
- imputer ces dépenses sur le budget de la Ville, au chapitre 012 – fonction 020- nature 758-

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION

Entre, d'une part,

La Mairie de Bordeaux, représentée par son adjoint au Maire, Monsieur Nicolas FLORIAN, habilité aux fins des présentes par délibération n° _____ du _____, reçue en Préfecture, le _____, et domiciliée Place Pey-Berland 33077 BORDEAUX CEDEX,

ET, d'autre part,

Bordeaux métropole, représentée par son Président, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil de Métropole n° _____ du _____ et domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33076 BORDEAUX CEDEX,

ARTICLE 1 – OBJET

Accueil, pour la restauration, des adhérents de la Régie d'Exploitation des restaurants communautaires, pendant les travaux qui vont se dérouler du 27 juillet au 28 août 2015 sur son site de l'Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex, sur le site de restauration de la Cité Municipale, 4, rue Claude Bonnier 33077 BORDEAUX CEDEX et accueil des agents venant en réunion à la cité municipale.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'UTILISATION ET MODALITES D'ACCES AU RESTAURANT

Les agents de Bordeaux Métropole souhaitant bénéficier de cette prestation devront se faire connaître auprès du Directeur de la Régie et de ses collaborateurs afin de se voir habilités à l'accès à l'immeuble de la Cité Municipale et à son site de restauration.

Les agents pourront accéder au restaurant du lundi au vendredi à partir de 11 h 30, le service étant assuré jusqu'à 13 h 45.

ARTICLE 3 - CONDITIONS FINANCIERES

Le prix du repas facturé à l'agent est identique à celui appliqué au personnel municipal, et correspond au prix des denrées consommées.

Bordeaux Métropole devra s'acquitter du paiement d'une participation destinée à prendre en charge les frais fixes correspondant au frais de structure, fixés au regard de la tranche de fréquentation.

Bordeaux Métropole se libèrera mensuellement de la somme due, entre les mains du Receveur des Finances de Bordeaux Municipale.

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est valable, à compter de sa signature par les parties pour une durée de un an. Elle pourra être reconduite de façon expresse par échange de lettres recommandées.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE

Une police d'assurance souscrite auprès d'AXA couvre la responsabilité civile de l'immeuble de la Cité Municipale.

ARTICLE 6 – DENONCIATION

La convention peut être dénoncée par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 15 jours.

ARTICLE 7 – LITIGES

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à BORDEAUX, le

Nicolas FLORIAN
Adjoint au Maire

le Président de Bordeaux Métropole

D-2015/305
Fonds d'Intervention Local 2015. Affectation de subventions.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 15 décembre 2014 en a précisé le montant pour l'exercice 2015.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Chartrons – Grand Parc – Jardin Public / Centre Ville / Nansouty – Saint Genès / Bordeaux Sud / Caudéran, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

Chaque dossier a été présenté, par le demandeur, au bureau de la commission permanente qui a donné son avis.

QUARTIER CHARTRONS – GRAND PARC – JARDIN PUBLIC

Crédit 2015 : 60 000 euros

Report 2014 : 0 euro

Total disponible : 60 000 euros

Montant déjà utilisé : 36 940 euros

Affectation proposée : 11 347 euros

Reste disponible : 11 713 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
USEP Schweitzer	Améliorer le cadre de vie des enfants en repeignant le mur du préau de l'école élémentaire	847
Foyer Fraternel Centre Social	Participation à l'accompagnement et l'encadrement dans la location des grandes salles et cour du Centre Social pour les habitants et les associations du quartier	2 500
Les Loulous du Parc Maison d'Assistantes Maternelles	Aide à l'achat de matériels pour le développement moteur des enfants de la structure et pour l'achat d'une poussette triple	1 000
Migrations Culturelles Aquitaine Afriques	Aide à la préparation et à la réalisation de "Grand Parc en Fête 2015"	6 000
Académie Younus	Participation à la mise en place d'ateliers d'initiation au langage informatique	1 000
TOTAL		11 347

QUARTIER CENTRE VILLE

Crédit 2015 : 56 500 euros

Report 2014 : 17 494,43 euros

Total disponible : 73 994,43 euros

Montant déjà utilisé : 33 209,90 euros

Affectation proposée : 3 000 euros

Reste disponible : 36 784,53 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association de Défense des Musiques Alternatives en Aquitaine - ADMAA	Aide à la mise en place d'une soirée "Dancing in the Street", le 4 septembre	1 700

Village de la Grosse Cloche	Participation à la manifestation Festival de la Nature	800
Secours Populaire de Gironde	Participation à la manifestation des 70 ans de l'association, le 27 juin	500
Association de Soutien aux Inventions Libres A.S.I.L.	Aide à l'organisation d'un concert au sein du quartier	1 000
TOTAL		4 000

QUARTIER NANSOUTY – SAINT GENES

Crédit 2015 : 42 300 euros

Report 2014 : 0 euro

Total disponible : 42 300 euros

Montant déjà utilisé : 26 942 euros

Affectation proposée : 9 478,50 euros

Reste disponible : 5 879,50 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association de Défense des Musiques Alternatives en Aquitaine - ADMAA	Aide à l'organisation d'un concert sur le quartier le 31 juillet	2 500
Esprit du Piano	Participation à l'organisation du concert "l'esprit du piano prend ses quartiers"	1 500
Jean Vigo Evènements	Aide à la projection d'un film en plein air	1 012
Comité des Fêtes de Nansouty	Participation à l'organisation de la fête annuelle du quartier Nansouty	400
Ensemble Baroque Orfeo	Aide à l'organisation d'un concert baroque dans le cadre de l'Arty Garden Party	1 200
TOTAL		6 612

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Direction du Centre d'Entretien et d'Exploitation	Participation à la manifestation Arty Garden Party	2 866,50
TOTAL		2 866,50

QUARTIER BORDEAUX SUD

Crédit 2015 : 60 000 euros

Report 2014 : 0 euro

Total disponible : 60 000 euros

Montant déjà utilisé : 45 325 euros

Affectation proposée : 6 934 euros

Reste disponible : 7 741 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
La Tribale démarche	Aide à la mise en place de la fête de quartier	1 500
Association de Défense des Musiques Alternatives en Aquitaine	Soutien aux actions sociales et culturelles organisées au sein du quartier	2 000
Merci Gertrude	Aide à la coordination et à l'animation de la fête de la Saint Jean	1 350
L'Atelier des Bains Douches	Aide pour l'installation d'une cabane de jardin dans le futur jardin partagé	2 000

Zombie Crew	Participation au coût de l'intervention d'un animateur pour proposer un atelier jeux de société au sein du quartier	84
TOTAL		6 934

QUARTIER CAUDERAN

Crédit 2015 : 51 500 euros

Report 2014 : 1 053,85 euros

Total disponible : 52 553,85 euros

Montant déjà utilisé : 34 253,55 euros

Affectation proposée : 4 500 euros

Reste disponible : 13 800,30euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Drôle de Scène	Participation à l'organisation d'une soirée tremplin humour	500
Pétanque Club des Trois	Participation à l'organisation du concours de pétanque Grand Prix Bordeaux Caudéran	500
Oméga Zelles	Aide au financement d'un raid solidaire dans le sud Maroc afin de distribuer une collecte de dons	500
Je Cherche un Job	Aide à la création d'un lieu d'accueil, d'échange, de formation et d'entraide pour favoriser le retour à l'emploi	500
Compagnie Présence Michel Cahuzac	Aide à la création d'une activité spécifique à l'attention des écoles maternelles et élémentaires de Bordeaux	1 000
Club Athlétique Municipal – CAM	Participation aux frais liés à la qualification de l'équipe de gymnastique artistique en championnat de France	1 500
TOTAL		4 500

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

M. LE MAIRE. -

Sur le Fonds d'Intervention Local on peut parler du Projet Urbain de la Ville, de la réforme institutionnelle, de la réforme territoriale, de la réforme des régions, est-ce qu'il faut privilégier les quartiers ? Etc... On peut y aller. La nuit est à nous, mes chers collègues.

M. FLORIAN

M. FLORIAN. -

Tout est dans le rapport.

M. LE MAIRE. -

Le Fonds d'Intervention Local, on connaît ça sur le bout des doigts et nous allons entendre les mêmes remarques que depuis 10 ans.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

J'interviendrai sur le FIL mais je n'aborderai aucun des sujets ou des hors sujets que vous avez évoqués il y a quelques instants. Je m'en tiendrai au sujet et brièvement.

Conseil Municipal après Conseil Municipal nous vous indiquons ici que nous voterons systématiquement contre le FIL tant que vous n'aurez pas donné une dimension plus participative à la façon dont vous gérez ces fonds et dont vous gérez vos conseils de quartiers.

Nous avons une lueur d'espoir aujourd'hui, c'est pour ça que j'interviens. Nous avons découvert en lisant la presse locale Sud-Ouest le 6 juillet 2015 que désormais les mairies de quartiers devront permettre la mise en place d'un mode de participation plus efficace que les actuels conseils de quartiers. Objectif : passer à la démocratie collaborative. Donc plus de décisions plus partagées.

Nous sommes heureux d'abord de la consécration de ce que nous vous disons Conseil Municipal après Conseil Municipal, comme quoi la répétition parfois peut payer. Et quand je vois que M. DAVID me répondait encore le 2 mars 2015 : « Qu'est-ce qu'il y a de pas participatif dans le FIL tel qu'il est aujourd'hui ? Le FIL c'est quelque chose de très participatif » disiez-vous, dont acte, nous vous en remercions et nous vous en félicitons, vous allez introduire enfin une dimension participative à la façon dont vous gérez les mairies de quartiers et donc le FIL.

Pouvez-vous aujourd'hui nous en dire un peu plus sur la façon dont vous entendez gérer désormais cette participation ?

Nous vous avons proposé à plusieurs reprises notamment des budgets participatifs tel que ça fonctionne très bien dans d'autres communes. Est-ce que c'est ça le sens des pistes que vous avez évoquées ? Si vous pouvez m'en dire deux mots, M. DAVID, sans rallonger les débats, nous serons heureux de voir que vous évoluez sur cette question qui nous préoccupe tant ?

M. LE MAIRE. -

Je me dis depuis 20 ans, M. HURMIC : heureusement que je vous ai, parce qu'on n'aurait rien trouvé dans cette ville si vous n'aviez pas été là pour nous le suggérer.

M. GUENRO

M. GUENRO. -

Je vais essayer d'abrégé mon intervention.

Je voulais juste savoir pourquoi on n'avait pas réussi à sauver finalement pour quelques milliers d'euros la boutique de l'Atelier Déco-solidaire(?) du Grand Parc qui ferme ses portes ces jours-ci, alors qu'il semblait que le volume financier était relativement peu significatif ?

M. LE MAIRE. -

Mme SIARRI, puis M. DAVID

MME SIARRI. -

Je vais laisser Jean-Louis DAVID répondre à l'intervention de Pierre HURMIC, mais à travers le Pacte de cohésion sociale et territoriale et la rédaction de toutes les priorités qui ont été partagées avec l'ensemble des membres des commissions permanentes, dont 50% d'entre-elles tirées au sort, je pense que c'est un bon exercice de démocratie collaborative qui a abouti, entre autres choses, à l'obtention de 640.000 euros de budget de fonctionnement à diverses associations. Cela a fait l'objet d'une délibération au Conseil précédent.

Pour M. GUENRO, je ne sais pas ce qu'il entend par quelques milliers d'euros. Est-ce que pour vous le fait de ne pas payer son loyer à hauteur de 11.000 euros est une information importante, ou pas ? Il nous a semblé qu'elle l'était et qu'on pouvait difficilement soutenir la boutique au Grand Parc avec un impayé de 11.000 euros. Ça nous a semblé inéquitable par rapport à d'autres associations, ou même aux citoyens qui ont à payer un loyer.

En revanche il a été dit à l'Atelier déco-solidaire, d'ailleurs nous travaillons en ce sens, que nous les aiderions au titre d'un budget de fonctionnement de l'association, parce qu'ils font un travail très intéressant. Ils interviennent notamment à Bacalan.

Donc nous travaillons avec eux à double titre, à la fois dans le cadre de la deuxième programmation de l'Appel à projets à innovation sociale et territoriale et également autour de l'économie sociale et solidaire, puisqu'ils dépendent de l'économie sociale et solidaire.

Donc une demande de fonctionnement a été posée à la Métropole auprès du vice-président, Dominique Alcalá.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Brièvement, mais pour rassurer mon collègue Pierre HURMIC...

M. LE MAIRE. -

Non, non. Vous n'y arriverez pas. Il est inquiet par tempérament.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Nous travaillons, nous réfléchissons. Le maire nous a demandé de mettre en situation les mairies de quartiers avec encore plus de proximité en direction de nos concitoyens et encore plus de participation. Nous sommes dans ce chemin-là.

Nous continuons les uns et les autres sur nos territoires à chercher les moyens d'associer encore plus. Mais nous voulons aussi, c'est la demande du maire, nous mettre bien tous d'accord sur ce que doit être la démocratie participative. Où elle commence ? Où elle se termine ? Quels sont les sujets qu'elle concerne ? Et comment les uns et les autres on s'approprie cette démarche ?

Nous sommes sur ce chemin-là. C'est la commande que le Maire de Bordeaux nous a faite à nous maires adjoints de quartiers. On essaie au fur et à mesure d'y répondre.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Qui vote contre cette délibération 305 ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.